

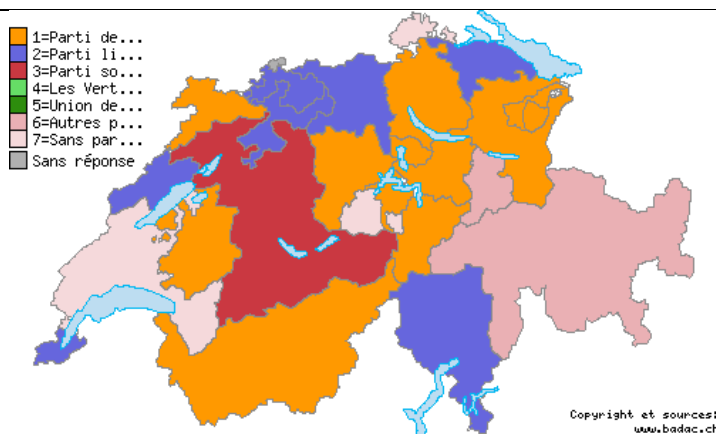
Christophe Koller

(Avec la collaboration d'Anne-Céline Rolland,
de Nils Heuberger et d'Anouck Vionnet)

L'ETAT AU NIVEAU DES CANTONS

L'apport des enquêtes sur les autorités et les
administrations cantonales (ESAC) 2001-2008.

Bilan, perspectives d'avenir et premiers résultats 2008



Working paper de l'IDHEAP 01c/2010
(Version définitive)

Chaire Administration suisse et politiques institutionnelles



Institut de hautes études en administration publique
Swiss Graduate School of Public Administration
Institut universitaire autonome

L'Université pour le service public

Christophe Koller
(Chef de projet)

(Avec la collaboration d'Anne-Céline Rolland, de Nils Heuberger et d'Anouck Vionnet)

MESURER L'ETAT AU NIVEAU DES CANTONS

L'apport des enquêtes sur les autorités et les administrations publiques cantonales
(ESAC) 2001-2008

Bilan, perspectives d'avenir et premiers résultats 2008

Chaire Administration suisse et politiques institutionnelles

Working Paper de l'IDHEAP 01c/2010
Décembre 2010 (Version définitive)

Ce document se trouve sur notre site Internet: <http://www.idheap.ch> > publications > Working paper
Ainsi que sur le site de la BADAC: <http://www.badac.ch> > publications

© 2010 IDHEAP, Chavannes-près-Renens

Résumé

La BADAC observe en continu le changement administratif et présente une analyse comparative des acteurs de l'Etat au niveau des 26 cantons. Pour ce faire, elle récolte ses propres données par voie d'enquêtes complétant ainsi d'autres sources de la statistique publique (OFS, AFF, Services cantonaux et communaux de statistiques). La construction d'indicateurs des activités étatiques et leur mise à disposition du public se base sur ces enquêtes.

Le but de ce working paper est de présenter les enquêtes réalisées par la BADAC entre 2002 et 2010 au niveau du contenu et des méthodes. Il présente aussi les perspectives d'avenir, l'importance de ces relevés pour l'amélioration des connaissances du secteur public, leur utilité pour le développement des sciences administratives en Suisse, mais aussi leurs limites. Les trois derniers questionnaires 2001, 2004 et 2008, la liste des publications, des définitions et des abréviations de la BADAC sont intégrés dans cette étude qui documente les travaux de ces sept dernières années.

Cette étude présente aussi en avant-première les premiers résultats bruts plausibilisés de l'*enquête sur les autorités et les administrations cantonales 2008* (ESAC08). Tous les résultats de cette enquête et des relevés précédant sont consultables gratuitement tant en allemand qu'en français via le site www.badac.ch.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Problématique et méthode	6
2.1 Problématique	6
2.2 Méthode	7
3. Contenu et validité des résultats	8
4. Perspectives d'avenir	10
5. Annexes	12
5.1 Abréviations	13
5.2 Définitions	17
5.3 Publications	28
5.4 Questionnaires	36
5.4.1 <i>Enquête portant sur 2001 (ESAC02)</i>	37
5.4.2 <i>Enquête portant sur 2004 (ESAC04)</i>	48
5.4.3 <i>Enquête portant sur 2008 (ESAC08)</i>	60
5.5 Résultats 2008 avec cartes et remarques	74
5.5.1 <i>Institutions politiques</i>	75
5.5.2 <i>Structure organisationnelle et personnel de la fonction publique</i>	143
5.5.3 <i>Caisses de pension</i>	190
5.5.4 <i>Collaborations intercantionales</i>	203
5.5.5 <i>Modernisation de l'Etat et réformes administratives (New)</i>	219
5.5.6 <i>Ordre public et justice (New)</i>	251

1 Introduction

La BADAC observe en continu le changement administratif et présente une analyse comparative des acteurs de l'Etat au niveau des 26 cantons. Pour ce faire, elle récolte ses propres données par voie d'enquêtes complétant ainsi d'autres sources de la statistique publique (OFS, AFF, service de statistiques des cantons et des villes). La construction d'indicateurs des activités étatiques et leur mise à disposition du public fait partie de ses missions centrales. Ceux-ci permettent de décrypter l'organisation de l'Etat sur ses trois niveaux : central, intermédiaire et local rendant compte de l'évolution des structures, suivant les réformes administratives, décrivant le profil des autorités et du personnel de la fonction publique ainsi que les collaborations et les accords intercantonaux.

La BADAC est un outil de monitoring, de benchmarking et surtout de benchlearning des administrations à même d'identifier les meilleures pratiques tout en contribuant à la transparence et à la compréhension du fonctionnement du secteur public en Suisse. Les données récoltées alimentent aussi la recherche et l'enseignement en sciences politiques, économiques et administratives.

Les réformes organisationnelles permanentes (NGP, gouvernance etc.) ainsi que la nouvelle répartition des tâches (RPT) ont renforcé le poids des cantons et surtout leur efficacité au niveau de la politique interne alors que la Confédération (poussée par la construction européenne et la pression internationale) a déplacé son axe d'intervention sur la politique externe tandis que les communes continuaient de s'occuper de la politique locale. Ce mouvement a obligé les trois niveaux institutionnels à repenser leur rôle et leur organisation tout en maintenant l'idée d'indépendance des parties constitutives inscrite dans la Constitution fédérale.

Depuis le milieu des années 1990, on observe un frein à la centralisation avec un renforcement d'un partenariat fonctionnel ou sectoriel à géométrie variable et le recours de plus en plus systématique aux collaborations et aux accords intercantonaux. Au niveau local, les incitations cantonales aux fusions de communes, voire à la collaboration intercommunale, renforcent d'autant plus le poids du niveau intermédiaire. La Confédération et certains cantons plus urbains soutiennent de leur côté une politique d'agglomération devant améliorer la compétitivité des centres, mener à des synergies et des économies d'échelle.

Le but de ce working paper est de présenter les enquêtes réalisées par la BADAC entre 2002 et 2010 au niveau du contenu et des méthodes. Il présente aussi les perspectives d'avenir, l'importance de ces relevés pour l'amélioration des connaissances du secteur public au niveau des cantons, leur utilité pour le développement des sciences administratives en Suisse, mais aussi leurs limites.

Ce document contient les résultats plausibilisés bruts de l'*enquête sur les autorités et les administrations cantonales* 2008 (ESAC08), les trois derniers questionnaires complets: 2001, 2004 et 2008, la liste des publications, des définitions et des abréviations de la BADAC. Tous les résultats des enquêtes sont consultables gratuitement tant en allemand qu'en français via le site www.badac.ch.

2 Problématique et méthode

2.1 Problématique

L'analyse de l'Etat cantonal n'est pas facile. Le chercheur doit tenir compte de 26 systèmes politico-administratifs différents, avec quatre langues nationales, plusieurs cas de cantons étant bilingues (BE, FR, VS), voire trilingue (GR), une situation différente en terme de population, de surface territoriale, de positionnement géographique mais aussi de capacité économique. Ces aspects définissent des fonctions spécifiques dans l'architecture fédérale qui peuvent être exploitées selon différents axes: économique : centres / périphéries; politique : centralisation / décentralisation, cantonalisation / communalisation ; géographique: axe est-ouest VS nord-sud etc. Il est encore plus difficile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe au niveau des collaborations intercantionales, par conférences et concordats.

Le fonctionnement des administrations et le profil des employés du secteur public n'ont jamais été étudiés systématiquement. La question de la définition même du périmètre étatique est complexe tant les acteurs sont multiples, les statuts et les niveaux institutionnels divers. L'approche par les dépenses publiques pratiquée par les économistes depuis des décennies reste limitée pour appréhender l'Etat dans toute sa complexité et ses missions.

La population générale, mais aussi les journalistes et les chercheurs, peinent à saisir l'architecture fédéraliste et à suivre son évolution. Une vue d'ensemble synthétique manque. On constate même un décalage patent entre le fonctionnement des institutions suisses, leurs réformes, leur remise en question constante et l'intérêt des chercheurs pour cette thématique qui leur paraît dépassée à l'heure de l'Europe et de la mondialisation. Les programmes de recherches sont souvent réactifs, ne s'intéressant qu'à certains aspects sectoriels: finances, économie, politique, développement durable, en fonction de modes et de pressions dictées de l'extérieur et souvent sans consultation des milieux intéressés. Ainsi, le questionnement reste limité, non interdisciplinaire et peu en phase avec la réalité, multiple et complexe.

Faut-il encore souligner que la recherche en sciences politiques en Suisse s'occupe fort peu du fonctionnement de l'Etat et des administrations, se concentrant davantage sur les études d'opinion et l'analyse des partis. La plupart des économistes, quant à eux, privilégient l'approche économétrique ou recourent aux méthodes de la nouvelle gestion publique. Ces méthodes, répondant d'abord à la demande des politiques et des médias, ont montré leurs limites. En Suisse, la science administrative en est encore à son b.a.-ba malgré les efforts consentis depuis trois décennies avec la création d'abord de l'*IDHEAP* en 1981, fondation de droit public rattachée à l'Université de Lausanne et ensuite du *Kompetenzzentrum für Public Management (KPM)* rattaché à l'Université de Berne, ayant débouché dernièrement sur une expérience d'enseignement interuniversitaire commun regroupant les compétences de quatre universités (master PMP). Ce constat est donc plutôt désarmant alors même que le système politico-administratif suisse passe mondialement pour un modèle d'organisation et que la plupart des observateurs suisses, même les plus sceptiques, y reconnaissent des valeurs intrinsèques: stabilité du système, qualité et solidité des institutions, participation active, cogestion et cohésion. De plus et malgré la réforme du système de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes, on assiste à la persistance d'un certain enchevêtrement institutionnel, parfois même d'une confusion dans les rôles,

reconnaissant toutefois que cette forme d'organisation étatique reste l'une des plus stable et svelte d'Europe.

Après les réformes de l'administration fédérales des années 1970 et 1980 accompagnées de programmes nationaux de recherche, il fallait se donner les moyens de suivre le chantier de la modernisation de l'Etat au niveau des cantons. C'est dans cet esprit que les chanceliers et les chefs des finances cantonales ont décidé de soutenir les efforts du Professeur R.E. Germann et de l'*IDHEAP* en vue de récolter les informations nécessaires au monitoring des administrations publiques.

2.2 Méthode

Ainsi, pour obtenir ces informations, la BADAC a réalisé des enquêtes régulières via les chancelleries et d'autres services de l'Etat. Dans la plupart des cantons, des responsables sont désignés par les chanceliers afin de coordonner les travaux, diffuser les questionnaires auprès des spécialistes et rassembler les informations. Ces dernières sont introduites à l'aide de mots de passe dans l'enquête disponible en ligne et réservée aux ayant droits. Le chancelier est ensuite responsable de la fermeture des questionnaires avant l'enregistrement proprement dit dans la base de données des enquêtes Sigma développée spécifiquement pour les besoins de la BADAC. Ce système permet de nuancer les réponses par l'ajout de remarques par cellule.

Les questionnaires sont développés par l'équipe de recherche en collaboration avec le [groupe d'experts](#) de la BADAC constitué de chanceliers, de vice-chanceliers, de responsables des états-majors, du secrétaire de la Conférence des directeurs des finances ainsi que d'un représentant de la Conférence des gouvernements cantonaux.



Les questionnaires sont également soumis aux professeurs de l'*IDHEAP* et d'autres spécialistes qui contribuent ainsi à leur développement, récoltant ainsi aussi des données utiles pour leurs propres chaires. D'autres experts, internes ou externes aux administrations cantonales, sont consultés en fonction des thématiques abordées.

Ces **enquêtes** sont **exécutées à intervalles réguliers** (tous les 3 ou 4 ans) couvrant l'administration centrale jusqu'aux niveaux des départements et des services. A ce jour, cinq grandes enquêtes portant sur les administrations publiques et les autorités cantonales ont été réalisées: 1991, 1997, 2001, 2004, 2008 (point de situation au 31.12 ou période comprise entre le 1.1 et le 31.12). Ces enquêtes comportent un noyau dur de questions assurant le monitoring des administrations complété de parties répondant à des questions d'actualité. Depuis 1999, la BADAC a ajouté un niveau communal principalement limité aux villes suisses de plus de 10'000 habitants. La base de données permet ainsi de relier les informations urbaines aux données cantonales, de comparer les différents niveaux institutionnels pour des indicateurs identiques et de **réaliser à la carte des agrégations par dimension géographique** (grandes régions), **démographique** (taille des cantons), **économique** (revenus cantonaux), **politique** (clivages partitiques) ou **culturelle** (selon la langue majoritaire et la religion).

Afin d'assurer les comparaisons intercantionales, les données sont standardisées par la population résidente (approche institutionnelle). Des **standardisations** par le nombre d'actifs (approche économique), le nombre de parlementaires (approche politique) ou encore le nombre d'employés de la fonction publique (approche administrative) sont garanties. Ces standardisations permettent en outre de construire des **indicateurs-clés** qui sont automatiquement mis à jour et régulièrement publiés dans des working papers.

▼ Méthodologie des enquêtes pour les cantons (ESAC) et les villes (ESAV)					
	ESAC 91	ESAC 97	ESAC 02	ESAC 04	ESAC 08
Population	26 cantons 208 départ. 1070 services	26 cantons 186 départ. 1054 services	26 cantons 169 départ. 1242 services	26 cantons 165 départ. 1259 services	26 cantons 156 départ. 1110 services
Méthode	questionnaires papiers adressé aux chancelleries	questionnaire papiers et électroniques adressés aux chancelleries	questionnaires on-line via les chancelleries	questionnaire on-line via les chancelleries	questionnaire on-line via les chancelleries
Participation	26/26	26/26	26/26	26/26	25/26
Période couverte	1990-1992	1996-1997	1.01.2001- 31.12.2001	1.01.2004- 31.12.2004	1.01.2008- 31.12.2008

Variables de standardisation et de regroupement / classification

<p>Variables de standardisation "Cantons" et "Villes"</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population résidente permanente (source: OFS) • Population active (Secteur 2 + 3) (source: OFS) • Nombre de sièges au Parlement (source: OFS + UVS) • Employés de l'administration centrale cantonale (source: OFS) 	 
<p>Variables de regroupement ou de classification des "Cantons"</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sept grandes régions (EUROSTAT) (source: OFS_BADAC) ▶ La langue majoritaire dans le canton (source: OFS_BADAC) ▶ La taille du canton (source: OFS_BADAC) ▶ La religion dominante (source: OFS_BADAC) ▶ Le système de partis politiques et de clivages (source: Kriesi 1998, Klöti 1998, Vatter 2002) ▶ Le revenu cantonal moyen par habitant 2000 (frs/hab.) (OFS_BADAC, Comptes nationaux 2000) 	

La **souplesse d'analyse** de ces outils permet de reconstruire une Suisse à géométrie variable en fonction des hypothèses d'analyse des utilisateurs.

Ces enquêtes ont débouché sur de **nombreuses publications** complétées de livraisons à des tiers pour des travaux de nature universitaire, journalistique ou répondant encore aux besoins des législatifs, des exécutifs ou des administrations publiques (cf. nos pages publications: <http://www.badac.ch/fr/publications/index.php>).

3 Contenu et validité des résultats

Les enquêtes de la BADAC possèdent **un noyau dur de questions** qui se répètent d'une enquête à l'autre et qui permettent de suivre la métamorphose de l'Etat en cherchant à identifier les réformes au niveau des autorités, d'aborder la question du controlling des administrations, de la gestion et du profil du personnel de la fonction publique, de la transformation des structures et des pratiques administratives et du

renforcement des collaborations intercantionales. Ainsi, il est possible de dresser le portrait des élites politiques au niveau des parlements et des gouvernements cantonaux, de décrire leurs activités et leur rôle, d'évaluer le développement des outils de gouvernance et le niveau des réformes. La professionnalisation des parlements, l'organisation des exécutifs ainsi que les indemnités parlementaires font l'objet d'une attention régulière.

Le profil des effectifs et les mouvements du personnel de la fonction publique, l'évolution du statut d'emploi, la rémunération du personnel, sa motivation au travail mais aussi les caisses de pension de l'Etat font également partie des questions centrales.

Les relations entre gouvernements et parlements, respectivement entre gouvernements, parlements et administrations peuvent être analysées sur la base de ces données.

L'enquête 2008 a mis l'accent sur plusieurs thèmes. Tout d'abord, sur les droits politiques des étrangers; ensuite sur le niveau de développement et d'utilisation des outils de la (nouvelle) gestion publique (état des lieux); sur les transformations de l'organisation étatique (cantonalisation / communalisation) puis sur les effets des réformes institutionnelles (RPT) et des accords bilatéraux (ALCP) ainsi que sur le degré d'externalisation des activités étatiques (outsourcing, PPP). Ce développement s'est fait en collaboration avec la Chaire des ressources humaines ainsi qu'avec des spécialistes en économie de la régulation de l'*IDHEAP*.

L'ESAC08 a également introduit, à la demande des milieux intéressés, un nouveau bloc portant sur **l'administration de la justice et l'activité policière** avec une partie importante consacrée à l'organisation de la police mais aussi aux interventions de cette dernière dans le cadre d'activités sportives. Les effets de l'introduction du code de procédure pénale en 2011 ont également été abordés. L'essor de ces interventions et l'augmentation des coûts ont motivé une investigation par canton. Cette partie a été développée en collaboration avec l'OFS et des experts en criminologie.

L'enquête 2004 (ESAC04) a mis l'accent, quant à elle, sur la récolte d'informations relatives au gouvernement (profil, éligibilité, salaires) et aux questions touchant l'élaboration du programme gouvernemental et aux outils de contrôle de la gouvernance (tableaux de bord). Elle a également obtenu des informations sur l'organisation et le développement des activités des commissions parlementaires s'intégrant dans le cadre de la professionnalisation des parlements. Elle a aussi développé, en collaboration avec la Chaire des ressources humaines et le service du personnel du canton de Vaud, la partie consacrée au profil de la fonction publique. Ces questions avaient pour but d'estimer le mouvement du personnel, le niveau des heures supplémentaires et l'absentéisme. L'organisation des caisses de pension, l'âge de la retraite, le montant des cotisations et les organes de contrôles ont également été abordés alors que des questions de gestion et de transparence se posaient. Un bloc a été consacré à la répartition des tâches cantons-communes dans le cadre d'une collaboration avec l'Unité de politiques locales de l'*IDHEAP*.

Les résultats de cette enquête ont été publiés en 2006 et 2007 dans différents [Working paper](#) et [articles](#). Elles ont débouché sur la publication d'un [Mémento statistique des administrations et des autorités cantonales](#) largement diffusé au sein des administrations publiques fédérales, cantonales et locales.

L'enquête 2002 (ESAC02) a mis l'accent sur le contrôle des finances, sur la supervision et le contrôle des banques ainsi que sur les collaborations intercantionales. Les difficultés observées par certaines entreprises publiques telles que les banques cantonales, par exemple à Genève et dans le canton de Vaud, nous ont incité à en savoir plus au niveau de la gouvernance.

Cette enquête comportait aussi une partie consacrée aux activités départementales et de services adressée directement aux responsables des départements. Les données de l'ESAC02 ont été publiées, entre autres, dans l'ouvrage intitulé *Les Cantons sous la loupe. Autorités, employés publics, finances* en 2005 ainsi que le *Handbook of Swiss Politics* en 2006 (version allemande) et 2007 (version anglaise).

NB1 Validité des résultats: nous sommes bien conscients que certains résultats sont sujets à caution mais ils reflètent l'état des réponses officielles validées par les chancelleries à une date donnée. Tous les résultats ont été plausibilisés et une relance a eu lieu par question dans tous les cantons. Il importe donc de consulter ces remarques, nos précisions ainsi que les sources mentionnées précisément et systématiquement, lesquelles permettent de nuancer certaines réponses ou de les contextualiser. La prise en compte des remarques et autres sources est indispensable en cas de réutilisation à des fins de publication. L'exploitation des données de la BADAC par des tiers n'engage en rien l'IDHEAP.

NB2 Accès aux données: tous les questionnaires ainsi que les réponses peuvent être consultés en ligne via nos pages réservées aux enquêtes: <http://www.badac.ch/fr/enquetes/index.php>

4 Perspectives d'avenir

La BADAC continuera de proposer des thèmes de politiques institutionnelles ou de politiques publiques qui permettront d'étendre l'offre en matière d'indicateurs de l'Etat apportant ainsi une contribution importante aux sciences administratives, à la sociologie politique et économique en Suisse. Elle distinguera davantage les indicateurs d'inputs (prestations offertes, entrées financières par nature) des indicateurs d'outputs (demande des utilisateurs, services à la collectivité par fonction). A l'avenir, les enquêtes devront toutefois être plus courtes et le recours aux données administratives encore renforcé. Il conviendra d'améliorer la visibilité des informations ainsi que leur visualisation sous forme de cartes (Geoclip) et de tableaux à double entrée (Gapminder). Ces outils devraient encore renforcer la popularité de la BADAC.

Un Atlas interactif de l'Etat conçu par la BADAC en collaboration avec le Centre d'information de l'Université de Lausanne a été mis à disposition des internautes avec des possibilités d'analyse des données d'enquêtes au niveau des cantons et des grandes régions. L'analyse cartographique permet également une visualisation jusqu'au niveau de la commune, par ville, avec des regroupements par district, bassins d'emplois, langues majoritaire, religion dominante, clivage villes/campagne qui débouchera sur une publication.

Plusieurs axes d'analyses sont prévus pour la période 2011-2013 sur la base des données déjà à disposition et d'autres données récoltées.

Le **premier axe vise à déterminer la taille réelle de l'Etat** en croisant les données financières avec les données en personnel. Cette taille et le degré de bureaucratisation des cantons sera analysé par fonction ou domaine d'activité en distinguant les services traditionnels de l'Etat régalien, des services aux ménages et des services à l'économie. La définition du périmètre de l'état joue un rôle central dans cette analyse.

Le **deuxième axe étudie les réformes du fédéralisme** à travers l'évolution du degré de centralisation/décentralisation des administrations publiques et les influences externes (rôle de la Confédération, introduction de la RPT, de l'ALCP, pression de l'économie etc.). Nous avons déjà démontré dans des études antérieures une tendance à la cantonalisation des administrations ainsi qu'à une externalisation des activités du secteur public. Il faudra voir si cette tendance se confirme et mettre en évidence les différents modèles. Cette analyse se base sur le personnel de la fonction publique mais utilisera à l'avenir aussi les données des dépenses par fonction.

Le troisième axe analyse les collaborations intercantionales et le développement du fédéralisme coopératif. Nous étudierons le rôle des conférences et des concordats, plus particulièrement sous l'angle de réformes menées dans le domaine de l'éducation obligatoire et des hautes écoles. Il conviendra aussi d'estimer les effets des pressions internes et externes dans ce développement tout en proposant des voies permettant d'améliorer non seulement la transparence mais aussi la légitimité de ce nouveau pouvoir non inscrit dans les lois.

Le quatrième axe vise à étudier plus en détail les interactions entre les parlements, les gouvernements et l'administration, avant d'analyser les liens de ce système politico-administratif avec l'économie.

Il conviendra in fine de tenir compte des intérêts de la population en essayant de définir des indicateurs synthétiques :

- a) d'intérêt général (niveau des cantons) ;
- b) de qualité de la vie (niveau des villes) ;
- c) de bonheur (niveau des villes).

5 Annexes

5.1 Abréviations

5.2 Définitions

5.3 Publications

5.4 Questionnaires

5.4.1 Enquête portant sur 2001 (ESAC02)

5.4.2 Enquête portant sur 2004 (ESAC04)

5.4.3 Enquête portant sur 2008 (ESAC08)

5.5 Résultats 2008 (état des plausibilités au 31 juillet) avec cartes et remarques

5.5.1 Institutions politiques

5.5.2 Structure organisationnelle et personnel de la fonction publique

5.5.3 Caisses de pension

5.5.4 Collaborations intercantionales

5.5.5 Modernisation de l'Etat et réformes administratives (New)

5.5.6 Ordre public et justice (New)

Abréviations

→ Terminologie et usage → Abréviations

ABRÉVIATIONS UTILISÉES SUR LE SITE BADAC.CH

Les abréviations utilisées par la BADAC sont les suivantes :

| **A** | **B** | **C** | **D** | **E** | **F** | **G** | **H** | **I** | **J** | **K** | **L** | **M** | **N** | **O** | **P** | **Q** | **R** | **S** | **T** | **U** | **V** | **W** | **X** | **Y** | **Z** |

A

AAE	Administration axée sur l'efficacité
AdG	Alliance de gauche
AdI	Alliance des indépendents / Liste des indépendents
AFC	Administration fédérale des contributions
AFF	Administration fédérale des finances
APCF	Association professionnelle des contrôles des finances
ASAI	Association suisse sur l'audit interne
ASS	Annuaire statistique de la suisse
AVeS	Alliance Verte et Sociale
AVF	Alternative socialiste et verte et groupements féministes

B

BADAC	Banque de données des cantons et villes suisses
BIT	Bureau international du travail (Secrétariat permanent de l'OIT)
BPA	Bureau suisse de prévention des accidents

C

C-C	Remarque ou précision du canton à propos de sa réponse (en note de bas de page)
C2D	Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe
CCDJP	Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police
CCE	Conférence suisse des Chanceliers d'Etat
CCMP	Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile
CDAS	Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDEn	Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CDF	Conférence des directeurs cantonaux des finances
CDFo	Conférence suisse des chefs des départements cantonaux des forêts
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CEC	Conférence des autorités cantonales de surveillance de l'état civil
CFdF	Contrôle fédéral des finances
CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse

D

DHS	Dictionnaire historique de la suisse	[haut de page]
DN	Demokratisches Nidwalden	
DS	Démocrates suisses	
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement	

E

EPT	Equivalent plein temps
ESAC02	Enquête suisse sur les administrations cantonales 2002
ESAC02-C	Enquête suisse sur les administrations cantonales 2002, partie cantons
ESAC02-D	Enquête suisse sur les administrations cantonales 2002, partie départements
ESAC91	Enquête suisse sur les administrations cantonales 1991
ESAC97	Enquête suisse sur les administrations cantonales 1997
ESAV99	Enquête suisse sur les administrations des villes 1999

ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
EUROSTAT	Office statistique de l'Union Européenne
F	
FKF	Groupe d'études pour les finances cantonales
G	
GMEB	Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (Projet RGA)
H	
HP	Hors parti
I	
I-C	Correction du contenu effectuée en interne (en note de bas de page). Exemple: nous avons divisé le résultat par 1000 (erreur d'unité)
I-F	Correction de forme effectuée en interne (en note de bas de page). Exemple: nous avons remplacé 1'234 par 1234
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
L	
LCF	Loi sur le contrôle des finances [haut de page]
LDK	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
Lega	Lega dei Ticinesi
LOGA	Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
LPers	Loi sur le personnel de la Confédération
M	
Méd.	Médiane
Moy.	Moyenne
N	
NGP	Nouvelle gestion publique
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
NOVE	Projet de réforme du gouvernement et de l'administration de la Confédération
NPM	New Public Management (Nouvelle gestion publique)
O	
ÖBS	Ökoliberale Bewegung (SH)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFJ	Office fédéral de la Justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIT	Organisation internationale du travail
P	
PBD	Parti bourgeois démocratique
PCS	Parti chrétien social
PDC	Parti démocrate-chrétien
PES/Verts	Parti écologiste
PEV	Parti évangélique
PIB	Produit intérieur brut
PL	Parti libéral
PLR	Parti: Les Libéraux-Radicaux
PNB	Produit national brut
POP	Parti ouvrier et populaire
PRD	Parti radical-démocratique
PS	Parti socialiste
PSL	Parti suisse de la liberté
PST	Parti du travail
R	
RFE	Recensement fédéral des entreprises
RFP	Recensement fédéral de la population
RGA	Réforme du gouvernement et de l'administration
RKKF	Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu

RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
RUAG	Entreprises d'armement de la Confédération
S	
SCN	Système de comptabilité nationale
Sol.	SolidaritéS
T	
Tot.	Total
U	
UDC	Union démocratique du centre
UDF	Union démocratique fédérale
UVS	Union des villes suisses [haut de page]

Lexique français-allemand des abréviations courantes ([fichier pdf](#), état au 16.8.2005).

Définitions

→ Terminologie et usage → Définitions

DÉFINITIONS UTILISÉES SUR LE SITE BADAC.CH

Les définitions proposées par la BADAC sont les suivantes:

| [A](#) | [B](#) | [C](#) | [D](#) | [E](#) | [F](#) | [G](#) | [H](#) | [I](#) | [J](#) | [K](#) | [L](#) | [M](#) | [N](#) | [O](#) | [P](#) | [Q](#) | [R](#) | [S](#) | [T](#) | [U](#) | [V](#) | [W](#) | [X](#) | [Y](#) | [Z](#) |

A

Administration	On entend par administration à la fois une fonction de gestion et d'organisation, en application de règles établies, et les organismes exerçant cette fonction. On distingue entre administration privée (celle des entreprises, coopératives, associations et sociétés surtout) et administration publique, celle de l'Etat ou d'autres collectivités publiques, qui constitue un élément substantiel du pouvoir exécutif. (Dictionnaire historique de la Suisse DHS)
Administration centrale (Administration publique au sens strict)	Secteur regroupant les unités appartenant à l'administration générale de la Confédération ou des administrations cantonales et communales (sans les régies tels que les CFF et la poste et autres établissements de droit public rattachés à la Confédération ou aux cantons). (Germann 1996: 33s.)
Administration communale au sens étroit	Directions et département présidentiel avec leurs services et états-majors. Ne sont pas inclus dans cette définition: les établissements et autres organisations de droit public, les entreprises communales, les écoles. (Enquête BADAC auprès des villes, 1999).
Administration fédérale	Toute administration publique comprend les organes et institutions étatiques qui assistent le pouvoir exécutif dans l'accomplissement de ses tâches, en particulier dans la préparation, la mise en place et l'exécution des lois et règlements. En général, elle se caractérise par une gestion centralisée et par la hiérarchie de ses services. On distingue en Suisse les administrations communales, cantonales et fédérale, ce triple niveau étant lié à la structure de l'Etat. (DHS: tâches; évolution des effectifs)
Administration générale selon le critère financier	Correspond au libellé du compte "02" d'après le modèle de comptes des collectivités publiques de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Les comptes de l'administration fédérale, cantonale ou communale suivants (d'après la classification fonctionnelle): "020 Administration des finances et contributions", "021 Administration de district" et "029 Administration générale, divers". (AFF 2004: 157)
Administration publique	Secteur regroupant les unités appartenant à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ces unités produisent principalement des services gratuits ou quasi-gratuits et/ou effectuent des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales (ASS 2004: 230). Cependant, les chercheurs de la science administrative sont de l'avis que "prétendre de circonscrire l'administration publique dans une définition magistrale s'avère un exercice vain" et ils proposent différentes typologies possibles (voir à ce sujet Germann 1996: 3ss.).
Agence publique / Agentification	Entité publique plus autonome de l'Etat (autonomie de gestion), sur la base d'un contrat de prestations. L'agence publique est normalement chargée de la réalisation d'une mission spécifique,

claire et délimitée à un domaine de compétence. Le terme agence publique peut désigner une multitude de statuts publics, privés ou mixtes. La solution préconisée consiste à introduire à l'intérieur du service public de nouveaux critères comme la compétition, la concurrence, la culture des résultats, à substituer aux services des départements des « agences » séparées qui devaient remplir les objectifs du département dans un cadre de ressources définies » (Source: Agences administratives: mutation ou révolution?, cf. Les Cahiers de la Fonction Publique et de l'Administration, n° 259, Paris: UNSA, septembre 2006). En Suisse, il s'agit en général d'établissements autonomes possédant un statut de corporation de droit public (p. ex. offices de la circulation, caisses de compensation; établissements d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels etc.).

Agglomération

Zone comptant au minimum 20'000 habitants, formée par la réunion des territoires de communes adjacentes. Toute agglomération possède une zone centrale qui est formée d'une commune-noyau et, suivant le cas, d'autres communes qui doivent compter au moins 2'000 emplois chacune et au moins 85 places de travail pour 100 résidents actifs occupés. Ces communes doivent soit former une zone bâtie continue avec la commune-noyau, soit avoir une frontière commune avec elle, soit encore y envoyer travailler au minimum un sixième de leur population active occupée. Une commune n'appartenant pas à ladite zone centrale sera rattachée à l'agglomération si certains critères socio-économiques (p.ex. accroissement de la population, lien de continuité entre les zones bâties etc.) sont remplis. (Schuler : 1997).

[\[haut de page\]](#)

C

Concordat ou conventions administratives

Tous les accords, conventions ou arrangements de droit public (au sens de l'art 48 Cst.) que deux ou plusieurs cantons ont conclu sur un sujet relevant d'un domaine de compétence cantonale. (Abderhalden 2000: 324). Le terme de 'concordat' est habituellement utilisé comme terme général pour les traités conclus entre cantons. Les conventions administratives sont des concordats. Elles sont conclues par les gouvernements, parfois par des fonctionnaires, et sont afférentes à des sujets administratifs. Les déclarations de réciprocité juridique (ainsi en droit fiscal) ont également le caractère de traité. Sous ce concept se rangent aussi les entités et objets dont la nature est proche des conventions (par exemple: règlements modèles et recommandations établis par des conférences de gouvernements et de fonctionnaires) (Source: Association des archivistes suisses / VSA Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; <http://www.vsa-aas.org/fr/>).

Conférence intercantonale

Organe de coordination intercantonale au niveau suisse ou au niveau régional qui se compose de représentants de l'exécutif des cantons (surtout des Conseillers d'Etat, mais aussi des hauts-fonctionnaires). Les décisions prises par les conférences intercantionales sont des recommandations qui n'ont pas d'effet contraignant. (Abderhalden 2000: 340s.)

Conseil d'Etat

Gouvernement cantonal, appelé "Regierungsrat" dans la plupart des cantons alémaniques. (Germann et Weis 1995: 166)

Conseiller d'Etat	Membre d'un gouvernement cantonal, chef de département, appelé "ministre" dans le canton du Jura et "Regierungsrat" dans la plupart cantons alémaniques. (Germann et Weis 1995: 166)
Constitution cantonale	On appelle Constitution la loi fondamentale d'un Etat, définissant les principes qui assurent son existence et le fonctionnement de ses organes. Elle peut prendre la forme d'un ou de plusieurs textes ou être seulement fixée par la coutume. Les cantons, issus au bas Moyen Age de communautés de vallée jouissant de l'immédiateté impériale, de villes libres d'Empire et d'associations de communes, eurent d'abord des chartes fixant compétences et procédures, mais point encore de vraies constitutions (Cantons campagnards, Cantons à régime patricien, Villes corporatives). (DHS 2003)
[haut de page]	
D	
Décentralisation des dépenses (Degré de)	Part des dépenses des communes aux dépenses des cantons et des communes. Calcul: Dépenses des communes (après déduction des contributions de la Confédération et des cantons) divisé par les dépenses des cantons et des communes (après déduction des contributions de la Confédération). (Indicateurs BADAC)
Degré de décentralisation des emplois de la fonction publique	Le degré de décentralisation correspond aux emplois communaux (en équivalent plein temps), divisé par la somme des emplois communaux et cantonaux. Les emplois de la Confédération et les corporations de droit public sont exclus. (Voir à ce sujet : Working Paper Badac : Indicateurs de l'Etat en Suisse, 2008.)
Densité administrative	Proportion des effectifs des services publics par rapport à la population active ou résidente. (Germann et Weis 1995: 76)
Densité administrative / taux d'administration publique	Proportion des effectifs des services publics par rapport à la population résidente ou active. (Germann et Weis 1995: 76) La densité administrative, ou le taux d'administration publique est défini dans le cadre des études BADAC comme étant le nombre d'employés du secteur public au sens strict, soit les employés de la Confédération, des cantons, des districts, des communes et des corporation de droit publics (voir forme juridique 20-24 de l'OFS) par rapport à la population résidente ou par rapport à la population active.
Département	Unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, appelée "Direction" dans plusieurs cantons. (ESAC 02)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses calculées selon la classification par nature (dépenses brutes), soit les dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées). Sont exclues: 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attributions aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements). (ESAC 02)
Doubles imputations	Transferts financiers entre les collectivités publiques (cf. "flux financiers par nature"). Ces transferts ont lieu entre les niveaux administratifs (p.ex Confédération - cantons) ou à l'intérieur des niveaux (p.ex cantons - cantons). (ASS 2004: 797)
[haut de page]	
E	

Echelle de salaire / traitement	Représente la structure des salaires à l'intérieur d'une organisation, souvent composée de différentes classes salariales, elles-mêmes subdivisées en échelons / annuités.
Entreprises mixtes	Société d'économie mixte avec une participation financière de l'Etat, où des représentants de l'Etat occupent un ou plusieurs sièges au conseil d'administration. (ESAC 97)
Equivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure des effectifs, p.ex. un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT. A l'instar de l'OFS, un poste supérieur à 90% est considéré comme un poste à plein temps. (ESAC 02)
Etablissement de droit public	Services ou salariés d'établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par les pouvoirs publics; Ne sont pas incluses: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.

[\[haut de page\]](#)

F

Fédéralisme	<ul style="list-style-type: none"> • Le fédéralisme est une organisation politique dans laquelle les activités du gouvernement sont divisées entre les gouvernements régionaux et un gouvernement central, de sorte que chaque type de gouvernement décide sur ses activités. (Riker 1975: 101) • "La Confédération laisse aux cantons une marge de manoeuvre aussi large que possible et tient compte de leurs particularités." (Cst 1999: Art. 46, al.2) Avec la démocratie directe, le fédéralisme constitue l'un des principes fondamentaux de l'ordre constitutionnel suisse. Il peut se définir comme une forme particulière de répartition des pouvoirs au sein de l'Etat, qui vise essentiellement à maintenir la diversité dans l'unité et à rapprocher l'Etat du citoyen. En constante mutation, le fédéralisme suisse se trouve confronté aujourd'hui à de nouveaux défis comme la nouvelle péréquation financière, l'intégration européenne ou l'importance croissante des villes et des agglomérations. (OFJ 2005). • Il n'est pas possible de donner une définition univoque du fédéralisme. Ce concept désigne d'une part le regroupement, dans un organisme indépendant et plus vaste, d'entités politiques qui conservent cependant leur indépendance; et l'on peut mettre l'accent soit sur la nécessité de l'union entre les parties (Etats-Unis, Canada, Australie), soit sur leur diversité irréductible (Suisse, Autriche, Allemagne). Mais le fédéralisme est aussi un programme, une valeur dans l'action politique, un principe d'organisation des communautés; en ce sens, il doit être périodiquement repensé en fonction de la situation historique (DHS; Bibliographie). • Système politique dans lequel le gouvernement central d'un Etat (gouvernement fédéral) partage avec les gouvernements des collectivités qui forment cet Etat (Etats particuliers ou Etats membres) les diverses compétences constitutionnelles: législation, juridiction et administration. Dans le fédéralisme, le gouvernement central se réserve
--------------------	---

L'exercice exclusif des compétences d'ordre

international. Fédéralisme par agrégation ou association: système fédéral formé par la réunion d'États qui se soumettent à une autorité supérieure. Fédéralisme par ségrégation: produit par la dissociation d'un État antérieurement unitaire. (Petit Robert 1998).

- **Réflexions sur le fédéralisme** (Institut pour la démocratie en Europe, 1991)

Flux financiers de l'Etat, classification par fonction

La classification fonctionnelle permet d'attribuer les flux financiers aux différentes tâches publiques. En lieu et place de la répartition organique par unité administrative utilisée dans la classification institutionnelle, la classification fonctionnelle postule l'application d'un critère d'attribution des flux selon leur destination. La répartition des opérations financières par domaine d'activité doit, en particulier, faire ressortir le coût d'exécution des diverses tâches et l'importance de ces dernières par rapport à l'ensemble des dépenses des collectivités. (AFF 2004: XI)

Dénomination classification fonctionnelle (AFF, **format word**).

Flux financiers de l'Etat, classification par nature

La classification par nature renseigne sur l'incidence économique des opérations financières de l'État et permet ainsi l'analyse de leur influence sur le circuit économique. Elle permet aussi l'intégration des comptes des collectivités publiques dans la comptabilité nationale qui saisit la production globale et l'utilisation des ressources de notre économie.

Notre organisation politique à plusieurs échelons pose le problème de la consolidation de l'ensemble des transactions financières des collectivités publiques de façon à obtenir un compte général (cf. "Doubles imputations"). Ainsi, les contributions fédérales versées aux cantons sont comptabilisées tant dans les comptes de la Confédération que dans ceux des cantons. De tels transferts entre deux corporations publiques doivent être éliminés en tant que doubles imputations pour pouvoir procéder à une analyse économique globale. Par conséquent, la classification par nature distingue parmi les opérations financières celles pour les besoins propres (charges de personnel, biens, services et marchandises, investissements propres), celles de transferts (à des tiers, à des collectivités publiques, à des entreprises) et les prêts et participations. (AFF 2004: IX)

Dénomination classification par nature (AFF, **format word**)

Force des partis dans les parlements cantonaux

Dans les études BADAC, la force des partis est exprimée par deux indicateurs : la part des sièges dans les parlements cantonaux et la part des suffrages obtenus lors de ces mêmes élections. Calcul : nombre de sièges obtenus par le parti X divisé par le total des sièges, respectivement nombre de suffrages obtenus par le parti X divisé par le total des suffrages.

Force des partis dans les gouvernements cantonaux

Dans les études BADAC, la force des partis dans les gouvernements cantonaux est exprimée par la part des sièges obtenus par les différents partis. Calcul : nombre de sièges obtenu divisé par le nombre de sièges total du gouvernement, le tout divisé par cent.

G**Garantie de l'Etat pour les caisses de pension**

Montant qui fait défaut + valeur actuelle du rendement excédentaire + prime de risque

[\[haut de page\]](#)

I

Indice global de la capacité financière Indicateur de richesse des cantons qui a pour base 100 (moyenne suisse). Le barème est composé de quatre coefficients : le revenu cantonal, la force fiscale, la charge fiscale et la zone géographique. (OFS, AFC)

Indice global de la charge fiscale L'indice de la charge fiscale permet de comparer les différents taux d'imposition propres aux cantons. La base de cet indice est 100 (moyenne suisse).

Institutions privées ou semi privées Institutions de droit privé qui sont subventionnées par le canton. Le département exerce un certain contrôle sur ces institutions en déléguant des représentants dans les organes de direction ou de surveillance. (www.badac.ch)

Intensité législative L'intensité législative, c'est-à-dire l'intensité de la production législative dans les cantons, est calculée en divisant le nombre de nouvelles lois adoptées par le nombre de parlementaires cantonaux. On observe des différences suivant les régions linguistiques et suivant le mode d'adoption des lois. (Voir à ce sujet: Working Paper Badac : Indicateurs de l'Etat en Suisse, 2008.)

M

Magistrats Juges, juges d'instruction, procureurs. NB Sans les préfets.

[\[haut de page\]](#)

N

Nouvelle gestion publique La NGP prône la modernisation du management des administrations publiques dans le but d'en améliorer le rapport coût/service. La nouvelle gestion publique est basée sur un partage des rôles entre le pouvoir politique, qui prend les décisions stratégiques et fixe les objectifs, et l'administration, qui prend les décisions opérationnelles.

[\[haut de page\]](#)

O

Offices / divisions / services Unités administratives au sein d'un département ou de la chancellerie, directement subordonnées à un conseiller d'Etat ou au chancelier. Ne sont pas inclus: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfetures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public. (ESAC 02) [1]

[\[haut de page\]](#)

P

Partenariat public-privé (« PPP ») Le partenariat public-privé (PPP) est un contrat (généralement de long terme) entre une autorité publique et un opérateur privé par lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Un exemple typique de partenariat public-privé consiste pour un entrepreneur privé à construire un hôpital public dont il gèrera ensuite les activités non médicales

Permis de séjours pour étrangers Permis de travail, regroupement familial, rentiers, etc. Permis octroyés pour un séjour de plus d'une année, renouvelable. Confère la mobilité professionnelle et géographique. Dès 1.6.2002, pour les ressortissants de l'UE-AELE : validité à cinq ans, contingenté à 15'000 par an jusqu'au 1er juin 2007; pas de quota par canton ; autorisation valable pour toute la Suisse ; pour les citoyens des pays d'Etats tiers (hors UE15/AELE), la

validité du permis est d'une année, renouvelable annuellement et la mobilité intercantonale est soumise à autorisation.

<http://www.bfm.admin.ch> (ODM)

Permis de séjours pour étrangers
Permis C

Permis d'établissement, d'une durée indéterminée et sans conditions. Si l'étranger a séjourné en Suisse au moins dix ans au titre d'une autorisation de courte durée ou de séjour, dont les cinq dernières années de manière ininterrompue au bénéfice d'une autorisation de séjour. Octroi d'un permis C après cinq ans au bénéfice d'une autorisation de séjour, pour les ressortissants de pays avec laquelle la Suisse a conclu un traité d'établissement (la plupart des Etats européens, ainsi que le Canada et les Etats-Unis).

<http://www.bfm.admin.ch>(ODM)

Permis de séjours pour étrangers
Permis G

Permis de frontaliers. Dès le 1.6.2002, l'autorisation frontalière est valable pour toute la zone frontalière suisse. Le frontalière n'est plus tenu de rentrer chaque jour dans son pays et peut résider à la semaine en Suisse. L'activité indépendante est autorisée. Pour les ressortissants des pays de l'UE-AELE, le permis est valable durant 5 ans si le contrat de travail dépasse un an, sinon le permis est délivré pour la durée de l'engagement; dès 1.6.2004, abandon du critère de préférence nationale ; dès 1er janvier 2008, suppression de la limite des 50 km.

<http://www.bfm.admin.ch> (ODM)

Permis de séjours pour étrangers
Permis L

Permis de courte durée (moins d'un an)
Autorisation délivrée pour un séjour de durée limitée d'une année au plus. Sa durée de validité peut être prolongée jusqu'à une durée totale de deux ans. Il confère la mobilité géographique, mais une mobilité professionnelle restreinte (changement d'emplois accordé uniquement pour des raisons majeures).

<http://www.bfm.admin.ch> (ODM)

Permis de séjours pour étrangers
Permis F

Personnes admises provisoirement (« requérants d'asile »)
Permis L délivrés aux requérants d'asiles déboutés ou aux étrangers qui sont sous le coup d'une décision de refus d'autorisation de séjour, mais dont le renvoi dans leur pays d'origine n'est pas licite, possible ou raisonnablement exigible.

<http://www.bfm.admin.ch> (ODM)

Permis de séjours pour étrangers
Permis N

Permis pour requérant d'asile. Les personnes titulaires de ce permis disposent d'un droit de séjour.

<http://www.bfm.admin.ch> (ODM)

Population résidente permanente

La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse domiciliées en Suisse et les personnes de nationalité étrangère possédant une autorisation d'établissement ou une autorisation de séjour d'une durée d'au moins 12 mois. Elle comprend les catégories suivantes de personnes de nationalité étrangère: les titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'un permis de séjour de courte durée autorisant un séjour d'au moins 12 mois, les fonctionnaires des organisations internationales, les employés des représentations diplomatiques ou des entreprises d'Etats étrangères (en particulier la poste, les chemins de fer et les douanes), ainsi que les membres de leur famille vivant en Suisse. Par contre, les

personnes effectuant un séjour de courte durée dans notre pays (moins d'une année) et celles dont le statut n'est pas encore réglé (personnes relevant du domaine de l'asile), ainsi que les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, n'en font pas partie. La population résidente permanente se définit, depuis 1991, en fonction du domicile civil uniquement. Elle est déterminée chaque année au 31 décembre ainsi qu'en milieu d'année. (ESPOP 2004: 2)

Population résidente moyenne	La population résidente moyenne comprend l'effectif moyen de la population résidant en Suisse durant une année civile. La population résidente moyenne comprend les mêmes catégories de personnes de nationalité étrangère que la population résidente permanente, ainsi que les saisonniers jusqu'en 2001 et les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée à partir de 2002. La population résidente moyenne se détermine au moyen du domicile économique. Pour les étrangers, la population moyenne correspond à la moyenne des effectifs à la fin de chacun des douze mois de l'année. (ESPOP 2004: 2)
-------------------------------------	---

[\[haut de page\]](#)

S

Secteur des administrations publiques	Le secteur des administrations publiques est constitué de toutes les unités d'administration publique, des caisses de sécurité sociale et des institutions publiques ou privées - sans but lucratif et non marchande - contrôlées et majoritairement financées par les pouvoirs publics. (BIT 1999: 3)
--	--

Secteur des sociétés publiques	Le secteur des sociétés publiques (pour la Suisse principalement les «établissement et les corporations de droit public»), comprend toutes les unités institutionnelles qui produisent pour le marché et sont contrôlées et majoritairement financées pour les pouvoirs publics. (BIT 1999: 3)
---------------------------------------	--

Secteur public	Le secteur public est défini alors comme l'ensemble des activités marchandes ou non marchandes, gérées à chaque échelon institutionnel, contrôlées et majoritairement financées par les pouvoirs publics. Il est composé d'un secteur des administrations publiques et d'un secteur des sociétés publiques. (BIT 1999: 3)
-----------------------	---

Section	Unité administrative au sein d'un service/division, directement subordonnée au chef de service/division. (Germann et Weis 1995: 166)
----------------	--

Science administrative	La science administrative est l'étude de la société quant à son aspect administratif. Elle peut aussi être considérée comme les sciences sociales appliquées à l'administration, l'histoire de l'administration, la sociologie administrative, le droit administratif, l'administration comparée, et même l'économie publique. Elle procède souvent, à l'instar de la sociologie des organisations, d'analyses institutionnelles, organisations, du discours - administratif - et des politiques publiques. (Voir la définition complète sur Wikipedia)
-------------------------------	---

[\[haut de page\]](#)

T

Taux de rotation ou « turnover »	Dans le contexte des ressources humaines, le turnover mesure le taux d'arrivée et de départ des employés dans une organisation durant une période donnée par rapport au nombre d'employés
---	---

enregistrés au début de cette même période. Un haut taux de rotation peut être dû à une mauvaise gestion des ressources humaines et ainsi nuire à l'efficacité de l'organisation. (Koller : 2007)

U

Unité centrale

Unité administrative composée de plusieurs personnes, dont la responsabilité s'étend à l'ensemble de l'administration ou à une pluralité de départements. Il ne s'agit ni d'une commission, ni d'un employé unique. (ESAC 02)

[\[haut de page\]](#)

V

Ville

Commune qui compte 10'000 habitants ou plus (Schuler et Joye 1997). En 2000, 119 villes suisses comptaient plus de 10'000 habitants et 140 villes étaient membres de l'UVS. Voir aussi les [cartes](#) de la rubrique villes. [\[2\]](#)

Z

Zone urbaine

Agglomérations ou villes appartenant à une agglomération.

[\[haut de page\]](#)

Notes

[\[1\]](#) Pour le canton du Tessin: Divisione / Sezione / Ufficio

[\[2\]](#) L'enquête BADAC-villes 1999 a été réalisée auprès des 122 communes membres de l'UVS au 31 décembre 1998, dont 102 communes comptaient plus de 10'000 habitants. Dans les tableaux statistiques des villes se trouvent également des informations sur certaines communes dont la population est inférieure à 10'000 habitants, pour autant que ces communes soient membres de l'UVS (20 communes). Voir aussi définition des zones urbaines et agglomérations selon l'OFS (1990) ([format pdf](#)).

Bibliographie

Abderhalden Ursula (2000). Möglichkeit und Grenzen der interkantonalen Zusammenarbeit bei der internationalen Integration der Schweiz. In P. Hänni: Schweizerischer Föderalismus und europäische Integration: die Rolle der Kantone in einem sich wandelnden internationalen Kontext. Zürich: Schulthess, pp.323-381.

AFF / Administration fédérale des finances (2004). Finances publiques en Suisse 2002. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

ASS / OFS (2004). Annuaire statistique de la Suisse 2004. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.

BIT / Hammouya M. (1999). Statistiques de l'emploi dans le secteur public: méthodologie, structures et tendances. Genève: Bureau International du Travail.

BIT / Hoffmann E. (1995) Data collection and processing strategies when measuring "occupation" for statistical surveys and administrative records. Genève : Bureau International du Travail.

Cst / Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999.

DHS / Dictionnaire historique de la Suisse (état 03/12/03). <http://www.dhs.ch>.

ESAC 97 / Enquête suisse sur les administrations cantonales 1997. Définitions utilisées dans le questionnaire. Lausanne: BADAC.

ESAC 02 / Enquête suisse sur les administrations cantonales 2002. Définitions utilisées dans le questionnaire. Lausanne: BADAC.

ESPOP (2004). Statistique de l'état annuel de la population 2003 – Concepts de population. Neuchâtel: Office Fédéral de la statistique.

Germann Raimund E. et Weis Katia (1995). Les administrations cantonales: une vue comparative. Berne: Haupt.

Germann Raimund E. (1996). Administration publique en Suisse: L'appareil étatique et le gouvernement. Berne: Haupt.

Koller Christophe (2007), Administrations publiques et autorités cantonales (Analyse sur la base de l'enquête BADAC sur les administrations cantonales 2004), Lausanne : IDHEAP – BADAC.

Koller Christophe (2009) , Evolution de la population étrangère: comparaison des effectifs et de la charge de travail des services de migration dans les cantons 2002-2008, (BE, GE, SG, TI, VD, VS,

ZH).

Koller Christophe et Heuberger Nils (2008). Indicateurs de l'Etat en Suisse : indicateurs pour la mesure comparative des administrations publiques et des autorités politiques cantonales et urbaines, Lausanne : IDHEAP – BADAC.

OFJ / Office fédéral de la justice. <http://www.ofj.admin.ch/themen/foederalismus/intro-f.htm> (état 9/3/2005 MD/Is).

ODM / Office fédéral des migrations, <http://www.bfm.admin.ch> (état le 23.05.09). A ce sujet, voir [tableau BADAC](#)

Pulitano Donatella (Hrsg.) (2001). New Public Management: Terminologie-terminologie-terminologia. Bern: Haupt.

Riker William (1975). Federalism. in: Fred I. Greenstein and Nelson Polsby (eds), The Handbook of Political Science, Volume V: Government Institutions and Processes, Reading MA. Addison Wesley.

Schuler Martin et Dominique Joye (1997). Recensement fédéral de la population 1990. Les niveaux géographiques de la Suisse. Berne: Office Fédéral de la statistique.

Publications

→ Publications

PUBLICATIONS DE LA BADAC

La BADAC publie régulièrement des articles scientifiques ou de vulgarisation, des ouvrages de synthèse ainsi que des *working papers*. D'autres publications se basent sur les données de la BADAC (liste non exhaustive). Ces documents sont classés par année de publication:


2010




-
- 11.10.2010 **Nouvel atlas interactif de l'Etat** - Cartographier le fédéralisme suisse.
Communiqué de presse.
-  (PDF, 1664 Ko).
- Nuovo atlante interattivo dello Stato** - La cartografia del federalismo svizzero,
Comunicato Stampa.
-  (PDF, 1671 Ko).
-
- 27.09.2010 BADAC - **Comprendre la complexité du fédéralisme suisse**, in: Affaires Publiques, **3/2010**, pages 13-14.
-  (PDF, 260 Ko).
-
- 22.09.2010 Nils Heuberger, **Interkantonale Zusammenarbeit aus Sicht der Regionen**.
Erste Resultate der BADAC-Erhebung über die Behörden und die kantonalen Verwaltungen 2008, Working paper BADAC-IDHEAP 02/2010, 11 pages (NB résumé en français)
-  (PDF, 166 Ko).
-
- 23.08.2010 Christophe Koller (avec la collaboration de Nils Heuberger et d'Anne-Céline Rolland), **L'Etat au niveau des cantons. L'apport des enquêtes sur les autorités et les administrations cantonales (ESAC) 2001-2008** - Bilan, perspectives d'avenir et premiers résultats 2008, Working paper de l'IDHEAP 01/2010, 276 pages. **NB**. L'accès aux résultats de l'enquête 2008 est momentanément réservé aux chancelleries cantonales.
-  (PDF, 972 Ko).
-
- 11.06.2010 **La BADAC fait peau neuve**, **Communiqué ats/ots** (na-presseportal).
-  (PDF, 100 Ko).
-
- 1/2010 Premiers résultats de l'Enquête sur les administrations et les autorités cantonales 2008 (ESAC08) publiés dans la **Newsletter** du Grand Conseil valaisan.
-  (PDF, 100 Ko).
-
- 25.2.2010 Christophe Koller (avec la collaboration d'Anouck Vionnet), **Estimation du dynamisme des villes romandes sous l'angle économique 2003-2008**, Berne et Lausanne, Février 2010, 39 pages.
-  (PDF, 1165 Ko).
-
- 24.2.2010 Jean-Philippe Buchs (avec la collaboration de Christophe Koller), **Les villes romandes les plus dynamiques**, in: Magazine économique Bilan, Février 2010, pp. 32-41.
-  (PDF, 2379 Ko).
-
- 2009**
- 21.12.2009 Koller Christophe, **Evolution de la population étrangère et charge de travail des services de migration dans les cantons** (BE, GE, SG, TI, VD, VS, ZH). Des accords bilatéraux aux accords d'association Schengen-Dublin, Rapport final, Lausanne: IDHEAP, 94 pages.
-  (PDF, 875 Ko)
-

- 18.12.2009 Bregnard Damien, Koller Christophe (éd.), **L'organisation politico-administrative du Jura à l'épreuve de l'histoire**, in: Lettre d'information du Cercle d'études historiques, No 42, Porrentruy: Société jurassienne d'émulation, décembre 2009, 56 pages.
-  (PDF, 1.6 Mo)
-
- 3.12.2009 Heuberger Nils, **Interkantonale Harmonisierung der obligatorischen Schule aus Sicht der Städte**: Eine Betrachtung anhand der HarmoS-Abstimmungsresultate, Working Paper de l'IDHEAP 02/2009, 10 pages.
-  (PDF, 100 Ko)
-
- 18.11.2009 Koller Christophe, Heuberger Nils, Vionnet Anouck, **Les villes et l'Etat en Suisse 1990-2009**: analyse comparative du profil des autorités, des activités et des dépenses étatiques au niveau des collectivités urbaines, Working Paper de l'IDHEAP, 2/2009, 61 pages.
-  (PDF, 950 Ko, version 'simple page')
 -  (PDF, 790 Ko, version 'double page')
-
- 27.05.2009 Koller Christophe, **La Suisse vers un Etat plus fort, mais svelte?**, in: Le Temps, Rubrique "L'avis de l'expert".
-  (PDF)
-
- 27.05.2009 Koller Christophe, Heuberger Nils, **Indicateurs de l'Etat en Suisse 1990-2008** (Indicateurs pour la mesure comparative des administrations publiques et des autorités politiques cantonales et urbaines) Partie 2: Villes, (Version 1, mai 2009), Working Paper de l'IDHEAP, 1 / 2009, 38 pages.
-  (PDF, 620 Ko, version 'simple page')
 -  (PDF, 470Ko, version 'double page')
-
- 26.03.2009 Koller Christophe, **La Suisse se recantonalise**, in: Le Temps, Rubrique "L'avis de l'expert".
-  (PDF)
-
- 2008**
-
- 12.2008 Koller, Christophe. **La fonction publique en Suisse: analyse géopolitique d'un fédéralisme à géométrie variable**, in: Pyramides, N° 15, Bruxelles: CERAP, 1/2008 (Peer Reviewed).
 Compte-rendu de certains résultats présentés dans Le Temps du **11-12-2008**, du **26-03-09** et du **16-06-2009**.
-  (PDF, 450 Ko)
-
- 12.2008 Koller Christophe, Nils Heuberger, **Indicateurs de l'Etat en Suisse 1990-2008** (Indicateurs pour la mesure comparative des administrations publiques et des autorités politiques cantonales et urbaines) **Partie 1: Cantons**, (Version 1.0c, décembre 2008), Working Paper de l'IDHEAP, 12 / 2008, 65 pages [version 'doubles pages']
-  (PDF, 860 Ko, version 'simple page')
 -  (PDF, 710 Ko, version 'double page')
-
- 12.2008 Koller Christophe, **Evolution de la population étrangère. Comparaison des effectifs et de la charge de travail des services de migration dans les cantons** (BE, GE, SG, TI, VD, VS, ZH). Etude préliminaire, Lausanne: IDHEAP, 2008 (mandat du canton de Vaud).
-
- 7.07.2008 Gunzinger Mathieu, **Analyse comparative des ressources financières des partis politiques suisses**, Cahier de l'IDHEAP, no 240-2008.
-  (PDF, 3.2 Mo)
- Communiqué de presse BADAC, 14-2008.**
-  (PDF, 210 Ko)

2007

- 09.2007 Heuberger Nils, Koller Christophe. **Stipendien und Darlehen der öffentlichen Hand. Ein Vergleich zwischen den Kantonen und den Regionen in der Schweiz** (1997-2005), Working Paper de l'IDHEAP 5/2007, 20 pages; graphiques, cartes, tableaux.
-  (PDF, 450 Ko, étude complète en allemand et résumé en français)
 -  (PDF, 100 Ko, communiqué de presse)
- 08.2007 Koller Christophe, **Le profil socioprofessionnel des parlementaires cantonaux** (Analyse sur la base de l'enquête BADAC sur les administrations cantonales 2004), Bulletin d'information de la Société suisse pour les questions parlementaires, Nr. 2, 10ème année, août 2007.
-  (PDF, 160 Ko)
- 4.04.2007 Koller Christophe. **Administrations publiques et autorités cantonales.** Exploitations sur la base des résultats de l'enquête sur les administrations cantonales 2004, Working Paper de l'IDHEAP 14/2006, 89 pages; graphiques, cartes, tableaux.
-  (PDF, 1.4 Mo)
- 03.2007 Vatter, Adrian, The Cantons, in: *Hanbuch of Swiss Politics* (2nd edition), Zürich: Neue Zürcher Zeitung, 2007: 197-225.
- 03.2007 Trippolini, Ivar, **Strukturen, Rechte und Ressourcen der Kommissionen in den kantonalen Parlamenten.** Situationsbeschreibung und Diskussionsbeitrag, Mitteilungsblatt der Schweizerischen Gesellschaft für Parlamentsfragen, Nr. 1 – 10. Jahrgang, März 2007, 27-31.
-  (PDF, 460 Ko, en allemand)
- 8.03.2007 Ladner Andreas (2007). **Das Alter der Parlamentarierinnen und Parlamentarier in den kantonalen Parlamenten.** Working Paper de l'IDHEAP 1/2007.
-  (PDF, 310 Ko, en allemand)



2006

- 19.12.2006 Koller Christophe, Trippolini Ivar et Sylvie Traimond (2006) **Mémento statistique des administrations et des autorités cantonales.**
- La BADAC publie son premier «Mémento statistique des administrations et des autorités cantonales». Cette publication présente sur 30 pages en couleur les résultats de l'enquête BADAC 2004, complétés par d'autres données comparatives. Ce mémento, bilingue (français-allemand) et illustré par de nombreux tableaux et graphiques, sert aussi de guide d'introduction à la banque de données des cantons tout en donnant des exemples **d'interactions avec le site web de la BADAC.** D'autres résultats plus détaillés seront publiés prochainement.
-  (PDF, 420 Ko)
- Communiqué de presse BADAC**
-  (PDF, 90 Ko)
- 8.12.2006 Koller Christophe (2006). **La BADAC, une base de données pour décrire l'action publique en Suisse**, in: *Contributions à l'action publique / Beiträge zum öffentlichen Handeln* (Sous la direction de Jean-Loup Chappelet), Publication du 25e de l'IDHEAP.
- 28.05.2006 Bochsler Daniel et Ivar Trippolini, **Taille idéale du Grand Conseil**, en allemand ("Die Fallstudie aus Graubünden zeigt, wie sich eine Verkleinerung des Parlamentes auf Parteien und Regionen auswirken würde"), Südostschweiz am Sonntag, 28 Mai 2006.
-  (PDF, 350 Ko, en allemand)
- 13.04.2006 Koller Christophe, **Le Palmarès des villes romandes et le besoin de renforcer la statistique urbaine sur le plan suisse** (Méthodologie, sources et résultats), 2006, *Revue Economique et Sociale*, No. 1, pp. 101-116.


-  (PDF, 2.4 Mo)

2005

5.12.2005 Koller, Christophe, Traimond Sylvie, **A propos de la partie "villes" de la BADAC** (Orientation générale, réalisations, méthode et sources), décembre 2005.

-  (PDF, 57 Ko)
-  (HTML)

21.10.2005 Koller Christophe, **L'Etat de Vaud en comparaison intercantonale**. 2005. La Gazette (Journal de la fonction publique de l'Etat de Vaud), 169: 4-5.

-  (PDF, 270 Ko)






13.04.2005 **Les cantons suisses sous la loupe**
Autorités, employés publics, finances

167 pages, 45 illustrations, 24 tableaux, CHF 36.-, ISBN 3-258-06886-0



Ce livre collectif présente, pour la première fois et sous forme illustrée, les résultats de diverses enquêtes menées auprès des administrations cantonales depuis le début des années 1990. Ces résultats sont complétés par d'autres types de données relatives aux cantons.

Le livre est disponible en librairie ou à commander auprès des Editions Haupt (en [français](#) ou [allemand](#)).





Revue de Presse:

-  (PDF, 370 Ko, La Tribune de Genève - 10.11.2005)
-  (PDF, 1.0 Mo, Cash - 10.11.2005)
-  (PDF, 20 Ko, NZZ - 14.04.2005)
-  (PDF, 20 Ko, FACTS - 28.04.2005)
-  (PDF, 160 Ko, Die Südostschweiz, in: Der Schwyzer Bote, 4.05.2005)


Communiqué de presse

-  (PDF, 150 Ko)
-  (HTML, carte et graphiques)

Extraits à télécharger:

-  (PDF, L'essentiel en bref, [[français](#)], [[deutsch](#)], [[italiano](#)])
-  (PDF, Résumé, [[français](#)], [[deutsch](#)], [[italiano](#)], [[rumantsch](#)], [[english](#)])
-  (PDF, 80 Ko, Table des matières détaillée en français)
-  (HTML, liste des graphiques et des tableaux)

22.02.2005 **Le financement des partis cantonaux et les indemnités des parlementaires 2001-2004**. L'évolution dans sept grand cantons suisses: AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH.

-  (PDF, 100 Ko, en allemand)

2004

29.11.2004 **Nouvel indice de la force des partis cantonaux 2004**

Communiqué de presse BADAC

-  (PDF, 40 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)])

Communiqué de presse de l'ATS

-  (PDF, 20 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)], [[italien](#)])

15.11.2004 **Les concordats intercantonaux : clé de voûte du fédéralisme suisse**



Présentation d'une analyse quantitative des concordats intercantonaux (1848-2003), basée sur la banque de données des concordats de l'Institut du fédéralisme de l'Université de Fribourg.

Communiqué de presse BADAC

-  (PDF, 60 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)])

Communiqué de presse de l'ATS

-  (PDF, 70 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)], [[italien](#)])

-
- 13.07.2004 **Wie die Kantone ihre Politiker finanzieren.** Pascal Sciarini et Daniel Bochsler.
-  (PDF, 340 Ko, NZZ - 13.07.2004, en allemand)
 -  (PDF, 110 Ko, document de base en allemand)

-
- 9.03.2004 **Comparer les cantons et les villes suisses sur Internet**, troisième communiqué de presse de l'enquête suisse sur les administrations cantonales (ESAC 02).

[La nouvelle banque de données des cantons et des villes suisses](#) (BADAC) est désormais accessible au public.

Un moteur virtuel pour scanner le fédéralisme: www.badac.ch

Les données couvrent les grands domaines suivants: 1. Gouvernement et parlement (institutions politiques) ; 2. Structures administratives et organisation de l'Etat ; 3. Agents publics; 4. Collaborations intercantionales et réformes communales ; 5. Santé et sécurité sociale ; 6. Education, sciences et culture ; 7. Justice et police ; 8. Travaux publics (y.c. énergie, environnement) et transports ; 9. Economie ; 10. Finances publiques ; 11. Population et emploi.

Exemple de résultat: le salaire des enseignants du secteur primaire par canton.






Communiqué de presse BADAC

-  (PDF, 140 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)])

Communiqué de presse de l'ATS

-  (PDF, 40 Ko, [[français](#)], [[allemand](#)], [[italien](#)])


Revue de presse:

-  (PDF, 360 Ko, Der Bund)
-  (PDF, 90 Ko, 20 minutes)
-  (PDF, 110 Ko, Blick)
-  (PDF, 290 Ko, Schwyzer Bote)
-  (PDF, 100 Ko, Corriere del Ticino)





-
- 29 01.2004 **Palmarès des villes romandes 2004.**

Un comparatif des cités où il fait bon vivre a été réalisé et publié en collaboration avec L'Hebdo. Pour ce faire, l'équipe BADAC a mis au point un système d'indicateurs à partir de sources publiées et gratuites. 42 villes suisses (de 10'000 habitants et plus) ont ainsi été sélectionnées et comparées en fonction de 20 critères regroupés selon quatre dimensions: "Conditions de vie et environnement", "Dynamisme économique et emploi", "Prestations socio-culturelles" et "Participation politique et administration publique".


Dossier IDHEAP / L'Hebdo: Premier classement des villes romandes




















-  (HTML, Dossier, Méthodes et résultats)




Revue de presse:

-  (PDF, 1.9 Mo, L'Hebdo - 29.01.2004)
-  (PDF, 550 Ko, La Gruyère)
-  (PDF, 160 Ko, La Liberté)
-  (PDF, 140 Ko, Le Quotidien Jurassien)
-  (PDF, 300 Ko, 24heures)

2003

-
- 12.2003 Koller Christophe, **Les cantons et les villes au pays du fédéralisme.** 2003. La nouvelle "Banque de données des cantons et des villes suisses" (BADAC), potentiels et (re)développement. Revue économique et sociale 4: 267-78.
-  (PDF, 360 Ko)
-

- 1.12.2003 Deuxième communiqué de presse de l'enquête suisse sur les administrations cantonales (ESAC 02): **Les gouvernements cantonaux sous la loupe.**
- Communiqué de presse BADAC**
-  (PDF, 40 Ko, [français], [allemand])
 -  (PDF, 150 Ko, tableaux récapitulatifs)
- Communiqué de presse de l'ATS**
-  (PDF, 20 Ko, [français], [allemand], [italien])
-
- 09.2003 Premier communiqué de presse de l'enquête suisse sur les administrations cantonales (ESAC 02): **Comment les cantons financent les politiciens et les partis politiques?**
- Communiqué de presse BADAC**
-  (PDF, 140 Ko, [français], [allemand])
 -  (PDF, 80 Ko, tableaux récapitulatifs)
- Communiqué de presse de l'ATS**
-  (PDF, 40 Ko, [français], [allemand], [italien])
-
- 06.2003 Plaquette **Le système d'information online au service du fédéralisme suisse**
-  (PDF, 80 Ko)
-
- 2002**
-
- 09.2002 **Bulletin de l'IDHEAP N° 73**
-  (PDF, 20 Ko)
-
- < 2000**
-
- février 1999 Germann Raimund, E., **Observation continue du changement administratif: la BADAC, banque de données des cantons et des villes, IDHEAP, septembre 1999** (exemplaires papier disponibles en français, allemand et anglais au prix de 10.-CHF auprès de la BADAC).
-  (PDF, 130 Ko, en français)
 -  (PDF, 130 Ko, en allemand)
 -  (PDF, 130 Ko, en anglais)
 -  (HTML, en anglais)
-
- 1996 Germann, Raimund E., **Administration publique en Suisse, volume 1, L'appareil étatique et le gouvernement**, Berne, Haupt, 1996.
-  (DOC, 30 Ko, avant-propos)
 -  (DOC, 30 Ko, sommaire)
-
- 1995 Germann Raimund E., Weis Katja, **Les administrations cantonales: une vue comparative**, Berne, Haupt, 1995.
-  (DOC, 30 Ko, table des matières)
 -  (DOC, 30 Ko, avant-propos)
 -  (DOC, 40 Ko, introduction)
- La version française de ce livre est épuisée mais elle est encore disponible en allemand. Si vous souhaitez commander, vous pouvez nous [contacter](#).
-
- 1991 GERMANN, Raimund E., **Die Europatauglichkeit der direktdemokratischen Institutionen der Schweiz**, Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft 1991, Bern, Haupt, 257-269.
-  (PDF, 188 Ko, en allemand)
- Voir les publications de R. Germann de 1975 à 1991 dans leur [contexte](#).
-
- 1987 GERMANN, Raimund E., **L'amalgame public-privé : l'administration paraétatique en Suisse**, Revue politique et Management Public, vol. 5, no 2, juin 91-105 (Cahier de l'IDHEAP no 29), 1987.
-  (PDF, 6496 Ko, en français)

- 1981 GERMANN, Raimund E., **Ausserparlamentarische Kommissionen: Die Milizverwaltung des Bundes**. Bern, Haupt, 1981.
-  (PDF, 4840 Ko, en allemand)
-
- 1977 GERMANN, Raimund E., **Konkordanz- oder Konkurrenzdemokratie ?**, Zeitschrift für schweizerisches Recht, Bd 96: 173-186.
-  (PDF, 839 Ko, en allemand)
-
- 1975 GERMANN, Raimund E., **Politische Innovation und Verfassungsreform. Ein Beitrag zur schweizerischen Diskussion über die Totalrevision der Bundesverfassung**, Bern, Haupt, 1975.
-  (PDF, 7245 Ko, en allemand)
-

Questionnaires

Enquête suisse sur les administrations cantonales

Première partie : Questionnaire canton (ESAC02-C)

Questions se rapportant à l'ensemble du canton et adressées aux Chanceliers / Chancelleries
 Etat au 25.11.2002 (français)

NB: Un seul questionnaire doit être rempli par canton

1	Parlement cantonal et Gouvernement	3
1.1	Parlement cantonal, commissions et financement des partis.....	3
1.2	Le Gouvernement (conseillers d'Etat / Ministres).....	5
1.3	La Chancellerie.....	6
2	Instruments de planification, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques	7
2.1	Programme gouvernemental.....	7
2.2	Plan financier.....	8
2.3	Contrôle des finances.....	9
2.4	Contrôle de gestion et supervision de la banque cantonale.....	10
2.5	Gestion du personnel.....	12
2.6	Information.....	12
2.7	Evaluation des politiques publiques.....	13
3	Agents publics : effectifs, statut, traitement, évaluation et formation	13
3.1	Effectif de l'administration cantonale.....	13
3.2	Type d'engagement, de statut.....	14
3.3	Salaires et indexation.....	15
3.4	Evaluation du personnel et gratifications.....	16
3.5	Formation continue.....	17
4	Districts et communes	17
4.1	Districts et préfectures.....	17
4.2	Relations entre le canton et les communes.....	18
5	Conférences et concordats	19
6	Appréciation du questionnaire	20

Instructions pour remplir le questionnaire

- Les données recueillies se réfèrent généralement à l'année 2001. Dans la majorité des cas, nous nous référerons à la situation qui prévalait au 31.12.2001 (date précise) ou sur une période d'une année (généralement du 1.1.2001-31-12.2001).
- En absence de données pour une date précise, on fournira les données les plus récentes disponibles.
- N.B. Nous avons renoncé à la forme féminine dans les textes afin d'alléger la formulation des questions. Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte de la forme féminine dans les travaux à venir.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter:

- Mme Sylvie Traimond, sylvie.traimond@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 62 (français).
- Mr Christophe Koller, christophe.koller@idheap.unil.ch, Tél. 021 694 07 67 (allemand et italien).

Définitions:

- **Conseiller d'Etat / Ministre** = personne en charge des fonctions exécutives des cantons, soit d'un ou plusieurs département(s) / directions.
- **Département / Direction** = unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, y compris le secrétariat général de département. **Ne sont pas incluses** : les chancelleries d'Etat.
- **Dépenses de fonctionnement** = selon la classification par nature, soit dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées), **exclus** : 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attribution aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements)).
Source : Finances publiques en Suisse 1998, Administration fédérale des finances, Berne 2000 : 155-156.
- **EPT** = effectifs équivalents à plein temps, p.ex. un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT.
- **Etablissements et autres organisations de droit public** = établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public.
Ne sont pas incluses: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.
- **Parlement cantonal / Grand Conseil** = Assemblée qui détient le pouvoir législatif dans les cantons.
- **Offices / divisions / services** = unités administratives directement subordonnées à un département ou à la chancellerie, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat ou au chancelier. **Ne sont pas inclus**: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.
- **Unité centrale** = unité administrative composée de plusieurs personnes, dont la responsabilité s'étend à l'ensemble de l'administration ou à une pluralité de départements. Il ne s'agit ni d'une commission, ni d'un agent unique.

1 Parlement cantonal et Gouvernement				
1.1 Parlement cantonal, commissions et financement des partis				
C1.10	Quel est le nombre de sièges au Parlement ? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Parlement CPAR110	ND	ESAC97 1.01 (1) ESAC91 1.01 (1)
C1.11	Combien de fois le Parlement s'est-il réuni en séance plénière au cours de l'année 2001 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2001</i>	Parlement CPAR111	ND	ESAC02
C1.12	Veuillez nous indiquer la durée moyenne des séances plénières du Parlement au cours de l'année 2001 ? <i>Estimation du nombre d'heures par séance, demi-séance</i>	Parlement CPAR112	ND	ESAC02
C1.13	A quelle autorité le service du Parlement est-il administrativement rattaché? <i>Une seule réponse possible</i> - Au Parlement 1 - A la Chancellerie 2 - Au Gouvernement / Conseil d'Etat 3	Parlement CPAR113	ND	ESAC02
C1.14	Combien de projets de loi le Parlement a-t-il adoptés au cours de l'année 2001 ? Nombre de projets de lois adoptés si 0 suite 1.20	Parlement CPAR114	ND	ESAC02
C1.14a	Parmi les projets de loi adoptés, quel est le nombre de nouvelles lois ? Nombre de nouvelles lois	Parlement CPAR114a	ND	ESAC02
C1.20	Combien de commissions permanentes le Parlement comptait-il en 2001? <i>Veuillez nous fournir une liste des commissions permanentes du Parlement par mail séparé</i> Nombre de commissions permanentes ¹	Parlement (commissions) CPAR120		ESAC02
C1.21	Combien de fois ces commissions permanentes ont-elles été réunies en 2001 ? Nombre total des séances	Parlement (commissions) CPAR121		ESAC02
C1.22	Combien de commissions ad hoc le Parlement comptait-il en 2001 ? Nombre de commissions ad hoc	Parlement (commissions) CPAR122		ESAC02
C1.23	Combien de fois ces commissions ad hoc ont-elles été réunies en 2001 ? Nombre total des séances	Parlement (commissions) CPAR123		ESAC02

¹ Pouvez-vous nous fournir la liste (cf. chargement des listes électroniques en annexe) ou une personne de contact pour obtenir davantage d'information.

C1.30	En 2001, quel a été le montant total des indemnités versées aux groupes parlementaires ? <i>Contributions forfaitaires + contributions complémentaires par membre de la fraction</i> En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR130		ESAC02
C1.31	En 2001, quel était le montant du jeton de présence versé aux parlementaires, par séance ou demi-séance ? En francs par heure	Parlement (indemnités) CPAR131		ESAC02
C1.32	En 2001, quelle a été la somme totale versée aux parlementaires au titre des jetons de présence ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR132		ESAC02
C1.33	Le canton octroie-t-il d' autres formes de subsides (dons, contributions aux coûts des campagnes électorales, etc.) aux partis politiques cantonaux ? - oui 1 - non 2 suite 1.34	Parlement (indemnités) CPAR133		ESAC02
C1.33a	Si oui, quel a été le montant total de ces autres formes de subsides en 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR133a		ESAC02
C1.34	Les partis politiques cantonaux bénéficient-ils d' avantages fiscaux (exonérations fiscales, tarifs réduits, etc.) ? - oui 1 - non 2 suite 1.35	Parlement (indemnités) CPAR134		ESAC02
C1.34a	Si oui, veuillez estimer le montant des avantages fiscaux destinés aux partis politiques cantonaux pour l'année 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR134a		ESAC02
C1.35	Existe-t-il un système qui oblige les partis à rendre public leurs comptes ? - oui 1 - non 2 suite 1.36	Parlement (indemnités) CPAR135		ESAC02
C1.35a	Si oui: Veuillez estimer le total des dépenses des partis cantonaux en 2001 ? En milliers de francs	Parlement (indemnités) CPAR135a		ESAC02
C1.36	Existe-t-il un système qui plafonne les dépenses des partis lors des campagnes électorales ? - oui 1 - non 2 suite 1.40	Parlement (indemnités) CPAR136		ESAC02
C1.36a	Si oui: Quel était le plafond des dépenses des partis en 2001 ?	Parlement (indemnités)		ESAC02

C1.55	Existait-il une conférence des secrétaires généraux de départements au 31.12.2001? - oui.....1 - non.....2 suite 2.10	Secrétaire de département CCHA155		ESAC97 1.25 (1) ESAC91 1.25 (1)
C1.55a	Si oui: Quelle a été la fréquence des réunions de la conférence des secrétaires de départements en 2001? <i>Une seule réponse possible</i> 1 à 2 fois/an <input type="checkbox"/> 1 3 à 6 fois/an <input type="checkbox"/> 2 7 à 9 fois/an <input type="checkbox"/> 3 10 à 12 fois/an <input type="checkbox"/> 4 Plus d'une fois par mois <input type="checkbox"/> 5 Selon les besoins, sans régularité précise <input type="checkbox"/> 6	Secrétaire de département CCHA155a		ESAC97 1.25 (2) ESAC91 1.25 (3)
2 Instruments de planification, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques				
2.1 Programme gouvernemental				
C2.10	Le canton élabore-t-il un programme gouvernemental du type "Grandes lignes de la politique gouvernementale" au cours de la législature? - oui.....1 - non.....2 suite 2.20	Programme gouvernemental CPLA210	ND	ESAC97 1.42 (1) (ESAC91) 1.38 (1)
C2.10a	Si oui: Quelle est la périodicité de l'élaboration / de la mise à jour du programme gouvernemental? Triennale <input type="checkbox"/> 1 Quadriennale <input type="checkbox"/> 2 Quinquennale <input type="checkbox"/> 3	Programme gouvernemental CPLA210a		ESAC97 1.42 (3) ESAC91 1.38 (3)
C2.11	En quelle année le dernier programme gouvernemental a-t-il été élaboré? <i>Année (ex. : 2002)</i>	Programme gouvernemental CPLA211		ESAC02
C2.12	Comment le programme gouvernemental a-t-il été élaboré au cours de la législature actuelle? <i>Une seule réponse possible</i> - Du Conseil d'Etat vers les départements (plutôt top-down) <input type="checkbox"/> 1 - Des Départements vers le Conseil d'Etat (plutôt bottom-up) <input type="checkbox"/> 2	Programme gouvernemental CPLA212		ESAC02

C2.12a	Est-ce que les objectifs fixés dans le programme gouvernemental au cours de l'actuelle législature ont été objectivement mesurables ? par exemple à l'aide d'indicateurs, de standards définis par le canton <i>Une seule réponse possible</i> - oui <input type="checkbox"/> 1 - non <input type="checkbox"/> 2	Programme gouvernemental CPLA212a		ESAC02
C2.13	Le programme gouvernemental est-il soumis au Parlement ? <i>Situation au 31.12.2001, Une seule réponse possible</i> - non1 - oui, uniquement pour information.....2 - oui, pour approbation uniquement.....3 - oui, pour approbation avec possibilité de modification par le Parlement 4	Programme gouvernemental CPLA213	ND	ESAC02
C2.14	Y-a-t-il eu un contrôle de la réalisation du programme gouvernemental en 2001? <i>Par exemple sous la forme d'un inventaire annuel de l'état d'avancement des dossiers ; écarts entre intention et réalisation</i> - oui.....1 - non.....2	Programme gouvernemental CPLA214		ESAC02
2.2 Plan financier				
C2.20	Le canton élabore-t-il un plan financier ? - oui.....1 - non.....2 suite 2.22	Plan financier CPLA220		ESAC97 1.41 (1) ESAC91 1.37 (1)
C2.20a	Si oui: Quelle est la périodicité de l'élaboration / de la mise à jour du plan financier ? <i>Une seule réponse possible</i> - Annuelle <input type="checkbox"/> 1 - Biennale <input type="checkbox"/> 2 - Triennale <input type="checkbox"/> 3 - Quadriennale <input type="checkbox"/> 4 - Quinquennale <input type="checkbox"/> 5	Plan financier CPLA220a		ESAC97 1.41 (2) ESAC91 1.37 (2)
C2.20b	Comment s'opère l'élaboration du plan financier ? <i>Situation au 31.12.2001 ; Une seule réponse possible</i> - Le Conseil d'Etat fixe lui-même un cadre (top-down) <input type="checkbox"/> 1 - Le Département des finances propose un plan financier au Conseil d'Etat (bottom-up) <input type="checkbox"/> 2	Plan financier CPLA220b		ESAC02
C2.20c	Y-a-t-il eu un contrôle de la réalisation du plan financier en 2001? <i>Par exemple en introduisant dans le budget annuel un commentaire sur les différences entre budget et plan financier</i>	Plan financier CPLA220c		ESAC02

	- oui.....1 - non.....2			
C2.20d	Le plan financier et le programme gouvernemental sont-ils liés entre eux? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2	Plan financier CPLA220d		ESAC97 1.43 (1) (ESAC91) 1.39 (1)
C2.22	Des unités administratives sont-elles au bénéfice d'une enveloppe budgétaire globale ou basée sur des forfaits? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.23	Enveloppe budgétaire CPLA222		
C2.22a	Si oui:	Enveloppe budgétaire		(ESAC97) 1.44 (3)
C2.22b	Quel est le nombre d'unités au bénéfice d'une enveloppe budgétaire globale? Nombre d'unités avec enveloppe budgétaire globale Quel est le nombre d'unités au bénéfice d'une enveloppe basée sur des forfaits ? Nombre d'unités avec enveloppe budgétaire forfaitaire	CPLA222a CPLA222b		
C2.23	Combien d'unités administratives sont au bénéfice d'un mandat de prestations ? Nombre d'unités avec mandats de prestations	Mandat de prestation CPLA223		ESAC02
2.3 Contrôle des finances				
C2.30	Existait-il une unité d'inspection pour le contrôle des finances au 31.12. 2001? - oui.....1 - non.....2 suite 2.31	Contrôle des finances CCON230		ESAC97 1.26 (1)
C2.30a	Si oui: Quel était l' effectif (personnel en EPT) de cette unité d'inspection pour le contrôle des finances au 31.12.2001 ?	Contrôle des finances CCON230a		ESAC97 1.26 (6)
C2.30b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité d'inspection pour le contrôle des finances en 2001? En milliers de francs	Contrôle des finances CCON230b		ESAC97 1.26 (7)
C2.31	Pour qui travaille le contrôle des finances? <i>Situation au 31.12.2001 ; une seule réponse possible</i> - Il est au service du seul pouvoir exécutif <input type="checkbox"/> 1 - Il est au service du seul pouvoir législatif <input type="checkbox"/> 2	Contrôle des finances CCON231		ESAC97 1.26 (9) ESAC91 1.27 (1)

³ Intégration du plan financier et du "Programme gouvernemental".

	- Il est au service à la fois du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif <input type="checkbox"/> 3			
C2.32	Quelle est l' étendue du contrôle des finances ? Il s'agit d'un contrôle purement financier (légalité et régularité) <input type="checkbox"/> 1 Il s'agit à la fois d'un contrôle financier et d'un contrôle de gestion (rentabilité, efficacité) <input type="checkbox"/> 2	Contrôle des finances CCON232		ESAC97 1.26 (11)
C2.33	Le service de contrôle des finances dispose-t-il d'un statut d'autonomie ancré dans la loi ? - oui.....1 - non.....2	Contrôle des finances CCON233		ESAC97 1.26 (13)
C2.34	Comment travaille le contrôle des finances? <i>Situation au 31.12.2001 ; Une seule réponse possible</i> Il travaille plutôt sur instruction 1 Il fixe plutôt seul son programme 2	Contrôle des finances CCON234		ESAC02
C2.35	Les rapports établis par le contrôle des finances sont-ils rendus publics ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2	Contrôle des finances CCON235		ESAC02
2.4 Contrôle de gestion et supervision de la banque cantonale				
C2.40	Existe-t-il une unité centrale pour le contrôle de gestion de l'administration ? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.41	Contrôle de gestion CCON240		ESAC02
C2.40a	Si oui: A quelle autorité cette unité de contrôle de gestion de l'administration est-elle administrativement rattachée ? <i>Situation au 31.12.2001</i> Au Conseil d'Etat <input type="checkbox"/> 1 A la chancellerie <input type="checkbox"/> 2 Au département des finances <input type="checkbox"/> 3 A un autre département <input type="checkbox"/> 4	Contrôle de gestion CCON240a		ESAC02
C2.40b	Quel était l' effectif (personnel en EPT) de l'unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Contrôle de gestion CCON240b		ESAC02
C2.40c	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité de contrôle de gestion de l'administration en 2001? En milliers de francs.	Contrôle de gestion		ESAC02

		CCON240c		
C2.40d	Pour qui travaille l'unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001</i> - Elle est au service du seul pouvoir exécutif <input type="checkbox"/> 1 - Elle est au service du seul pouvoir législatif <input type="checkbox"/> 2 - Elle est au service à la fois du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif <input type="checkbox"/> 3	Contrôle de gestion CCON240d		ESAC02
C2.40e	Quelles sont les tâches remplies par l'unité de contrôle de gestion de l'administration? <i>Situation au 31.12.2001 ; plusieurs réponses possibles</i> - Suivi budgétaire et/ou calcul des coûts <input type="checkbox"/> 1	Contrôle de gestion CCON240e		ESAC02
C2.40f	- Contrôles d'efficience/rentabilité <input type="checkbox"/> 2	CCON240e		
C2.40g	- Contrôle d'efficacité <input type="checkbox"/> 3	CCON240e		
Nous aimerions poser encore quelques questions sur la banque cantonale				
C2.41	En dehors de la Commission fédérale des banques, qui est chargé du contrôle des activités de la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. une seule réponse possible</i> Le Conseil d'administration (Bankrat) de la banque cantonale 1 Le Comité de la banque cantonale 2 L'organe de révision de la banque cantonale 3 Le Conseil d'Etat 4	Supervision des activités de la banque cantonale CCON241		ESAC02
C2.41a	Qui est chargé de la nomination de la direction générale de la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. Plusieurs réponses possibles</i> Le Grand Conseil sur proposition du Conseil d'Etat 1 Le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil d'administration 2 Le Conseil d'Etat 3 Le Conseil d'administration 4	Supervision des activités de la banque cantonale CCON241a		ESAC02
C2.42a	Pouvez-vous nous indiquer le nombre de représentants au sein du Conseil d'administration de la banque cantonale, selon la provenance? <i>Situation au 31.12.2001</i> Total des représentants de l'Etat <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Supervision des activités de la banque cantonale CCON242a		ESAC02
C2.42b	Total des autres représentants <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CCON242b		
C2.43	Quelle est la mission principale que la loi confère à la banque cantonale? <i>Situation au 31.12.2001. Une réponse possible</i> a) faciliter l'accès au crédit hypothécaire 1 b) soutenir le développement des PME (secteur privé) 2 c) soutenir le développement industriel et commercial des entreprises situées sur le territoire cantonal 3	Supervision des activités de la banque cantonale CCON243		ESAC02

	d) soutenir le développement industriel et commercial des entreprises (sans précision) 4			
2.5 Gestion du personnel				
C2.50	Existe-t-il au sein de l'administration cantonale, une unité centrale pour la gestion du personnel? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.60	Gestion du personnel CGES250		ESAC97 1.27 (1)
C2.50a	Si oui: Quel est l' effectif de cette unité (nombre de personnes en EPT)? <i>Situation au 31.12.2001</i> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Gestion du personnel CGES250a		ESAC97 1.27 (6)
C2.50b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de cette unité pour la gestion du personnel (hors budget géré par les départements) en 2001? En milliers de francs <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Gestion du personnel CGES250b		ESAC97 1.27 (7)
2.6 Information				
C2.60	Qui coordonne l'information que le gouvernement et les départements diffusent vers l'extérieur de l'administration? <i>Une seule réponse possible; Situation au 31.12.2001 ;</i> Le Chancelier <input type="checkbox"/> 1 Un délégué à l'information (une autre personne que le chancelier) <input type="checkbox"/> 2 suite 2.61a Il n'existe pas de coordinateur. Chaque département règle ses problèmes d'information de manière autonome <input type="checkbox"/> 3 Autre <input type="checkbox"/> 4	Information CINF260		ESAC97 1.30 (1) ESAC91 1.33A
C2.61	Existe-t-il un délégué à l'information? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 2.70	Information CINF261		ESAC97 1.31 (1)
C2.61a	Si oui: Est-ce que le délégué à l'information assiste aux séances du Conseil d'Etat? - Il assiste régulièrement <input type="checkbox"/> 1 - Il assiste exceptionnellement, lorsqu'un dossier spécifique l'exige <input type="checkbox"/> 2 - Il n'assiste jamais <input type="checkbox"/> 3	Information CINF261a		ESAC97 1.31 (2)

2.7 Evaluation des politiques publiques			
C2.70	En 2001, le canton a-t-il procédé ou fait procéder à des évaluations des politiques publiques cantonales ou des programmes d'action publics cantonaux ? - oui.....1 - non.....2 suite 3.10a	Evaluation politique publique CPP270	ESAC02
C2.71	Qui mandate généralement les évaluations des politiques publiques cantonales ? <i>Une seule réponse possible</i> - Le Parlement 1 - Le Conseil d'Etat 2 - Un département ou un service de l'administration 3	Evaluation politique publique CPP271	ESAC02
C2.72	Qui est généralement chargé de la réalisation des évaluations des politiques publiques cantonales ? <i>Une seule réponse possible</i> - Une unité interne à l'administration 1 - Un organe externe mais rattaché à l'administration 2 - Un bureau externe indépendant 3	Evaluation politique publique CPP272	ESAC02
C2.73	Les résultats des évaluations des politiques publiques cantonales sont-ils rendus publics ? <i>Une seule réponse possible</i> - Oui, dans tous les cas 1 - Oui, mais dans certains cas seulement 2 - Non 3	Evaluation politique publique CPP273	ESAC02
C2.74	Quel est le nombre total des évaluations des politiques publiques cantonales mandatées par le canton en 2001? Si aucune, mettre zéro. Nombre total des évaluations.....	Evaluation politique publique CPP274	ESAC02
C2.75	Quel est le montant total dépensé par le canton pour la réalisation d'évaluations des politiques publiques cantonales en 2001? Si aucune dépenses, mettre zéro. En francs.....	Evaluation politique publique CPP275	ESAC02
3 Agents publics : effectifs, statut, traitement, évaluation et formation			
3.1 Effectif de l'administration cantonale			
	Veillez indiquer l' effectif des personnes employées par l'administration cantonale au niveau cantonal au 31.12.2001 <i>En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i>	Effectifs de l'administration cantonale	ESAC97 1.45 (2) ESAC97 1.45 (8) (ESAC91) 1.42 (2))

C3.10a	Nombre de personnes employées.....	CEFF310a		
C3.10b	Nombre de personnes en EPT.....	CEFF310b		
C3.10c	Veillez indiquer l' effectif des personnes employées par des établissements et par des autres organisations de droit public au niveau cantonal au 31.12.2001 <i>En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i>	Effectifs de l'administration cantonale	ESAC97 1.45 (3) ESAC97 1.45 (9)	
C3.10d	Nombre de personnes employées..... Nombre de personnes en EPT.....	CEFF310c CEFF310d		
C3.11a	1 ADMINISTRATION GENERALE	Personnes employées (en EPT) 	CEFF311a	ESAC02
C3.11b	2 SÉCURITÉ PUBLIQUE		CEFF311b	
C3.11c	3 ENSEIGNEMENT (sans les établissements universitaires/polys)		CEFF311c	
C3.11d	• ENSEIGNEMENT (uniquement les établissements universitaires/polys)		CEFF311d	
C3.11e	4 CULTURE ET LOISIRS		CEFF311e	
C3.11f	5 SANTÉ (sans les hôpitaux)		CEFF311f	
C3.11g	• SANTÉ (uniquement les hôpitaux)		CEFF311g	
C3.11h	6 PRÉVOYANCE SOCIALE (sans sécurité sociale)		CEFF311h	
C3.11i	• PRÉVOYANCE SOCIALE (uniquement sécurité sociale)		CEFF311i	
C3.11j	7 TRAFIC		CEFF311j	
C3.11k	8 ENVIRONNEMENT		CEFF311k	
C3.11l	9 ECONOMIE PUBLIQUE		CEFF311l	
C3.11m	10 FINANCES ET IMPOTS		CEFF311m	
C3.11n	Total des personnes engagées au niveau cantonal		CEFF311n	
3.2 Type d'engagement, de statut				
C3.20a	Pouvez-vous nous indiquer l' effectif des personnes employées par l'administration cantonale selon le type d'engagement ou le type de statut suivants? <i>Situation au 31.12.2001</i>	Type d'engagement	ESAC02	
C3.20b	Nombre de personnes employées a) Engagement de droit public classique	CSTA320a		
C3.20c	b) Engagement de droit public par contrat	CSTA320b CSTA320c CSTA320d		
C3.20c				

⁴ Libellés tirés de la classification fonctionnelle de l'OFF (état 8 juillet 2002).

C3.20d	c) Engagement de droit privé	///			CSTA320e		
C3.20e	d) Auxiliaires	///			CSTA320f		
C3.20f	e) Apprentis	///			CSAT320g		
C3.20g	f) Autre	///					
	g) Total	///					
3.3 Salaires et indexation							
Nous aimerions maintenant obtenir quelques informations relatives au salaire							
C3.30	Quel est le salaire annuel brut minimum pour un équivalent plein temps ? <i>Selon les barèmes officiels de l'Etat au 31.12.2001, 13^e salaire compris</i> En francs	///			Salaire et indexation CSAL330		ESAC02
C3.31	Quel est le salaire annuel brut maximum pour un équivalent plein temps dans la classe de traitement la plus élevée (sans déplaçonnement)? <i>Selon les barèmes officiels de l'Etat au 31.12.2001, 13^e salaire compris</i> En francs	///			Salaire et indexation CSAL331		ESAC02
C3.32	Le déplaçonnement (des classes salariales) est-il possible ? - oui.....1 - non.....2 suite 3.33				Salaire et indexation CSAL332		ESAC02
C3.32a	Si oui: Quel est le pourcentage du déplaçonnement (des classes salariales) possible? Pour cent	///			Salaire et indexation CSAL332a		ESAC02
C3.33	Quel est le montant de l'indexation salariale qui a été accordée en 2001? <i>Mettre 0 si aucune indexation accordée</i> Pour cent	///			Salaire et indexation CSAL333		ESAC02
C3.34	Cette indexation a-t-elle été accordée à l'ensemble des employés du canton ou seulement à une partie d'entre eux? <i>Une seule réponse possible</i> a) à l'ensemble des employés du canton <input type="checkbox"/> 1 suite 3.36a b) à seulement une partie d'entre eux <input type="checkbox"/> 2				Salaire et indexation CSAL334		ESAC02
C3.35	Quelle est la part des employés fixes à plein temps qui ont bénéficié de cette indexation ? <i>Fournir une estimation en pour cent</i>	///			Salaire et indexation CSAL335		ESAC02
C3.36a	Veuillez nous fournir une estimation du salaire annuel brut minimal et maximal versé en 2001 pour les fonctions types suivantes? <i>Pour des personnes fixes à plein temps, 13^e salaire compris</i>				Salaire et indexation CSAL336a		ESAC02
C3.36b		Minimum	Maximum		CSAL336b		
C3.36c	- gendarme	///	///		CSAL336c		
C3.36d	- infirmier diplômé en soins généraux	///	///		CSAL336d		
C3.36e	- instituteur (classe primaire)	///	///		CSAL336e		
C3.36f		///	///		CSAL336f		
C3.36g		///	///		CSAL336g		

⁵ OFS, ESS, les données ne peuvent être publiées que pour le TI et ZH, sinon pour les 5 grandes régions.

C3.36h	- assistante de direction	///	///		CSAL336h		
C3.36i	- concepteur en informatique	///	///		CSAL336i		
C3.36j	- médecin-assistant	///	///		CSAL336j		
C3.36k	- professeur d'université	///	///		CSAL336k		
C3.36l		///	///		CSAL336l		
C3.36m		///	///		CSAL336m		
C3.36n		///	///		CSAL336n		
3.4 Evaluation du personnel et gratifications							
C3.40	Existe-t-il un système d'appréciation officiel du personnel qui s'applique à l'ensemble de l'administration cantonale? <i>Situation au 31.12.2001</i> - oui.....1 - non.....2 suite 3.41a				Evaluation du personnel CEVA340		ESAC97 1.50 (1)
C3.40a	Quelle est la périodicité de l'appréciation officielle du personnel? <i>Situation au 31.12.2001</i> <i>Une seule réponse possible</i> - Une ou plusieurs appréciations par an <input type="checkbox"/> 1 - Moins d'une appréciation par an mais au moins une tous les deux ans <input type="checkbox"/> 2 - Moins d'une appréciation tous les deux ans <input type="checkbox"/> 3				Evaluation du personnel CEVA340a		(ESAC97) 1.50 (4, 5)
C3.40b	Comment l'appréciation officielle du personnel s'effectue-t-elle généralement ? <i>Une seule réponse possible</i> - Entretien oral obligatoire complété par un formulaire écrit <input type="checkbox"/> 1 - Entretien oral obligatoire sans formulaire écrit <input type="checkbox"/> 2 - Sur demande du collaborateur (base volontaire) <input type="checkbox"/> 3 - A la libre initiative de la hiérarchie <input type="checkbox"/> 4				Evaluation du personnel CEVA340b		ESAC02
C3.41a	Quelles sont les éventuelles récompenses prévues par le système d'appréciation du personnel en vigueur dans le canton? <i>Plusieurs réponses possibles</i>				Evaluation du personnel		(ESAC97) 1.51 (4, 5)
C3.41b	- Augmentation de salaire	<input type="checkbox"/> 1			CEVA341a		
C3.41c	- Prime unique de fin d'année	<input type="checkbox"/> 2			CEVA341b		
C3.41d	- Prime spontanée en cours d'année	<input type="checkbox"/> 3			CEVA341c		
C3.41e	- Prime collective dans le cadre d'un contrat de prestation	<input type="checkbox"/> 4			CEVA341d		
C3.41e	- Récompenses non-pécuniaires (congés, formation, etc.)	<input type="checkbox"/> 5 si uniquement 5 suite 3.50			CEVA341e		

C3.42	Si c52=1 ou c52=2 ou c52=3 ou c52=4: Quel est le pourcentage de la masse salariale, hors indexation, destiné aux récompenses pécuniaires (augmentation de salaire ou primes)? Situation au 31.12.2001 %	Gratification CGRA342		ESAC97 1.51 (6)
3.5 Formation continue				
C3.50	Existe-t-il une unité centrale s'occupant de formation continue du personnel ? Situation au 31.12.2001 ; hors budget de formation géré par les départements - oui.....1 - non.....2 suite 4.10	Formation continue CFOR350		ESAC97 1.28 (1) ESAC91 1.30 (1)
C3.50a	Si oui: Quel est l' effectif (nombre de personnes en EPT) de l' unité centrale s'occupant de formation continue du personnel ? Situation au 31.12.2001 Personnes en EPT	Formation Continue CFOR350a		ESAC97 1.28 (6) ESAC91 1.30 (4)
C3.50b	Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001? Hors budget de formation géré par les départements En milliers de francs.....	Formation continue CFOR350b		ESAC97 1.28 (7, 8) ESAC91 1.30 (5)
C3.51	Quel est le nombre de personnes ayant suivi des cours de perfectionnement organisés par l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001 ? Nombre de personnes.....	Formation continue CFOR351		ESAC97 1.28 (9) ESAC91 1.30 (6) IDHEAP / Ck mod.
C3.52	Quel est le nombre total de journées de formation continue mise sur pied par l'unité centrale s'occupant de formation continue du personnel en 2001 ? Total des journées de formation.....	Formation continue CFOR352		ESAC02
4 Districts et communes				
Nous nous intéresserons maintenant à quelques points relatifs à la politique générale du canton à l'égard de ses districts et de ses communes.				
4.1 Districts et préfectures				
C4.10	Le canton est-il divisé en districts ? Situation au 31.12.2001 - oui.....1 - non.....2 suite 4.20	Districts et préfectures CDIS410		ESAC97 1.53 (1) ESAC91 1.52 (1)
C4.10a	Si oui:	Districts et préfectures		ESAC97 1.53 (2) ESAC91 1.52 (2)

	Quel est le nombre des districts ? Situation au 31.12.2001 Nombre de districts.....	CDIS410a		
C4.11	Existe-t-il des préfectures dans le canton? Situation au 31.12.2001 - oui.....1 - non.....2 suite 4.20	Districts et préfectures CDIS411		ESAC97 1.54 (1) ESAC91 1.55 (1)
C4.11a	Si oui: Quel est le nombre de préfets travaillant à plein temps ? Nombre de préfets travaillant à plein temps	Districts et préfectures CDIS411a		ESAC97 1.54 (2) ESAC91 1.59 (1)
C4.11b	Si oui: Quel est le nombre de préfets travaillant à temps partiel ? Nombre de préfets travaillant à temps partiel	Districts et préfectures CDIS411b		ESAC97 1.54 (3)
C4.12	Quel est l' effectif (nombre de personnes en EPT) des préfectures ? Situation au 31.12.2001 Nombre de personnes en EPT, y compris les préfets.....	Districts et préfectures CDIS412		ESAC97 1.54 (4) ESAC91 1.58 (1)
4.2 Relations entre le canton et les communes				
C4.20	Quel est le nombre de communes politiques (ou communes des habitants) dans le canton / demi-canton? Situation au 31.12.2001 Nombre de communes politiques	Communes CCOM420		ESAC97 1.55 (1) ESAC91 1.60 (1)
C4.21	Quel est le nombre de communes avec organe représentatif (parlement communal) élu/nommé ? Situation au 31.12.2001, s'il n'y en a pas, mettre zéro Nombre de communes avec organe représentatif	Communes CCOM421		ESAC97 1.55 (2)
	Quelle est l' importance pour le canton des projets de réforme suivants ? <i>Une seule réponse par ligne</i> pas de tout important (1); peu important (2); assez important (3); très important (4)	Communes		ESAC02
C4.22a	- Intensification de la collaboration intercommunale	1 2 3 4	CCOM422a	
C4.22b	- Nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes	1 2 3 4	CCOM422b	
C4.22c	- Réforme de la péréquation financière verticale (canton-communes)	1 2 3 4	CCOM422c	
C4.22d	- Réforme de la péréquation financière horizontale (communes-communes)	1 2 3 4	CCOM422d	
C4.22e	- Introduction de la nouvelle gestion publique dans les administrations communales	1 2 3 4	CCOM422e	
C4.22f	- Fusions de communes	1 2 3 4	CCOM422f	

	Les formes de collaborations intercommunales suivantes existent-elles et, si oui, quel est leur nombre? <i>si la forme n'existe pas, mettre zéro</i>	Communes		ESAC02
C4.23a	- Conventions intercommunales de droit public	Nombre	1 1 1 1	
C4.23b	- Associations intercommunales à but unique		1 1 1 1	
C4.23c	- Associations intercommunales à buts multiples		1 1 1 1	
C4.23d	- Contrats de collaboration de droit privé		1 1 1 1	
	En 2001, le canton a-t-il encouragé la collaboration intercommunale au moyen des instruments suivants ? <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Communes		ESAC02
			oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2	
C4.24a	• Information/sensibilisation		1,2	
C4.24b	• Délégation de compétences aux communes conditionnées à la collaboration intercommunale		1,2	
C4.24c	• Mesures incitatives (par exemple financières)		1,2	
C4.24d	• Obligation de collaborer		1,2	
	En 2001, le canton a-t-il encouragé les fusions de communes au moyen des instruments suivants ? <i>Plusieurs réponses possibles</i>	Communes		ESAC02
			oui <input type="checkbox"/> 1 non <input type="checkbox"/> 2	
C4.25a	• Développement d'un plan directeur des fusions		1,2	
C4.25b	• Information/sensibilisation aux/des communes		1,2	
C4.25c	• Appui administratif offert aux communes intéressées par la fusion		1,2	
C4.25d	• Mesures incitatives (par exemple financières)		1,2	
C4.26	Un projet de nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes a-t-il été récemment mené à terme, ou un tel projet est-il en cours, ou prévu?	Communes		ESAC02
			CCOM426	
			1 2 3 4	
	5 Conférences et concordats			
	Quel est le nombre de Conférences des directeurs cantonaux , de portée nationale et régionale, auxquelles le canton était membre au 31.12.2001?	Conférences et concordats		ESAC02
C5.10a	De portée nationale		1 1 1 1	
C5.10b	De portée régionale		1 1 1 1	
	Pouvez-vous nous indiquer une personne de contact qui pourrait nous fournir des informations sur les Conférences des directeurs cantonaux ?	Conférences et concordats		
C5.10c	- oui		1	
C5.10d	- non		2	

C5.10e	Si oui, veuillez nous fournir les coordonnées suivantes :	CKK510f		
C5.10f	- Nom :			
	- Prénom :			
	- Téléphone :			
	- Email :			
C5.11a	Quel est le nombre de concordats et autres conventions intercantonaux , de portée régionale ou nationale, auxquels le canton était membre au 31.12.2001?	Conférences et concordats		ESAC02
C5.11b				
	De portée nationale		1 1 1 1	
	De portée régionale		1 1 1 1	
	Pouvez-vous nous indiquer une personne de contact qui pourrait nous fournir davantage d'informations sur les concordats et autres conventions intercantonaux , de portée nationale et régionale?	Conférences et concordats		
C5.11c	- oui		1	
C5.11d	- non		2	
C5.11e	Si oui, veuillez nous fournir les coordonnées suivantes :			
C5.11f	- Nom :			
	- Prénom :			
	- Téléphone :			
	- Email :			
	6 Appréciation du questionnaire			
	Nous aimerions encore vous poser quelques questions qui nous permettront d'améliorer la prochaine enquête.			
C6.10	Combien de temps a été nécessaire pour remplir ce questionnaire? <i>Veuillez nous indiquer votre estimation en heures-personnes</i>	Questionnaire		
	- Nombre d'heures 1 1 1 1	CQUE610		
C6.11	Quelle appréciation générale portez-vous sur les questions posées? Jugez-vous les questions...	Questionnaire		ESAC02
	- Très utiles	Appréciation		
	- Utiles	CQUE611		
	- Peu, pas utiles			
C6.12	Comment jugez-vous la fiabilité générale des réponses fournies?	Questionnaire		ESAC02
	- Réponses très fiables (90-100%)	Appréciation		
	- Réponses fiables (70-89%)	CQUE612		
	- Réponses peu ou pas très fiables (Moins de 70% de réponses vraiment correctes)			

Nous vous remercions infiniment pour avoir rempli ce questionnaire.
Les données que vous nous avez fournies seront traitées de manière confidentielle.

Vous pouvez d'ores-et-déjà effectuer une copie de vos résultats à partir du menu [consultations des réponses] (copier-coller) et transférer ceux-ci dans un tableur pour vos propres analyses.

Le questionnaire peut-être téléchargé en tout temps au format word à partir de notre site www.badac.ch

Nous allons procéder à des tests de plausibilité avant d'intégrer vos données dans notre banque de données ON-LINE.
Nous vous prions de consulter nos pages news afin de vous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

Enquête suisse sur les administrations cantonales (esac04)

Questionnaire au format word (Etat au 07.11.2005, français)

Questions se rapportant à l'ensemble du canton

Période de référence : 1.1.2004 - 31.12.2004, resp. Situation au 31.12.2004 (Questions du chapitre 4 : 30.9.2005)

1	Institutions politiques (T1-8)	5
1.1	Parlement et partis (T1-3)	5
1.1.1	Parlement cantonal (T1).....	5
1.1.2	Nombre et durée des séances plénières (Plénum) (T1).....	5
1.1.3	Lois et motions (T1).....	6
1.1.4	Commissions parlementaires (T2).....	7
1.1.5	Dépenses, indemnités parlementaires et financement des partis (T3).....	9
1.2	Chancellerie (T4)	9
1.3	Gouvernement (T5-8)	10
1.3.1	Profil du Gouvernement (T5).....	10
1.3.2	Age et éligibilité au Conseil d'Etat (T5).....	11
1.3.3	Salaires, primes et rentes des conseillers d'Etat (T5).....	11
1.3.4	Programme gouvernemental et tableau de bord (T6).....	12
1.3.5	Information (T7).....	14
1.3.6	Structures administratives (mise à jour) (T8).....	14
2	Agents publics et gestion du personnel (T9-14)	15
2.1	Effectif de l'administration cantonale (T9)	16
2.2	Type d'engagement, de statut (T10)	16
2.3	Profil des emplois (T11)	16
2.4	Mouvements du personnel (T12)	17
2.5	Heures supplémentaires et absences (T13)	18

2.6	Fonctions et échelle des salaires (T14)	18
3	Caisses de pension (T15)	18
4	Répartition des tâches canton-communes (T16)	21
5	Appréciation du questionnaire (T17)	24

Instructions pour remplir le questionnaire

- **L'année de référence pour les réponses est 2004** (période comprise entre le 1.1. et le 31.12.2004 ; respectivement situation au 31.12.2004). Uniquement pour le chapitre 4, la situation se réfère au 30.9.2005. En cas de données non disponibles pour une date précise, veuillez fournir une réponse (ou une estimation) récente, tout en indiquant sous remarques la date de référence exacte.
- **Remarques** : Vous avez la possibilité d'inscrire des remarques par question et d'autres remarques générales tout à la fin du questionnaire (question C6.13).
- **Données précodées** : afin de faciliter la saisie, un certain nombre de réponses ont été précodées par l'équipe Badac. Veuillez vérifier les réponses / corriger si nécessaire, **sans oublier d'enregistrer**.
- **Actualisation des données 2001** : Nous aimerions actualiser certaines réponses de l'année 2001. Veuillez si possible valider / corriger / compléter les réponses afin de refléter la situation au 31.12.2004. **Ne pas oublier d'enregistrer**.
- **Données manquantes** : Veuillez indiquer un zéro uniquement si la valeur est nulle ; pour les non réponses, veuillez laisser le champ libre en passant à la question suivante après avoir validé la non réponse à l'aide du bouton "enregistrer".
- **Sans action de votre part pendant une période de plus de 60 minutes, la session en cours sera désactivée**. Les données saisies jusqu'au dernier enregistrement auront toutefois été sauvegardées dans la base de données de la BADAC / . Dès lors, l'utilisateur est prié de ressaisir son identification et son mot de passe et de passer à la dernière question saisie.
- **N.B.** Nous avons renoncé à la forme féminine dans les textes afin d'alléger la formulation des questions. Nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, de la forme féminine dans les publications.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter:

- Mme Sylvie Traimond, sylvie.traimond@unil.ch, Tél. 021 557 40 62 (français).
- Mr Ivar Trippolini, ivar.trippolini@unil.ch, Tél. 021 557 40 65 (allemand, italien).
- Mr Christophe Koller, Chef de projet, christophe.koller@unil.ch, Tél. 021 557 40 67 (français, allemand et italien).

Définitions:

- Administration centrale cantonale (ou administration au sens strict) = ensemble des personnes employées et rémunérées par l'administration cantonale (**y compris le personnel strictement administratif** des établissements et autres organisations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par le canton. NB. Donc, **sans** le personnel enseignant et le personnel de la santé et de l'action sociale).
- Administration cantonale au sens large = ensemble des personnes employées et rémunérées par l'administration cantonale (**y compris le personnel non administratif et administratif** occupé par des établissements et autres organisations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par le canton. NB. Donc, **avec** le personnel enseignant et le personnel hospitalier et de l'action sociale).
- Classification des fonctions = fonctions-clés identifiées au sein de différents groupes de professions et correspondant à une ou plusieurs classes salariales.
- Classes salariales / de traitement = déterminées par un salaire minimum et maximum, ventilées en échelons (annuités) ; les classes salariales forment ensemble l'échelle de traitement.
- Département / Direction = unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, y compris le secrétariat général de département. **Ne sont pas incluses**: les chancelleries d'Etat.
- Dépenses de fonctionnement = selon la classification par nature, soit dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées), **exclus**: 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attribution aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements)).
Source : Finances publiques en Suisse 1998, Administration fédérale des finances, Berne 2000 : 155-156.
- Echelle de salaire / traitement = représente la structure des salaires à l'intérieur d'une organisation, souvent composée de différentes classes salariales, elles-mêmes subdivisées en échelons / annuités.
- Echelons de salaire (annuités) = paliers octroyés pour la progression salariale individuelle au sein d'une classe salariale, le plus souvent annuelle.
- EPT = effectifs équivalents à plein temps, p.ex. un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT.
- Etablissements et autres organisations de droit public = établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par les pouvoirs publics ; **Ne sont pas incluses**: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.
- Garantie de l'Etat pour les caisses de pension = montant qui fait défaut + valeur actuelle du rendement excédentaire + prime de risque.
- Offices / divisions / services = unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. **Ne sont pas incluses**: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfetures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.

- Salarié du secteur public = salarié de l'Etat (Confédération, Cantons, Communes), d'établissements et d'autres organisations de droit public.
- Salarié d'une association active en politique = personnes employées par des partis, syndicats, association patronale, association professionnelle, organisation de protection de l'environnement etc.
- Liste des partis politiques (abréviations à utiliser) =
AdI: Alliance des indépendants
HP: Hors parti
PDC: Parti démocrate-chrétien / PPD: Partito popolare democratico
PL: Parti libéral
PRD: Parti radical-démocratique / PLR: Partito liberale radicale
PS: Parti socialiste / Partito socialista
PSCI: Parti chrétien-social indépendant
PSL: Parti suisse de la liberté
UDC: Union démocratique du centre
Verts: Les Verts
Lega: Lega dei ticinesi

N° question	1 Institutions politiques (T1-8)	Thèmes / Nom variables	Statut	Reliabilité
	1.1 Parlement et partis (T1-3)			
	1.1.1 Parlement cantonal (T1)	Thème 1		
C1.10	Quel est le nombre de sièges au Parlement? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Nombre de sièges (total).....	Parlement CPAR110	précodage	ESAC02
C1.10a	- Nombre de sièges (hommes).....	Parlement CPAR110a	précodage	ESAC04
C1.10b	- Nombre de sièges (femmes).....	Parlement CPAR110b	précodage	ESAC04
C1.10c	Quel était le profil du Parlement selon les classes d'âge suivantes? <i>Situation au 31.12.2004</i>	Parlement CPAR110c	ND	ESAC04
C1.10d				
C1.10e	- Nombre de parlementaires 18-24 ans.....	CPAR110d		
C1.10f	- Nombre de parlementaires 25-34 ans.....	CPAR110e		
C1.10g	- Nombre de parlementaires 35-44 ans.....	CPAR110f		
C1.10h	- Nombre de parlementaires 45-54 ans.....	CPAR110g		
	- Nombre de parlementaires 55-64 ans.....	CPAR110h		
	- Nombre de parlementaires ≥ 65 ans.....			
C1.10i	Quel était le profil socioprofessionnel du Parlement? <i>Situation au 31.12.2004 ; nombre</i>	Parlement CPAR110i	ND	ESAC04
C1.10j	- Indépendants.....	CPAR110j		
C1.10k	- Salariés du secteur public*.....	CPAR110k		
C1.10l	- Salariés d'une entreprise privée.....	CPAR110l		
C1.10m	- Salariés d'une association active en politique*.....	CPAR110m		
	- Salariés d'une association sans lien avec des partis.....			
	* Voir définitions			
N° question	1.1.2 Nombre et durée des séances plénières (Plénum) (T1)	Thème 1		
C1.11	Combien de fois le Parlement s'est-il réuni en séance plénière au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de séances plénières.....	Parlement CPAR111	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02

C1.12a	Veillez indiquer la durée totale (estimation) des séances plénières du parlement? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Estimation de la durée totale des séances en nombre d'heures.....	Parlement CPAR112a	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02
C1.12b	Les séances plénières étaient-elles organisées en séances de plusieurs jours d'affilée? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - oui.....1 - non.....2 suite C1.12e	Parlement CPAR112b		ESAC04
C1.12c	Si oui, quel était le nombre de sessions et le nombre moyen de jours par session? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i>	Parlement CPAR112c		ESAC04
C1.12d	- Nombre de sessions..... - Nombre moyen de jours par session.....	CPAR112d		
C1.12e	Si non, quel était le type d'organisation des séances plénières du parlement? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i>	Parlement CPAR112e		ESAC04
C1.12f	- Séances en journée complète : nombre de journées.....	CPAR112f		
C1.12g	- Séances en demi-journée : nombre de demi-journées..... - Séances en soirée : nombre de soirées.....	CPAR112g		
C1.13	A quelle autorité le service du Parlement est-il administrativement rattaché? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - Au Parlement.....1 - A la Chancellerie.....2 - Autre.....3	Parlement CPAR113	ND	ESAC02 Mod ; Sans item 3 : Au gouv. / CE
C1.13a	Quel était l' effectif total (en EPT) des services du Parlement? <i>Situation au 31.12.2004 ; rédaction des procès-verbaux, travaux de secrétariat, de commissions, impression, traduction</i> - Effectifs total en EPT.....	Parlement CPAR113a		ESAC04
C1.13b	Quel était le montant total des dépenses pour les services du Parlement? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004 ; Toutes dépenses comprises (procès-verbaux, travaux de secrétariat, commissions, impression, traduction, etc)</i> - Dépenses en milliers de francs.....	Parlement CPAR113b		ESAC04
N° question	1.1.3 Lois et motions (T1)	Thème 1		
C1.14	Combien de projets de loi le Parlement a-t-il adoptés? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de projets de lois adoptés..... si 0 suite 1.15a	Parlement CPAR114	ND	ESAC02
C1.14a	Parmi les projets de loi adoptés, quel était le nombre de nouvelles lois? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de nouvelles lois.....	Parlement CPAR114a	ND	ESAC02

C1.14b	Parmi les projets de lois adoptés, quel était le nombre de lois émanant du Conseil d'Etat ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de lois émanant du Conseil d'Etat.....	Parlement CPAR114b		ESAC04												
C1.14c	Parmi les projets de lois adoptés, quel était le nombre de lois émanant du Parlement (lois faisant suite à des interventions parlementaires (motions, initiatives parlementaires))? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de lois émanant du Parlement.....	Parlement CPAR114c		ESAC04												
C1.15a	Combien de motions le Parlement a-t-il déposées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de motions déposées.....	Parlement CPAR115a		ESAC04												
C1.15b	Combien de motions le Parlement a-t-il traitées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de motions traitées.....	Parlement CPAR115b		ESAC04												
C1.15c	Combien de motions le Parlement a-t-il adoptées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre de motions adoptées.....	Parlement CPAR115c		ESAC04												
C1.15d	Combien de motions étaient encore pendantes devant le Conseil d'Etat ? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Nombre de motions pendantes.....	Parlement CPAR115d		ESAC04												
° question	1.1.4 Commissions parlementaires (T2)	Thème 2														
C1.20	Quel était le nombre de commissions permanentes du Parlement? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Nombre de commissions permanentes.....	Parlement (commissions) CPAR120	précodage	ESAC02												
C1.20a	Précisez l' appellation , le nombre de membres et le nombre de séances des commissions permanentes ? <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:30%;">Appellation au 31.12.2004</th> <th style="width:30%;">Nombre de membres par commission au 31.12.2004</th> <th style="width:40%;">Nombres de séances par commission entre le 1.1 et le 31.12.2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Appellation au 31.12.2004	Nombre de membres par commission au 31.12.2004	Nombres de séances par commission entre le 1.1 et le 31.12.2004	1.....			2.....			3.....			Parlement (commissions) CPAR120a	Précodage (AG, BL, BS, GE, GL, JU, LU, NW, SO, VD, ZG, ZH)	ESAC04
Appellation au 31.12.2004	Nombre de membres par commission au 31.12.2004	Nombres de séances par commission entre le 1.1 et le 31.12.2004														
1.....																
2.....																
3.....																
C1.21	Combien de fois toutes les commissions permanentes ont-elles été réunies au total? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre total des séances.....	Parlement (commissions) CPAR121		ESAC02												

C1.22	Quel était le nombre de commissions ad hoc du Parlement? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Nombre de commissions ad hoc.....	Parlement (commissions) CPAR122		ESAC02
C1.23	Combien de fois toutes les commissions ad hoc ont-elles été réunies au total? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2004</i> - Nombre total des séances.....	Parlement (commissions) CPAR123		ESAC02
C1.24a	Les commissions parlementaires permanentes ont-elles le droit de consulter les dossiers de l'administration ? Commissions permanentes ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR124a		ESAC04
C1.24b	Les commissions parlementaires ad hoc ont-elles le droit de consulter les dossiers de l'administration ? Commissions ad hoc ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR124b		ESAC04
C1.24c	Les commissions parlementaires permanentes ont-elles le droit de mandater des expertises externes ? Commissions permanentes ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR124c		ESAC04
C1.24d	Les commissions parlementaires ad hoc ont-elles le droit de mandater des expertises externes ? Commissions ad hoc ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR124d		ESAC04
C1.25a	Les commissions parlementaires permanentes ont-elles le droit de soumettre des projets de loi au Plenum ? (sans mandat du Plenum ou du bureau parlementaire) Commissions permanentes ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR125a		ESAC04
C1.25b	Les commissions parlementaires ad hoc ont-elles le droit de soumettre des projets de loi au Plenum ? (sans mandat du Plenum ou du bureau parlementaire) Commissions ad hoc ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Parlement (commissions) CPAR125b		ESAC04
C1.25c	Les projets de loi émanant du gouvernement sont-ils d'abord discutés en commission ou en Plenum? Commissions permanentes ; <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - D'abord en commission.....1 - D'abord en Plenum.....2	Parlement (commissions) CPAR125c		ESAC04

C1.25d	<p>Les projets de loi émanant du gouvernement sont-ils d'abord discutés en commission ou en Plenum? Commissions ad hoc ; Situation au 31.12.2004 Une seule réponse possible - D'abord en commission.....1 - D'abord en Plenum.....2</p>	Parlement (commissions) CPAR125d		ESAC04
	1.1.5 Dépenses, indemnités parlementaires et financement des partis (T3)	Thème 3		
C1.30	<p>Quel a été le montant total des indemnités versées aux groupes parlementaires? Entre le 1.1 et le 31.12.2004 ; Contributions forfaitaires + contributions complémentaires par membre de la fraction En milliers de francs..... _ _ _ _ </p>	Parlement (indemnités) CPAR130	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02
C1.32	<p>Quelle a été la somme totale versée aux parlementaires au titre des jetons de présence? Entre le 1.1 et le 31.12.2004 ; Séances plénières, préparation, commissions En milliers de francs..... _ _ _ _ </p>	Parlement (indemnités) CPAR132	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02 Mod ; parenthèses
C1.32b	<p>Quelle a été la somme totale versée aux parlementaires au titre des indemnités de déplacement, des repas, des nuitées? Entre le 1.1 et le 31.12.2004 En milliers de francs..... _ _ _ _ </p>	Parlement (indemnités) CPAR132b	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC04
C1.33	<p>Le canton octroie-t-il d'autres formes de subsides aux partis politiques cantonaux? Situation au 31.12.2004 ; Dons, contributions aux coûts des campagnes électorales, etc. Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2 suite 1.52</p>	Parlement (indemnités) CPAR133	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02
C1.33a	<p>Si oui, quel a été le montant total de ces autres formes de subsides? Entre le 1.1 et le 31.12.2004 En milliers de francs..... _ _ _ _ </p>	Parlement (indemnités) CPAR133a	Précodage (AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)	ESAC02
	1.2 Chancellerie (T4)	Thème 4 (BD partie 5)		Mise à jour
C1.52	<p>Quel était l'effectif (nombre de personnes en EPT) de la chancellerie? Situation au 31.12.2004 ; Sans le chancelier - Effectif de la chancellerie en EPT..... _ _ _ </p>	Chancellerie CCHA152		ESAC02 ESAC97 1.12 (2) ESAC91 1.09 (1)
C1.53	<p>Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de la chancellerie? Entre le 1.1 et le 31.12.2004 ; Attention: coût global de l'exécutif (y.c. mandats externes), plus coûts globaux du Parlement, mais sans les indemnités versées aux parlementaires. - Dépenses de fonctionnement en milliers de francs..... _ _ _ _ </p>	Chancellerie CCHA153		ESAC02 ESAC97 1.14 (1) dépenses ((ESAC91)) 1.10 (1) Budget

C1.54	<p>La chancellerie est-elle sub-divisée en services / unités? Situation au 31.12.2004 Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2 suite 1.54e</p>	Chancellerie CCHA154		ESAC02 ESAC97 1.13 (1)											
C1.54a	<p>Si oui, quel est le nombre des services de la Chancellerie? Situation au 31.12.2004 - Nombre des services de la Chancellerie..... _ _ </p>	Chancellerie CCHA154a		ESAC02 ESAC97 1.13 (2) ESAC91 1.15 (1)											
C1.54b	<p>Précisez l'appellation, l'effectif (nombre de personnes en EPT) et les dépenses de fonctionnement (en 1000 francs) des services de la chancellerie? Données 2001 précodées à actualiser au 31.12.2004 ; vérifier l'appellation et corriger si nécessaire</p> <table border="1" style="width:100%"> <thead> <tr> <th>Appellation au 31.12.2004</th> <th>Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2004</th> <th>Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2004</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Appellation au 31.12.2004	Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2004	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2004	1.....			2.....			3.....			Chancellerie CCHA154b	précodage ESAC02 (mod. pour intégrer AI, AR, ZG) ESAC91 1.15a (appellation et effectifs) (ESAC97 1.13 (4)) ESAC97 1.13 (5) (effectifs) Class10
Appellation au 31.12.2004	Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2004	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2004													
1.....															
2.....															
3.....															
C1.54c	<p>Quelle est l'appartenance politique du chancelier? Situation au 31.12.2004 Une seule réponse possible - Parti démocrate-chrétien.....1 - Parti radical-démocratique.....2 - Parti socialiste.....3 - Les Verts.....4 - Union démocratique du centre.....5 - Autres partis.....6 - Sans parti.....7</p>	Chancellerie CCHA154c	Précodage	ESAC04											
N° question	1.3 Gouvernement (T5-8)														
	1.3.1 Profil du Gouvernement (T5)	Thème 5 (BD partie 4)													
C1.40c	<p>Quel est le nombre de conseillers d'Etat? Situation au 31.12.2004 Nombre de conseillers d'Etat..... _ _ </p>	Gouvernement CGOV140c	précodage	ESAC02											

C2.10b	Si oui, quelle est la périodicité de l'élaboration du programme gouvernemental? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - Annuelle.....1 - Biennale.....2 - Triennale.....3 - Quadriennale.....4 - Quinquennale.....5	Programme gouvernemental CPLA210b	ND	ESAC02 Mod ESAC97 1.42 (1) (ESAC91) 1.38 (1)
C2.11	Si oui, en quelle année le dernier programme gouvernemental a-t-il été élaboré? <i>Situation au 31.12.2004 ; exemple 2004</i> - Année.....	Programme gouvernemental CPLA211		ESAC02
C2.12	Si oui, comment le programme gouvernemental a-t-il été élaboré pour la législature en cours? Une seule réponse possible - Du Conseil d'Etat vers les départements (plutôt top-down)..... <input type="checkbox"/> 1 - Des Départements vers le Conseil d'Etat (plutôt bottom-up)..... <input type="checkbox"/> 2	Programme gouvernemental CPLA212		ESAC02
C2.12a	Si oui, est-ce que les objectifs fixés dans le programme gouvernemental pour la législature en cours sont objectivement mesurables à l'aide d'indicateurs, de standards définis par le canton? <i>Situation au 31.12.2004 ; Indicateurs, standards définis par le canton</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Programme gouvernemental CPLA212a		ESAC02
C2.13	Si oui, le programme gouvernemental est-il soumis au Parlement? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - non1 - oui, uniquement pour information.....2 - oui, pour approbation uniquement.....3 - oui, pour approbation avec possibilité de modification par le Parlement.....4	Programme gouvernemental CPLA213	ND	ESAC02
C2.14	Si oui, existe-t-il un contrôle de la réalisation du programme gouvernemental? <i>Situation au 31.12.2004 ; Par exemple sous la forme d'un inventaire annuel de l'état d'avancement des dossiers ; écarts entre intention et réalisation</i> Une seule réponse possible - oui, chaque année.....1 - oui, en milieu et en fin de législature.....2 - oui, seulement en fin de législature.....3 - non.....4 - Au bon vouloir du gouvernement.....5	Programme gouvernemental CPLA214		ESAC02 Mod.; ajout d'un item (2))
C2.20d	Le plan financier et le programme gouvernemental sont-ils liés entre eux? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	(BD partie 7) Plan financier CPLA220d		ESAC02 ESAC97 1.43 (1) (ESAC91) 1.39 (1)

C2.15	Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'un tableau de bord? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2 suite 2.60	Tableau de bord CTAB215		ESAC04																	
C2.15a C2.15b C2.15c C2.15d C2.15e	Si oui, quelles sont les dimensions / les indicateurs pris (es) en compte ? <i>Situation au 31.12.2004 ; Oui=1 / Non=2 (N.B Ne saisir qu'un seul chiffre par case)</i> - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la situation financière - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la satisfaction citoyenne - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la qualité des prestations - Indicateurs permettant d'appréhender / saisir l'efficacité des processus administratifs clés (rapport entre outputs administratifs et inputs) - Indicateurs permettant de gérer l'apprentissage opérationnel (projets de l'Etat, compétences RH, potentiel des systèmes d'information, etc.)	Tableau de bord CTAB215a CTAB215b CTAB215c CTAB215d CTAB215e		ESAC04																	
	1.3.5 Information (T7)	Thème 7 (BD partie 12)																			
C2.60	Qui coordonne l'information que le gouvernement et les départements diffusent vers l'extérieur de l'administration? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - Le Chancelier..... <input type="checkbox"/> 1 - Un délégué à l'information (chancelier exclu)..... <input type="checkbox"/> 2 suite 2.62 - Il n'existe pas de coordinateur. Chaque département règle ses problèmes d'information de manière autonome..... <input type="checkbox"/> 3 - Autre..... <input type="checkbox"/> 4	Information CINF260		ESAC02 ESAC97 1.30 (1) ESAC91 1.33A																	
C2.62	Pouvez-vous indiquer les noms, prénoms et adresses email des principaux responsables de (la diffusion de) l'information dans votre canton (y compris au niveau des départements)? <i>Responsables ou délégué(s) actuel(s)</i>	Information CINF262		ESAC04																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Prénom</th> <th>Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4.....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Prénom	Email	1.....			2.....			3.....			4.....			4.....				
Nom	Prénom	Email																			
1.....																					
2.....																					
3.....																					
4.....																					
4.....																					
N° question	1.3.6 Structures administratives (mise à jour) (T8)	Thème 8 (BD partie 28) Thème 4 Kt Thème 2 Dpt		Nouveau thème au niveau des cantons																	
C1.41	Quel est le nombre de départements de l'administration cantonale? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Nombre de départements.....	Gouvernement CGOV141	précodage	ESAC02 (C1.41) ESAC97 1.03 (1) ESAC91 1.24 (1)																	

C1.41b (D1.13)	<p>Quel est le nombre total de services de l'administration cantonale?</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; A l'exception des services rattachés à la chancellerie (traités à la question C1.54b)</i></p> <p>- Nombre de services..... _ _ _ _ </p>	Gouvernement CGOV141b	précodage	ESAC02 ESAC-D > ESAC-C (D1.13)																																												
C1.41c (D1.14a)	<p>Nous aimerions mettre à jour les données 2001 relatives aux services de l'administration cantonale.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; Vérifier la liste ci-dessous et corriger s'il y a des erreurs/compléter s'il y a lieu ; A l'exception des services rattachés à la chancellerie (traités à la question C1.54b)</i></p> <p><i>Appellation, effectifs en EPT, dépenses, site internet</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Appellation</th> <th>Nombre de personnes en EPT</th> <th>Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs)</th> <th>Nom du site internet (URL)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>.....</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Appellation	Nombre de personnes en EPT	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs)	Nom du site internet (URL)				Gouvernement CGOV141c	précodage	ESAC02 ESAC-D (D1.14)
Appellation	Nombre de personnes en EPT	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs)	Nom du site internet (URL)																																													
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
.....																																																
C1.41d	<p>Possédez-vous un organigramme récent et complet de l'administration cantonale?</p> <p><i>Dernier organigramme disponible</i></p> <p>Une seule réponse possible</p> <p>- oui.....1</p> <p>- non.....2 suite C3.10a</p>	Gouvernement CGOV141d	ND	ESAC04																																												
C1.41e	<p>Si oui, pouvez-vous envoyer le document par email (format word, excel, pdf ou le lien internet correspondant) en précisant bien la date exacte de référence à Mme Sylvie Traimond (sylvie.traimond@unil.ch) ?</p>	Gouvernement CGOV141e																																														
N° question	2	Agents publics et gestion du personnel (T9-14)																																														

	2.1	Effectif de l'administration cantonale (T9)	Thème 9 (BD partie 14) Passer par les services du personnel	
C3.10a C3.10b	<p>Veillez indiquer l'effectif des employés de l'administration centrale cantonale.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i></p> <p>- Nombre d'employés..... _ _ _ _ </p> <p>- Nombre d'employés en EPT..... _ _ _ _ </p>		Effectifs de l'administration cantonale CEFF310a CEFF310b	ESAC02 (mod.) ESAC97 1.45 (2) (Mod.) ESAC97 1.45 (3) (ESAC91) 1.42 (2)) Plus : Contrôle C3.10a > C3.10c Contrôle C3.10b > C3.10d
C3.10e C3.10f	<p>Veillez indiquer l'effectif des employés de l'administration centrale cantonale selon le sexe.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i></p> <p>- Nombre d'employés en EPT (Hommes)..... _ _ _ _ </p> <p>- Nombre d'employés en EPT (femmes)..... _ _ _ _ </p>		Effectifs de l'administration cantonale CEFF310e CEFF310f	ESAC04
C3.10g	<p>Veillez indiquer le nombre de postes autorisés de l'administration centrale cantonale.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; En cas de doute, veuillez fournir une estimation.</i></p> <p>- Nombre de postes autorisés en EPT..... _ _ _ _ </p>		Effectifs de l'administration cantonale CEFF310g	ESAC04
id	2.2	Type d'engagement, de statut (T10)	Thème 10 (BD partie 15)	
C3.20a C3.20b C3.20c C3.20d C3.20e C3.20f	<p>Veillez indiquer l'effectif en EPT des personnes employées par l'administration cantonale selon le type d'engagement ou le type de statut suivant.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i></p> <p>a- Engagement de droit public classique (EPT)..... _ _ _ _ </p> <p>b- Engagement de droit public par contrat (EPT)..... _ _ _ _ </p> <p>c- Engagement de droit privé (EPT)..... _ _ _ _ </p> <p>d- Auxiliaires (EPT)..... _ _ _ _ </p> <p>e- Apprentis (EPT)..... _ _ _ _ </p> <p>f- Autre (EPT)..... _ _ _ _ </p>		Agents publics : Type d'engagement CSTA320a CSTA320b CSTA320c CSTA320d CSTA320e CSTA320f	ESAC02 CK mod. (EPT)
N° question	2.3	Profil des emplois (T11)	Thème 11 (BD partie 24)	
C3.21	<p>Veillez indiquer l'âge moyen des employés de l'administration centrale cantonale.</p> <p><i>Situation au 31.12.2004 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i></p> <p>- Âge moyen des employés..... _ _ </p>		Agents publics : Profil des emplois CEFF321	ESAC04

C7.11	<p>Veillez indiquer si la caisse de pension des employés de l'administration centrale cantonale (CP de droit public, sans les enseignants et personnel des établissements et autres organisations de droit public) bénéficie de garantie de l'Etat. <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible</p> <p>- Oui, avec garantie de l'Etat pour tous les employés.....1 - Oui, avec garantie de l'Etat pour une partie des employés.....2 - Non, sans garantie de l'Etat.....3</p>	Caisses de pension CCP711		ESAC04
C7.12a C7.12b	<p>Veillez indiquer le montant des cotisations pour la caisse de pension de l'administration centrale cantonale payée par l'employeur, respectivement par l'employé. <i>Situation au 31.12.2004 ; En % du salaire assuré ; pour les cotisations échelonnées selon l'âge moyen du montant total</i> - Cotisations payées par l'employeur (en % du salaire assuré)..... / / / / - Cotisations payées par l'employé (en % du salaire assuré)..... / / / /</p>	Caisses de pension CCP712a CCP712b		ESAC04
C7.13	<p>Veillez indiquer le taux de couverture de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale. <i>Situation au 31.12.2004 ; NB Ce taux peut-être supérieur à 100%</i> - Taux de couverture (en %)..... / / / /</p>	Caisses de pension CCP713		ESAC04
C7.14a C7.14b	<p>Quel est l'âge réglementaire de la retraite de la majorité des employés de l'administration centrale cantonale (sans les enseignants et les policiers)? <i>Situation au 31.12.2004</i> - Age réglementaire de la retraite pour les hommes..... / / / / - Age réglementaire de la retraite pour les femmes..... / / / /</p>	Caisses de pension CCP714a CCP714b		ESAC04
C7.15a C7.15b	<p>Comment les prestations de la caisse de pension de l'administration cantonale centrale (CP de droit public; sans les enseignants et le personnel des établissements et autres organisations de droit public) sont-elles calculées? <i>Situation au 31.12.2004 ; réponses en fonction du type de prestations (vieillesse et risque) et du type de primauté</i></p> <p>Primauté pour les prestations vieillesse Une seule réponse possible - Primauté des prestations.....1 - Primauté des cotisations.....2</p> <p>Primauté pour les prestations de risque Une seule réponse possible - Primauté des prestations.....1 - Primauté des cotisations.....2</p>	Caisses de pension CCP715a CCP715b		ESAC04
C7.16	<p>Comment l'autorité de surveillance de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale est-elle organisée? <i>Situation au 31.12.2004</i> Une seule réponse possible - Office indépendant.....1 - Etablissement de droit public.....2 - Autre forme d'organisation.....3</p>	Caisses de pension CCP716		ESAC04

C7.17	<p>Qui représente l'employeur au sein de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale? <i>Situation au 31.12.2004</i> Plusieurs réponses possibles</p> <p>- Membres du gouvernement.....1 - Personnes de l'administration.....2 - Personnes externes.....3</p>	Caisses de pension CCP717		ESAC04
-------	--	------------------------------	--	--------

N° question	4 Répartition des tâches canton-communes (T16) Dans ce chapitre, la situation se réfère au 30.9.2005	Thème 16 (BD partie 30)																																																														
C8.10 a-k	Dans le domaine de la répartition des compétences et des tâches entre le canton et les communes politiques , quelles sont les politiques publiques où des réformes ont été envisagées, décidées ou en cours ou déjà réalisées? <i>Situation actuelle (31.09.2005)</i> Une seule réponse possible par ligne <table border="1" data-bbox="172 315 1018 636"> <thead> <tr> <th>Politique publique / Réponse</th> <th>0 Pas de projet</th> <th>1 Réformes envisagées</th> <th>2 Réformes décidées ou en cours</th> <th>3 Réformes déjà réalisées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>a) Aménagement du territoire</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>b) Politique des transports</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>c) Protection de l'environnement</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>d) Protection de la population</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>e) Instruction publique</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>f) Politique sociale</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>g) Politique de la santé</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>h) Bâtiments et infrastructure</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>i) Politique de la jeunesse</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>j) Politique culturelle</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>k) Politique sportive</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Politique publique / Réponse	0 Pas de projet	1 Réformes envisagées	2 Réformes décidées ou en cours	3 Réformes déjà réalisées	a) Aménagement du territoire					b) Politique des transports					c) Protection de l'environnement					d) Protection de la population					e) Instruction publique					f) Politique sociale					g) Politique de la santé					h) Bâtiments et infrastructure					i) Politique de la jeunesse					j) Politique culturelle					k) Politique sportive					Répartition des tâches (11 questions) CRPT810a--k		ESAC04
Politique publique / Réponse	0 Pas de projet	1 Réformes envisagées	2 Réformes décidées ou en cours	3 Réformes déjà réalisées																																																												
a) Aménagement du territoire																																																																
b) Politique des transports																																																																
c) Protection de l'environnement																																																																
d) Protection de la population																																																																
e) Instruction publique																																																																
f) Politique sociale																																																																
g) Politique de la santé																																																																
h) Bâtiments et infrastructure																																																																
i) Politique de la jeunesse																																																																
j) Politique culturelle																																																																
k) Politique sportive																																																																

8.11 a-k	Dans les domaines où des réformes ont été envisagées, sont en cours ou ont été réalisées , quels types de compétences et de responsabilités (décisionnelles, financières ou d'exécution) sont transférés vers le canton ? <i>Situation actuelle (31.09.2005)</i> Plusieurs réponses possibles par ligne <table border="1" data-bbox="197 1323 1018 1644"> <thead> <tr> <th>Politique publique / Réponse</th> <th>1 Compétence décisionnelle</th> <th>2 Compétence financière</th> <th>3 Compétence d'exécution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>a) Aménagement du territoire</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>b) Politique des transports</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>c) Protection de l'environnement</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>d) Protection de la population</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>e) Instruction publique</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>f) Politique sociale</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>g) Politique de la santé</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>h) Bâtiments et infrastructure</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>i) Politique de la jeunesse</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>j) Politique culturelle</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>k) Politique sportive</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Politique publique / Réponse	1 Compétence décisionnelle	2 Compétence financière	3 Compétence d'exécution	a) Aménagement du territoire				b) Politique des transports				c) Protection de l'environnement				d) Protection de la population				e) Instruction publique				f) Politique sociale				g) Politique de la santé				h) Bâtiments et infrastructure				i) Politique de la jeunesse				j) Politique culturelle				k) Politique sportive				Répartition des tâches (11 questions) CRPT811a--k		ESAC04
Politique publique / Réponse	1 Compétence décisionnelle	2 Compétence financière	3 Compétence d'exécution																																																	
a) Aménagement du territoire																																																				
b) Politique des transports																																																				
c) Protection de l'environnement																																																				
d) Protection de la population																																																				
e) Instruction publique																																																				
f) Politique sociale																																																				
g) Politique de la santé																																																				
h) Bâtiments et infrastructure																																																				
i) Politique de la jeunesse																																																				
j) Politique culturelle																																																				
k) Politique sportive																																																				
C8.12 a-k	Dans les domaines où des réformes ont été envisagées, sont en cours ou ont été réalisées , quels types de compétences et de responsabilités (décisionnelles, financières ou d'exécution) sont transférés vers les communes ? <i>Situation actuelle (31.09.2005)</i> Plusieurs réponses possibles par ligne <table border="1" data-bbox="197 1742 1018 2063"> <thead> <tr> <th>Politique publique / Réponse</th> <th>1 Compétence décisionnelle</th> <th>2 Compétence financière</th> <th>3 Compétence d'exécution</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>a) Aménagement du territoire</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>b) Politique des transports</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>c) Protection de l'environnement</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>d) Protection de la population</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>e) Instruction publique</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>f) Politique sociale</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>g) Politique de la santé</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>h) Bâtiments et infrastructure</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>i) Politique de la jeunesse</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>j) Politique culturelle</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>k) Politique sportive</td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	Politique publique / Réponse	1 Compétence décisionnelle	2 Compétence financière	3 Compétence d'exécution	a) Aménagement du territoire				b) Politique des transports				c) Protection de l'environnement				d) Protection de la population				e) Instruction publique				f) Politique sociale				g) Politique de la santé				h) Bâtiments et infrastructure				i) Politique de la jeunesse				j) Politique culturelle				k) Politique sportive				Répartition des tâches (11 questions) CRPT812a--k		ESAC04
Politique publique / Réponse	1 Compétence décisionnelle	2 Compétence financière	3 Compétence d'exécution																																																	
a) Aménagement du territoire																																																				
b) Politique des transports																																																				
c) Protection de l'environnement																																																				
d) Protection de la population																																																				
e) Instruction publique																																																				
f) Politique sociale																																																				
g) Politique de la santé																																																				
h) Bâtiments et infrastructure																																																				
i) Politique de la jeunesse																																																				
j) Politique culturelle																																																				
k) Politique sportive																																																				

C8.13a	Quelles sont (d'une manière générale) les origines des réformes concernant la répartition des tâches et des compétences entre le canton et les communes? Les réformes de répartition des tâches et de compétences entre le canton et les communes trouvent leur origine dans l' inadéquation de la répartition des tâches actuelles . Une seule réponse possible - Oui.....1 - Non.....2	Répartition des tâches CRPT813a		ESAC04
C8.13b	Les réformes de répartition des tâches et de compétences entre le canton et les communes sont la conséquence d'une réforme de la péréquation financière existante ou sont intégrées dans un projet de nouvelle péréquation financière . Une seule réponse possible - Oui.....1 - Non.....2	CRPT813b		
C8.14a	Quels sont le ou les acteur/s principal/aux qui ont initié des réformes de répartition des tâches entre le canton et les communes? Plusieurs réponses possibles Initiateur/s des réformes - Un Conseiller d'Etat en charge des finances.1 - La Chancellerie cantonale.....2 - Le Service des communes.....3 - Le Conseil communal.....4 - Un/des délégué en charge des affaires cantonales.....5 - Autre, veuillez préciser dans le champ remarques.....6	Répartition des tâches CRPT814a		ESAC04
C8.14b	Lors des réformes de répartition des tâches entre le canton et les communes, quel est/sont les interlocuteur/s principal/aux en charge des négociations au niveau du canton ? <i>Veuillez indiquer (si possible): nom, prénom, institution, numéro de téléphone et adresse email</i> Plusieurs réponses possibles	CRPT814b		ESAC04
C8.14c	Lors des réformes de répartition des tâches entre le canton et les communes, quel est/sont les interlocuteur/s principal/aux en charge des négociations au niveau des communes ? <i>Veuillez indiquer (si possible): nom, prénom, institution, numéro de téléphone et adresse email</i> Plusieurs réponses possibles	CRPT814c		ESAC04

N° question	5	Appréciation du questionnaire (T17)	Thème 17 (BD partie 22)	ESAC04
	Nous aimerions encore vous poser quelques questions qui nous permettront d'améliorer la prochaine enquête.			
C6.10	Combien de temps a été nécessaire pour remplir ce questionnaire? <i>Veuillez nous indiquer votre estimation en heures-personnes</i> Nombre d'heures		Questionnaire Appréciation CQUE610	ESAC02
C6.11	Quelle appréciation générale portez-vous sur les questions posées? Jugez-vous les questions... Une seule réponse possible - Très utiles1 - Utiles2 - Peu, pas utiles.....3		Questionnaire Appréciation CQUE611	ESAC02
C6.12	Comment jugez-vous la fiabilité générale des réponses fournies? Une seule réponse possible - Réponses très fiables (90-100%)..... 1 - Réponses fiables (70-89%)..... 2 - Réponses peu ou pas très fiables (Moins de 70% de réponses vraiment correctes)..... 3		Questionnaire Appréciation CQUE612	ESAC02
C6.13	D'autres remarques peuvent être saisies dans le champ ci-dessous.		Questionnaire Appréciation CQUE613	ESAC04

Nous vous remercions infiniment d'avoir rempli ce questionnaire.
Les données que vous nous avez fournies seront traitées de manière confidentielle, plausibilisées et publiées sur le site www.badac.ch uniquement après avoir obtenu votre feu vert.

Veuillez à présent valider définitivement le questionnaire. Pour cela, il vous faut passer par le menu [consultation des réponses]. Le bouton de validation définitive se trouve en bas de page. NB. Après cette opération, l'accès au questionnaire ne sera plus possible.

Nous vous prions de consulter nos pages news (www.badac.ch/FR/news/index.html) afin de vous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux.

Enquête sur les autorités et les administrations cantonales 2008 (Esac08)

Questionnaire au format word (Etat au 26.10.2009, français)

Questions se rapportant à l'ensemble du canton

Période de référence: 1.1.2008 - 31.12.2008, resp. situation au 31.12.2008.

1	Institutions politiques	5
1.1	Parlement et activités politiques	5
1.1.1	Profil des parlementaires	5
1.1.2	Activités parlementaires et législatives	6
1.1.3	Droits politiques	7
1.1.4	Commissions parlementaires	9
1.2	Gouvernement et conduite des affaires de l'Etat	9
1.2.1	Activités du Conseil d'Etat	9
1.2.2	Organes d'état-major	10
1.2.3	Programme gouvernemental et tableau de bord	11
2	Structure organisationnelle et personnel de la fonction publique	13
2.1	Structures administratives	13
2.2	Effectif de l'administration cantonale	14
2.3	Type d'engagement, de statut	15
2.4	Profil des employés	15
2.5	Mouvements du personnel	16
2.6	Fonctions et échelle des salaires	17
2.7	Heures supplémentaires et absences	18
3	Caisses de pension	18

4	Collaborations intercantionales	20
4.1	Institutions intercantionales	20
4.2	Concordats et conventions administratives	20
5	Modernisation de l'Etat et réformes administratives (New)	21
5.1	Réorganisation interne de l'Etat	21
5.2	Effets de la RPT	22
5.3	Externalisation, agentification	22
5.4	Nouvelle gouvernance / nouvelle gestion publique (NGP)	23
6	Ordre public et justice (New)	24
6.1	Forces de police	24
6.2	Interventions policières et dépenses pour la sécurité	25
6.3	Autres activités de la justice	26

Instructions pour remplir le questionnaire

- **Remarques:** Vous avez toujours la possibilité d'introduire des remarques par réponse et d'autres remarques générales tout à la fin du questionnaire (question C6.13). Ces remarques sont particulièrement importantes afin de documenter certains événements particuliers.
- **L'année de référence pour les réponses est 2008** (période comprise entre le 1.1. et le 31.12.2008 ; respectivement situation au 31.12.2008). En cas de données non disponibles pour une date précise, veuillez fournir une réponse (ou une estimation) récente, tout en indiquant sous remarques la date de référence exacte.
- **Données précodées:** afin de faciliter la saisie, un certain nombre de réponses ont été précodées par l'équipe Badac. Veuillez vérifier les réponses / corriger si nécessaire, **sans oublier d'enregistrer**.
- **Actualisation des données 2004:** Nous aimerions actualiser certaines réponses de l'année 2004. Veuillez si possible valider / corriger / compléter les réponses afin de refléter la situation au 31.12.2008. **Ne pas oublier d'enregistrer**.
- **Données manquantes :** Veuillez indiquer un zéro uniquement si la valeur est nulle; pour les non réponses, veuillez laisser le champ libre en passant à la question suivante après avoir validé la non réponse à l'aide du bouton "enregistrer".
- **Sans action de votre part pendant une période de plus de 60 minutes, la session en cours sera désactivée.** Les données saisies jusqu'au dernier enregistrement auront toutefois été sauvegardées dans la base de données de la BADAC / IDHEAP. Dès lors, l'utilisateur est prié de ressaisir son identification et son mot de passe et de passer à la dernière question saisie.
- **Informations sur les enquêtes de la BADAC:** http://www.badac.ch/FR/databank/vue_enquetes.html

N.B. Nous avons renoncé à la forme féminine dans les textes afin d'alléger la formulation des questions. Nous tiendrons compte, dans la mesure du possible, de la forme féminine dans les publications.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter:

- Mr Christophe Koller, Chef de projet, christophe.koller@idheap.unil.ch, Tél. 021 557 40 67 (allemand, français et italien);
- Mme Anouck Vionnet, anouck.vionnet@idheap.unil.ch, Tél. 021 557 40 63 (français et allemand);
- Mr Nils Heuberger, nils.heuberger@idheap.unil.ch Tél. 021 557 40 65 (allemand, français).

Définitions

- Administration centrale cantonale** (ou administration au sens strict)
 Ensemble des personnes employées et rémunérées par l'administration cantonale (y compris le personnel strictement administratif des établissements et autres organisations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par le canton).
NB. Donc, sans le personnel enseignant et le personnel de la santé et de l'action sociale.
- Administration cantonale au sens large**
 Ensemble des personnes employées et rémunérées par l'administration cantonale (y compris le personnel non administratif et administratif occupé par des établissements et autres organisations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par le canton. **NB.** Donc, avec le personnel enseignant et le personnel hospitalier et de l'action sociale).
- Agence publique / Agentification**
 Entité publique plus autonome de l'Etat (autonomie de gestion), sur la base d'un contrat de prestations. L'agence publique est normalement chargée de la réalisation d'une mission spécifique, claire et délimitée à un domaine de compétence. Le terme agence publique peut désigner une multitude de statuts publics, privés ou mixtes. La solution préconisée consiste à introduire à l'intérieur du service public de nouveaux critères comme la compétition, la concurrence, la culture des résultats, à substituer aux services des départements des « agences » séparées qui devaient remplir les objectifs du département dans un cadre de ressources définies » (Source: Agences administratives: mutation ou révolution?, cf. Les Cahiers de la Fonction Publique et de l'Administration, n° 259, Paris: UNSA, septembre 2006). En Suisse, il s'agit en général d'établissements autonomes possédant un statut de corporation de droit public (p. ex. offices de la circulation, caisses de compensation; établissements d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels etc.).
- Classification des fonctions**
 Fonctions-clés identifiées au sein de différents groupes de professions et correspondant à une ou plusieurs classes salariales.
- Classes salariales / de traitement**
 Déterminées par un salaire minimum et maximum, ventilées en échelons (annuités); les classes salariales forment ensemble l'échelle de traitement.
- Concordats ou conventions administratives**
 Tous les accords, conventions ou arrangements de droit public (au sens de l'art 48 Cst.) que deux ou plusieurs cantons ont conclu sur un sujet relevant d'un domaine de compétence cantonale. (Abderhalden 2000: 324). Le terme de 'concordat' est habituellement utilisé comme terme général pour les traités conclus entre cantons. Les conventions administratives sont des concordats. Elles sont conclues par les gouvernements, parfois par des fonctionnaires, et sont afférentes à des sujets administratifs. Les déclarations de réciprocité juridique (ainsi en droit fiscal) ont également le caractère de traité. Sous ce concept se rangent aussi les entités et objets dont la nature est proche des conventions (par exemple: règlements modèles et recommandations établis par des conférences de gouvernements et de fonctionnaires) (Source: Association des archivistes suisses / VSA Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; <http://www.vsa-aas.org/fr/>).
- Département / Direction**
 Unité administrative sous la direction d'un conseiller d'Etat, y compris le secrétariat général de département. Ne sont pas incluses: les chancelleries d'Etat.

- Dépenses de fonctionnement**
 Selon la classification par nature, soit dépenses courantes (groupe de compte 30 (charges de personnel), 31 (biens, services et marchandises), 35 (dédommagements à des collectivités publiques), 36 (subventions accordées), 37 (subventions redistribuées), exclus: 32 (intérêts passifs), 33 (amortissements), 34 (parts et contributions sans affectation), 38 (attribution aux financements spéciaux), 39 (imputations internes), 50-59 (dépenses d'investissements)).
 Source : Finances publiques en Suisse 1998, Administration fédérale des finances, Berne 2000 : 155-156.
- Echelle de salaire / traitement**
 Représente la structure des salaires à l'intérieur d'une organisation, souvent composée de différentes classes salariales, elles-mêmes subdivisées en échelons / annuités.
- Echelons de salaire (annuités ou échelons d'expérience)**
 Paliers octroyés pour la progression salariale individuelle au sein d'une classe salariale en cas de bonnes prestations, le plus souvent annuelle et automatique.
- EPT Effectifs en équivalents plein temps, p.ex.** un poste à 100% = 1.0 EPT, un poste à 40% = 0.4 EPT.
- Etablissements et autres organisations de droit public**
 Services ou salariés d'établissements de droit public avec ou sans personnalité juridique, fondations de droit public, entreprises de droit public, corporations de droit public tels que les hôpitaux, les écoles ou les sociétés publiques qui produisent pour le marché et sont contrôlées ou majoritairement financées par les pouvoirs publics;
 Ne sont pas incluses: les églises, les entreprises mixtes et la banque cantonale.
- Garantie de l'Etat pour les caisses de pension**
 Montant qui fait défaut + valeur actuelle du rendement excédentaire + prime de risque.
- Magistrats**
 Juges, juges d'instruction, procureurs. **NB** Sans les préfets.
- Offices / divisions / services de la fonction publique**
 Unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. Ne sont pas inclus: le secrétariat de département, les organes d'état-major, les commissions, les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.
- Nouvelle gestion publique (NGP)**
 La NGP prône la modernisation du management des administrations publiques dans le but d'en améliorer le rapport coût/service. La nouvelle gestion publique est basée sur un partage des rôles entre le pouvoir politique, qui prend les décisions stratégiques et fixe les objectifs, et l'administration, qui prend les décisions opérationnelles.
- Partenariat public-privé (« PPP »)**
 Le partenariat public-privé (PPP) est un contrat (généralement de long terme) entre une autorité publique et un opérateur privé par lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Un exemple typique de partenariat public-privé consiste pour un entrepreneur privé à construire un hôpital public dont il gèrera ensuite les activités non médicales.
- Autres définitions/abréviations:** <http://www.badac.ch/FR/news/definition.html>

N° question	1 Institutions politiques	Thèmes / Nom variables / Indicateurs ¹	Statut et format	Reliabilité / Sources
	1.1 Parlement et activités politiques			
	1.1.1 Profil des parlementaires	Thème 1		
C1.10	Quel est le nombre de sièges au Parlement? <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de sièges (total).....	Parlement CPAR110 IE	ND Précodage NOMBRE	ESAC02 IDHEAP cf. Cs1.10
C1.10a1	- Nombre de sièges (hommes).....	Parlement CPAR110a IE	ND Précodage NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.10a2	- Nombre de sièges (femmes).....	Parlement CPAR110b IE	ND Précodage NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.10c1 C1.10c2 C1.10c3 C1.10c4 C1.10c5 C1.10c6	Quel était le profil du Parlement selon les classes d'âge suivantes? <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de parlementaires 18-24 ans..... - Nombre de parlementaires 25-34 ans..... - Nombre de parlementaires 35-44 ans..... - Nombre de parlementaires 45-54 ans..... - Nombre de parlementaires 55-64 ans..... - Nombre de parlementaires ≥ 65 ans.....	Parlement CPAR110c CPAR110d CPAR110e CPAR110f CPAR110g CPAR110h IE	ND Précodage NOMBRE	ESAC04 IDHEAP Gd Conseil genevois 2003, Q1, Q2 ; T2, p. 12; Députés au Gd Conseil bernois
C1.10i1 C1.10i2 C1.10i3 C1.10i4 C1.10i5	Quel était le profil socioprofessionnel du Parlement? <i>Situation au 31.12.2008 ; nombre</i> - Indépendants..... - Salariés du secteur public*..... - Salariés d'une entreprise privée..... - Salariés d'une association active en politique**..... - Salariés d'une association sans lien avec des partis..... * Salarié de l'Etat (Confédération, Cantons, Communes), d'établissements et d'autres organisations de droit public. ** Personnes employées par des partis, syndicats, association patronale, association professionnelle, organisation de protection de l'environnement etc.	Parlement CPAR110i CPAR110j CPAR110k CPAR110l CPAR110m IE	ND Précodage NOMBRE	ESAC04 IDHEAP

¹ «IE» Indicateurs de l'Etat cf. Koller Christophe, Nils Heuberger, Indicateurs de l'Etat en Suisse 1990-2008 (Indicateurs pour la mesure comparative des administrations publiques et des autorités politiques cantonales et urbaines) Partie 1: Cantons, (Version 1, décembre 2008), Working Paper de l'IDHEAP, 12 / 2008 (http://www.badac.ch/FR/prestations/publications/articles/WP_Indicateurs_BADAC_1208_Partie_1_Cantons_Version_1b%20double_page.pdf); «AI»: autre indicateurs BADAC; «AI2»: indicateurs à créer.

N° question	1.1.2 Activités parlementaires et législatives	Thème 1		
C1.13	A quelle autorité le service du Parlement est-il administrativement rattaché? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - Au Parlement.....1 - A la Chancellerie.....2	Parlement CPAR113	LISTE	ESAC02 Mod. Sans item 3 :Au gouv./ CE IDHEAP / PS Suppression de « 3. Autres »
C1.13a	Quel était l' effectif total (en EPT) des services du Parlement ? <i>Situation au 31.12.2008 ; rédaction des procès-verbaux, travaux de secrétariat, de commissions, impression, traduction</i> - Effectifs total en EPT	Parlement CPAR113a	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.13b	Quel était le montant total des dépenses pour les services du Parlement ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008 ; Toutes dépenses comprises (procès-verbaux, travaux de secrétariat, commissions, impression, traduction, etc.)</i> - Dépenses en milliers de francs	Parlement CPAR113b	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.11	Combien de fois le Parlement s'est-il réuni en séance plénière au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de séances plénières.....	Parlement CPAR111	NOMBRE	ESAC02 Cf. art. 22.2.2005;(AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)
C1.12a	Veuillez indiquer la durée totale (estimation) des séances plénières du parlement ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Estimation de la durée totale des séances en nombre d'heures.....	Parlement CPAR112a	NOMBRE	ESAC02 Cf. art. 22.2.2005;(AG, BE, GE, LU, SG, VD, ZH)
C1.19	Quel a été le nombre d'interventions parlementaires déposées (questions, postulats, motions)? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre d'interventions parlementaires déposées (questions, postulats, motions) en séance plénière	Parlement CPAR1119	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP
C1.19a	Quel a été le nombre de questions parlementaires en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre questions parlementaires.....	Parlement CPAR1119a	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP
C1.19b	Quel a été le nombre de postulats parlementaires en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de postulats parlementaires.....	Parlement CPAR119b	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP
C1.19c =C1.15a1	Quel a été le nombre de motions parlementaires en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre motions parlementaires.....	Parlement CPAR119c	ND NOMBRE	ESAC08 (question déjà posée en 2004 ; cf. C.1.15a1) IDHEAP
C1.14	Combien de lois et projets de loi le Parlement a-t-il adoptés en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de lois et projets de lois adoptés par le parlement..... si 0 suite C1.15a	Parlement CPAR114	ND NOMBRE	ESAC02 (ESAC08 Mod) IDHEAP

C1.14a	Parmi les projets de loi adoptés, quel était le nombre de nouvelles lois ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de nouvelles lois.....	Parlement CPAR114a IE	ND NOMBRE	ESAC02 IDHEAP
C1.14b	Parmi les projets de lois adoptés, quel était le nombre de lois émanant du Conseil d'Etat ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de lois émanant du Conseil d'Etat.....	Parlement CPAR114b	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.14c	Parmi les projets de lois adoptés, quel était le nombre de lois émanant du Parlement (lois faisant suite à des interventions parlementaires (motions, initiatives parlementaires))? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de lois émanant du Parlement.....	Parlement CPAR114c	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.15a =C.1.19c	Combien de motions le Parlement a-t-il déposées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de motions déposées.....	Parlement CPAR115a	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.15b	Combien de motions le Parlement a-t-il traitées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de motions traitées.....	Parlement CPAR115b	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
C1.15c	Combien de motions traitées par le Parlement et acceptées au cours de l'année? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de motions traitées et acceptées.....	Parlement CPAR115c	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP Mod.
C1.15d	Combien de motions étaient encore pendantes devant le Conseil d'Etat ? <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de motions pendantes.....	Parlement CPAR115d	NOMBRE	ESAC04 IDHEAP
N° question	1.1.3 Droits politiques	Thème 1		
C1.18	Quel a été le nombre de votations cantonales en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre de votations cantonales.....	Parlement CPAR118	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP
C1.18a	Quel a été le nombre d'initiatives populaires cantonales déposées auprès de la chancellerie en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i> - Nombre d'initiatives populaires cantonales.....	Parlement CPAR118a	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP
C1.18b C1.18c C1.18d	Quel a été le nombre de référendums cantonaux votés en 2008 ? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008 (financiers, budgétaires et autres ; soumis et votés)</i> - Nombre de référendums cantonaux obligatoires..... - Nombre de référendums cantonaux facultatifs - Nombre de référendum cantonaux en matière financière.....	Parlement CPAR118b CPAR118c CPAR118d	ND NOMBRE	ESAC08 IDHEAP

C1.17a	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit de vote au niveau communal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117a	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17b	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit de vote au niveau cantonal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117b	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17c	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit d'élection au niveau communal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui, pour le législatif uniquement.....1 - oui, pour le législatif et l'exécutif.....2 - non.....3	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117c	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17d	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit d'élection au niveau cantonal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui, pour le législatif uniquement.....1 - oui, pour le législatif et l'exécutif.....2 - non.....3	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117d	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17e	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit d'éligibilité au niveau communal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui, au législatif uniquement.....1 - oui, au législatif et à l'exécutif.....2 - non.....3	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117e	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17f	Les étrangers (permis C) ont-ils le droit d'éligibilité au niveau cantonal? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui, au législatif uniquement.....1 - oui, au législatif et à l'exécutif.....2 - non.....3	Droits politiques des étrangers CDPOLETR117f	LISTE	ESAC08 IDHEAP

C1.16	<p>Quel est le mode d'élection/de sélection des magistrats (juges, juges d'instruction, procureurs)? <i>Situation au 31.12.2008 (préfets exclus)</i> Une seule réponse possible</p> <p>- Sur décision du Conseil d'Etat.....1 - Election par le Parlement.....2 - Election par le Peuple.....3</p>	Mode d'élection des magistrats CMAGIS116	LISTE	ESAC08 IDHEAP
C1.17	<p>Quel est le mode d'élection/de sélection des préfets? <i>Situation au 31.12.2008; si pas de préfets, laisser en blanc et passer à C1.20</i> Une seule réponse possible</p> <p>- Sur décision du Conseil d'Etat.....1 - Election par le Parlement.....2 - Election par le Peuple.....3</p>	Mode d'élection des magistrats CMAGIS117	LISTE	ESAC08 IDHEAP
N° question	1.1.4 Commissions parlementaires	Thème 2		
C1.20	<p>Quel était le nombre de commissions permanentes du Parlement? <i>Situation au 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre de commissions permanentes..... </p>	Parlement (commissions) CPAR120	Précodage NOMBRE	ESAC02 IDHEAP
C1.21	<p>Combien de fois toutes les commissions permanentes ont-elles été réunies au total? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre total des séances..... </p>	Parlement (commissions) CPAR121	NOMBRE	ESAC02 IDHEAP
C1.22	<p>Quel était le nombre de commissions ad hoc du Parlement? <i>Situation au 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre de commissions ad hoc..... </p>	Parlement (commissions) CPAR122	NOMBRE	ESAC02 IDHEAP
C1.23	<p>Combien de fois toutes les commissions ad hoc ont-elles été réunies au total? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre total des séances..... </p>	Parlement (commissions) CPAR123	NOMBRE	ESAC02 IDHEAP
	1.2 Gouvernement et conduite des affaires de l'Etat	Thème 4 (BD partie 5)		Mise à jour
	1.2.1 Activités du Conseil d'Etat			
C1.49a C1.49b C1.49c	<p>Quel a été le nombre de séances du Conseil d'Etat en 2008? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre total des séances du Conseil d'Etat..... - Dont nombre de séances ordinaires du Conseil d'Etat..... - Dont nombre de séances extraordinaires du Conseil d'Etat..... </p>	Activité du Conseil d'Etat CCONSET149a CCONSET149b CCONSET149c	NOMBRE	ESAC08 IDHEAP

C1.49d	<p>Quel a été le nombre d'objets traités (à l'ordre du jour) pendant les séances du Conseil d'Etat en 2008? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008 (ordonnances, règlements, mise en consultation, tarifs)</i></p> <p>- Nombre d'objets traités (à l'ordre du jour) pendant les séances du Conseil d'Etat..... </p>	Décisions CCONSET149d	NOMBRE	ESAC08 IDHEAP														
C1.49e	<p>Quel a été le nombre total de décisions prises lors des séances du Conseil d'Etat en 2008? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre total de décisions prises lors des séances du Conseil d'Etat..... </p>	Décisions CCONSET149e	NOMBRE	ESAC08 Chancellerie – BE														
C1.49f	<p>Quel a été le nombre recours sur décisions du Conseil d'Etat en 2008? <i>(décisions protocolées entre le 1.1 et le 31.12.2008)</i></p> <p>- Nombre total de recours sur décisions du Conseil d'Etat..... </p>	Décisions CCONSET149f	NOMBRE	ESAC08														
N° question	1.2.2 Organes d'état-majior	Thème 6		Cf. Les cantons sous la loupe														
C1.52	<p>Quel était l'effectif (en EPT) de la chancellerie? <i>Situation au 31.12.2008 ; Sans le chancelier</i></p> <p>- Effectif de la chancellerie en EPT..... </p>	Chancellerie CCHA152	NOMBRE	ESAC02 ESAC97 1.12 (2) ESAC91 1.09 (1)														
C1.53	<p>Quelles ont été les dépenses de fonctionnement de la chancellerie? <i>Entre le 1.1 et le 31.12.2008 ; Attention: coût global de l'exécutif (y.c. mandats externes), plus coûts globaux du Parlement, mais sans les indemnités versées aux parlementaires.</i></p> <p>- Dépenses de fonctionnement en milliers de francs..... </p>	Chancellerie CCHA153	NOMBRE	ESAC02 ESAC97 1.14 (1) dépenses ((ESAC91)) 1.10 (1) Budget														
C1.54a	<p>Quel est le nombre des services de la Chancellerie? <i>Situation au 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre des services de la Chancellerie..... </p>	Chancellerie CCHA154a	NOMBRE	ESAC02 (Mod.) ESAC97 1.13 (2) ESAC91 1.15 (1)														
C1.54b	<p>Précisez l'appellation, l'effectif (nombre de personnes en EPT) et les dépenses de fonctionnement (en 1000 francs) des services de la chancellerie? <i>Données 2004 précodées à actualiser au 31.12.2008 ; vérifier l'appellation et corriger si nécessaire</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Appellation au 31.12.2008</th> <th style="width: 30%;">Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2008</th> <th style="width: 40%;">Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2008</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3.....</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Appellation au 31.12.2008	Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2008	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2008	1.....			2.....			3.....					Chancellerie CCHA154b	Précodage ESAC02 (mod. pour intégrer AI, AR, ZG) ESAC91 1.15a (appellation et effectifs) (ESAC97 1.13 (4)) ESAC97 1.13 (5) (effectifs) Class10 http://www.bdad.ch/databas/esac-v/frameReponse.php?R_QUESTION=2015&F_S_ENTITE=&R_STAN_DARDISATION=C.0
Appellation au 31.12.2008	Nombre de personnes employées en EPT au 31.12.2008	Dépenses de fonctionnement (en milliers de francs) au 31.12.2008																
1.....																		
2.....																		
3.....																		
.....																		

C1.54c	Quelle est l' appartenance politique du chancelier? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - Parti démocrate-chrétien.....1 - PLR Les Libéraux-Radicaux2 - Parti socialiste.....3 - Les Verts.....4 - Union démocratique du centre.....5 - Autres partis.....6 - Sans parti.....7	Chancellerie CCHA154c	LISTE	ESAC04 IDHEAP Mod.
N° question	1.2.3 Programme gouvernemental et tableau de bord	Thème 6		
C2.10	Le canton élabore-t-il un programme gouvernemental du type "Grandes lignes de la politique gouvernementale" au cours de la législature? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2 suite 2.20d	Programme gouvernemental CPLA210	ND LISTE	ESAC02 ESAC97 1.42 (1) (ESAC91) 1.38 (1)
C2.10a	Si oui, quelle est la périodicité de l'élaboration du programme gouvernemental? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - Annuelle.....1 - Biennale.....2 - Triennale.....3 - Quadriennale.....4 - Quinquennale.....5	Programme gouvernemental CPLA210b	ND LISTE	ESAC02 Mod ESAC97 1.42 (1) (ESAC91) 1.38 (1)
C2.12	Si oui, comment le programme gouvernemental a-t-il été élaboré pour la législature en cours? Une seule réponse possible - Du Conseil d'Etat vers les départements (plutôt top-down)..... <input type="checkbox"/> 1 - Des Départements vers le Conseil d'Etat (plutôt bottom-up)..... <input type="checkbox"/> 2	Programme gouvernemental CPLA212 AI	LISTE	ESAC02 IDHEAP / Kt BE
C2.12a	Si oui, est-ce que les objectifs fixés dans le programme gouvernemental pour la législature en cours sont objectivement mesurables à l'aide d'indicateurs, de standards définis par le canton? <i>Situation au 31.12.2008 ; Indicateurs, standards définis par le canton</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Programme gouvernemental CPLA212a AI	LISTE	ESAC02 IDHEAP / Kt BE

C2.13	Si oui, le programme gouvernemental est-il soumis au Parlement? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - non1 - oui, uniquement pour information.....2 - oui, pour approbation uniquement.....3 - oui, pour approbation avec possibilité de modification par le Parlement.....4	Programme gouvernemental CPLA213 AI	ND LISTE	ESAC02 IDHEAP / Kt BE
C2.14	Si oui, existe-t-il un contrôle de la réalisation du programme gouvernemental? <i>Situation au 31.12.2008 ; Par exemple sous la forme d'un inventaire annuel de l'état d'avancement des dossiers ; écarts entre intention et réalisation</i> Une seule réponse possible - oui, chaque année.....1 - oui, en milieu et en fin de législature.....2 - oui, seulement en fin de législature.....3 - non.....4 - Au bon vouloir du gouvernement.....5	Programme gouvernemental CPLA214	LISTE	ESAC02 IDHEAP Mod.; ajout d'un item (2))
C2.20d	Le plan financier et le programme gouvernemental sont-ils liés entre eux? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	(BD partie 7) Plan financier CPLA220d AI	LISTE	ESAC02 ESAC97 1.43 (1) (ESAC91) 1.39 (1)
C2.15	Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'un tableau de bord? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2 suite 2.60	Tableau de bord CTAB215	LISTE	ESAC04 IDHEAP / NS Selon YE, trop vague, il y a de toute façon les comptes
C2.15a1 C2.15a2 C2.15a3 C2.15a4 C2.15a5 C2.15a6	Si oui, quelles sont les dimensions / les indicateurs pris (es) en compte ? <i>Situation au 31.12.2008 ; Oui=1 / Non=2 (N.B Ne saisir qu'un seul chiffre par case)</i> - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la situation financière - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la satisfaction citoyenne (des bénéficiaires) - Indicateurs permettant d'appréhender/saisir la qualité des prestations - Indicateurs permettant d'appréhender / saisir l'efficacité des processus administratifs clés (rapport entre outputs administratifs et inputs) - Indicateurs permettant de gérer l'apprentissage opérationnel (projets de l'Etat, compétences RH, potentiel des systèmes d'information, etc.) - Indicateurs permettant de mesurer la satisfaction du personnel	Tableau de bord CTAB215a1 CTAB215a2 CTAB215a3 CTAB215a4 CTAB215a5 CTAB215a6 (neu)	LISTE	ESAC04 IDHEAP YE satisfaction du personnel
C2.16	Le Conseil d'Etat dispose-t-il d'un système de planification roulante («Rollende Planung»)? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui.....1 - non.....2	Rollende Planung IFAP CTAB216	LISTE	ESAC08 IDHEAP

C3.22b C3.22c C3.22d C3.22e C3.22f	Quelle était la nature des suppressions d'emplois dans l'administration centrale cantonale ? <i>Entre le 1.1.2008 et le 31.12.2008 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i> - Départs naturels (rotation du personnel) (en EPT)..... / / / / / / / / / / - Départ à la retraite (en EPT)..... / / / / / / / / / / - Fin du rapport de travail (du contrat) (en EPT)..... / / / / / / / / / / - Licenciement (en EPT)..... / / / / / / / / / / - Transferts internes et restructuration (en EPT)..... / / / / / / / / / /	Agents publics: Mouvement du personnel CEFF322b CEFF322c CEFF322d CEFF322e CEFF322f	ESAC08 C3.22f Mod. ESAC04 IDHEAP
C3.22g C3.22h	Veuillez indiquer le nombre de postes vacants dans l'administration centrale cantonale. <i>Situation au 31.12.2008 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i> - Nombre de postes vacants..... / / / / / / / / / / - Nombre de postes vacants en EPT..... / / / / / / / / / /	Agents publics: Mouvement du personnel CEFF322g CEFF322h	ESAC04 IDHEAP Gestion du personnel, Lausanne
C3.22i C3.22j C3.22k	Veuillez indiquer les éléments liés à la rotation du personnel (turn over) de l'administration centrale cantonale. <i>Entre le 1.1.2008 et le 31.12.2008 ; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i> - Nombre total d'entrées (EPT)..... / / / / / / / / / / - Nombre total de départs (EPT)..... / / / / / / / / / / - Nombre total de transferts internes à l'administration (EPT)..... / / / / / / / / / / Calcul Badac, Rotation du personnel (turn over) (max. 100%)= (Départs + transferts au sein de l'administration dans l'année / divisé par le nombre d'employés au 31.12)	Agents publics: Mouvement du personnel CEFF322i CEFF322j CEFF322k	ESAC04 IDHEAP Gestion du personnel, Lausanne
2.6 Fonctions et échelle des salaires		Thème 14 (BD partie 27) Information via les services du personnel	
C3.25 C3.25a C3.25b	Veuillez indiquer le nombre de fonctions (selon la dénomination officielle des fonctions) dans l'administration centrale cantonale. <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de fonctions officielles..... / / / / / / / / / / - Nombre de fonctions officielles réservées aux cadres..... / / / / / / / / / / - Nombre de fonctions officielles réellement utilisées..... / / / / / / / / / /	Agents publics : Fonctions et annuités CEFF325 CEFF325a CEFF325b	ESAC04 ESAC08
C3.26a C3.26b	Veuillez indiquer le nombre de classes salariales / d'échelons de salaire (d'annuités) dans l'échelle des salaires de l'administration centrale cantonale. <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de classes salariales dans l'échelle des salaires..... / / / / / / / / / / - Nombre d'échelons de salaire (annuités) au sein d'une classe salariale..... / / / / / / / / / /	Agents publics : Fonctions et annuités CEFF326a CEFF326b	ESAC04
C3.26d C3.26e	Quelles sont les possibilités de progression dans l' échelle des salaires pour le personnel de l'administration centrale cantonale? <i>Situation au 31.12.2008; Sans changement de statut.</i> - Augmentation de salaire (en %) entre le minimum et le maximum global..... / / / / / / / / / / (p. ex. 150%) - Augmentation de salaire (en %) entre le minimum et le maximum par classe..... / / / / / / / / / / (p. ex. 50%)	Agents publics : Fonctions et annuités CEFF326d CEFF326e	ESAC08

2.7 Heures supplémentaires et absences		Thème 13 (BD partie 26)	
C3.23	Veuillez indiquer le nombre total des heures supplémentaires payées par la hiérarchie à l'ensemble des employés de l'administration centrale cantonale. <i>Entre le 1.1.2008 et 31.12.2008; En cas de doute, veuillez fournir une estimation.</i> - Nombre total d'heures supplémentaires payées..... / / / / / / / / / /	Agents publics : Heures sup et absences CEFF323	ESAC04 IDHEAP Gestion du personnel, Lausanne
C3.24a	Votre canton possède-t-il un instrument de mesure des absences de l'ensemble des employés de l'administration centrale cantonale? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - oui..... 1 - non..... 2 suite C7.10a	Agents publics : Heures sup et absences CEFF324a	ESAC04 IDHEAP Gestion du personnel, Lausanne
C3.24b	Si oui, veuillez indiquer le nombre total de jours d'absences des employés de l'administration centrale cantonale. <i>Entre le 1.1.2008 et 31.12.2008; En cas de doute, veuillez fournir des estimations.</i> - Nombre total de jours d'absences dans l'année..... / / / / / / / / / / NB Le taux d'absentéisme s'obtient en rapportant le nombre de journées d'absences au nombre de jours ouvrables pour l'ensemble des emplois en EPT (Source: Giscard d'Estaing, La gestion publique, QSJ, 1991, 107) Ajouter dans BD	CEFF324b IA2	ESAC04 IDHEAP / CK

N° question	3 Caisses de pension	Information via les services du personnel	Banques cantonales : www.swisscanto.ch
C7.10a C7.10b	Veuillez indiquer le nombre d'assurés, respectivement le nombre de retraités à la caisse de pension de l'administration centrale cantonale (CP de droit public, sans les enseignants et le personnel des étab et autres organisations de droit public). <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre d'assurés (sans les retraités)..... / / / / / / / / / / - Nombre de retraités assurés..... / / / / / / / / / /	Caisses de pension CCP710a CCP710b	ESAC04
C7.11	Veuillez indiquer si la caisse de pension des employés de l'administration centrale cantonale (CP de droit public, sans les enseignants et personnel des établissements et autres organisations de droit public) bénéficie de garantie de l'Etat . <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible - Oui, avec garantie de l'Etat pour tous les employés..... 1 - Oui, avec garantie de l'Etat pour une partie des employés..... 2 - Non, sans garantie de l'Etat..... 3	Caisses de pension CCP711	ESAC04, IDHEAP Source : http://www.swissca-pk-studie.ch/pdf/Umfrage2_f.pdf ; p. 44
C7.12a C7.12b	Veuillez indiquer le montant des cotisations pour la caisse de pension de l'administration centrale cantonale payée par l'employeur, respectivement par l'employé. <i>Situation au 31.12.2008 ; En % du salaire assuré ; pour les cotisations échelonnées selon l'âge moyen du montant total</i> - Cotisations payées par l'employeur (en % du salaire assuré)..... / / / / / / / / / / - Cotisations payées par l'employé (en % du salaire assuré)..... / / / / / / / / / /	Caisses de pension CCP712a CCP712b	ESAC04, IDHEAP OFS 2002 (Hess) : 26 cantons

C7.13	<p>Veillez indiquer le taux de couverture de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale. <i>Situation au 31.12.2008 ; NB Ce taux peut être supérieur à 100%</i> - Taux de couverture (en %)..... / / / /</p> <p>NB ventilation par tranche, selon OFS 2002 1. <90%=2 cantons ; 90-94%=5 ; 95-99%=4 ; plus de 100%=15 (=> 100-105, 106-110 ; > 110 ?)</p>	Caisses de pension CCP713		ESAC04 OFS 2002 (Hess)
C7.14a C7.14b	<p>Quel est l'âge réglementaire de la retraite de la majorité des employés de l'administration centrale cantonale (sans les enseignants et les policiers)? <i>Situation au 31.12.2008</i></p> <p>- Age réglementaire de la retraite pour les hommes..... / / / / - Age réglementaire de la retraite pour les femmes..... / / / /</p>	Caisses de pension CCP714a CCP714b		ESAC04 IDHEAP Swisscanto 2005-08-05
C7.15a	<p>Comment les prestations de la caisse de pension de l'administration cantonale centrale (CP de droit public; sans les enseignants et le personnel des établissements et autres organisations de droit public) sont-elles calculées? <i>Situation au 31.12.2008 ; réponses en fonction du type de prestations (vieillesse et risque) et du type de primauté</i></p> <p>Primauté pour les prestations vieillesse Une seule réponse possible - Primauté des prestations.....1 - Primauté des cotisations.....2</p>	Caisses de pension CCP715a		ESAC04 Chancellerie BE
C7.15b	<p>Primauté pour les prestations de risque Une seule réponse possible - Primauté des prestations.....1 - Primauté des cotisations.....2</p>	Caisses de pension CCP715b		ESAC04 Chancellerie BE
C7.16	<p>Comment l'autorité de surveillance de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale est-elle organisée? <i>Situation au 31.12.2008</i> Une seule réponse possible</p> <p>- Office indépendant.....1 - Etablissement de droit public.....2 - Autre forme d'organisation.....3</p>	Caisses de pension CCP716		ESAC04 Chancellerie BE
C7.17	<p>Qui représente l'employeur au sein de la caisse de pension de l'administration centrale cantonale? <i>Situation au 31.12.2008</i> Plusieurs réponses possibles</p> <p>- Membres du gouvernement.....1 - Personnes de l'administration.....2 - Personnes externes.....3</p>	Caisses de pension CCP717		ESAC04 Chancellerie BE

N° question		Thèmes	Cdc-Kdk WM. (Cdf)
	<p>4 Collaborations intercantionales</p> <p>Les institutions intercantionales sont au carrefour de la coopération horizontale entre cantons et de la coopération verticale entre Confédération, cantons et communes.</p>		
	<p>4.1 Institutions intercantionales</p>		
C4.30a C4.30b C4.30c C4.30d C4.30e	<p>A combien d'institutions intercantionales* votre canton est-il affilié? *Conférences des directeurs, Conférences sectorielles, Conférences régionales (Espace Mittelland, RegioBasiliensis etc.); Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), corporations de droit public, associations et fondations de droit public intercantionales); <i>Situation au 31.12.2008.</i></p> <p>- Nombre de conférences régionales des directeurs cantonaux..... / / / / - Nombre de conférences administratives sectorielles**..... / / / / - Nombre de corporations de droit public intercantionales / / / / - Nombre d'associations de droit public intercantionales / / / / - Nombre de fondations de droit public intercantionales / / / /</p> <p>* A finalité politique, composée de Conseillers d'Etat (avec moins de 26 cantons) **A finalité technique; composées de hauts fonctionnaires (par. ex. des Chefs du personnel; Chefs de l'exécution des peines et mesures); Conseillers d'Etat exclus.</p>	Institutions intercantionales CINTC430a CINTC430b CINTC430c CINTC430d CINTC430e	IDHEAP Kdk
C4.31	<p>Combien de personnes le canton emploie-t-il (en EPT) afin d'assurer le relais avec ces organisations intercantionales ainsi qu'avec la Maison des cantons? <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre de personne (en EPT) / / / / (si aucune personne, mettre zéro)</p>	Institutions intercantionales CINTC431	IDHEAP
	<p>4.2 Concordats et conventions administratives</p>		Cf. Art. 48 Cst. http://www.admin.ch/ch/fr/s/101/a48.html
C4.41 C4.41a C4.41c C4.41d	<p>Quel est le nombre d'accords intercantonaux adoptés par le Conseil d'Etat ou le Parlement? <i>Accords en vigueur au 31.12.2008</i></p> <p>- Nombre d'accords intercantonaux avec compensation des charges en vigueur au 31.12.2008..... / / / / - Nombre d'accords intercantonaux sans compensation des charges en vigueur au 31.12.2008..... / / / / - Nombre de nouveaux accords intercantonaux avec compensation des charges adoptés entre le 1.1 et le 31.12.2008 / / / / - Nombre de nouveaux accords intercantonaux sans compensation des charges adoptés entre le 1.1 et le 31.12.2008 / / / /</p>	Accords intercantonaux ND CINT441 CINT441a CINT441c CINT441d	ESAC08 IDHEAP Kdk

C4.42 C4.43	Quel est le nombre d'accords intercantonaux avec plus de 17 cantons participants adoptés par le Conseil d'Etat ou le Parlement? <i>Accords en vigueur au 31.12.2008</i> - Nombre d'accords intercantonaux adoptés avec plus de 17 cantons avec compensation des charges / / / / - Nombre d'accords intercantonaux adoptés avec plus de 17 cantons sans compensation des charges / / / /	Accords intercantonaux CINT442 CINT443	ESAC08 IDHEAP
C4.44a C4.44b C4.44c	Pour combien d'étudiants des prestations sont-elles versées dans le cadre d'accords intercantonaux? <i>Situation au 31.12.2008</i> - Nombre d'étudiants touchant des prestations dans le cadre d'accords intercantonaux via l'AIU ⁵ / / / / / / - Nombre d'étudiants touchant des prestations dans le cadre d'accords intercantonaux via l'AHES ⁶ / / / / / / - Nombre d'étudiants touchant des prestations via d'autres accords intercantonaux / / / / / /	Accords intercantonaux CINT444a CINT444b CINT444c	ESAC08 IDHEAP

N° question		Thème	Nouveau thème
5	Modernisation de l'Etat et réformes administratives (New)		
	Nous aimerions vous poser quelques questions portant sur la modernisation et les réformes de l'Etat. (Nouvelle gouvernance, nouvelle gestion publique (NGP, Wov etc.))		
	5.1 Réorganisation interne de l'Etat	Thème	Nouveau thème
C2.80a C2.80b	Combien de services de l'Etat avec compétences partagées (cantons + communes) ont-ils été entièrement cantonalisés? Entre 1.1.2008 et 31.12.2008, resp. entre 1.1.2002 et 31.12.2008; Si aucun, mettre zéro (par. ex. services des migrations) Nombre de services de l'Etat avec compétences partagées (cantons + communes) qui ont été entièrement cantonalisés en 2008 / / / / Nombre de services de l'Etat avec compétences partagées (cantons + communes) qui ont été entièrement cantonalisés entre 2002 et 2008: / / / / *Unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. Ne sont pas inclus: les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.	Centralisation des services CMOD280a CMOD280b	ESAC08 IDHEAP
C2.81a C2.81b	Combien de services de l'Etat* avec compétences partagées (cantons + communes) ont-ils été entièrement communalisés entre 2002 et 2008? Entre 1.1.2002 et 31.12.2008 ; Si aucun, mettre zéro (par. ex. services des migration) Nombre de services avec compétences partagées (cantons + communes) qui ont été entièrement communalisés en 2008: / / / / Nombre de services avec compétences partagées (cantons + communes) qui ont été entièrement communalisés entre 2002 et 2008: / / / / *Unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. Ne sont pas inclus: les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public.	Décentralisation des services CMOD281a CMOD281b	ESAC08 IDHEAP

- ⁵ Accord intercantonal universitaire.
- ⁶ Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées.

	5.2 Effets de la RPT	Thème	Nouveau thème
C2.83a C2.83a2	Quels ont été les effets de la RPT sur la législation cantonale? • Nombre d'adaptations de la législation cantonale liés à l'introduction de la RPT en 2008 (entre le 1.1 et le 31.12)..... / / / / • Nombre d'adaptations de la législation cantonale liés à l'introduction de la RPT en tout / / / /	Effets de la RPT CMOD283a CMOD283a2	ESAC08 IDHEAP KdK
C2.83b C2.83b2	Quels ont été les effets de la RPT sur l'emploi de l'administration cantonale? • Nombre d'emplois créés/ supprimés dans l'administration cantonale liés à l'introduction de la RPT en 2008 (entre le 1.1 et le 31.12)..... / / / / • Nombre d'emplois créés/ supprimés dans l'administration cantonale liés à l'introduction de la RPT en tout..... / / / /	Effets de la RPT CMOD283b CMOD283b2	ESAC08 IDHEAP KdK
	5.3 Externalisation, agentification	Thème	ESAC08 IDHEAP
C2.87a	Combien de services de l'Etat* ont-ils été totalement privatisés** entre 2002 et 2008? Entre 1.1.2002 et 31.12.2008 ; si aucun, mettre zéro • Nombre de services de la fonction publique totalement privatisés entre 2002 et 2008: / / / / *Unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. Ne sont pas inclus: les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public. ** Plus aucun contrôle de l'Etat	Privatisation CMOD287a	ESAC08 IDHEAP
C2.87b	Combien de services de l'Etat* ont-ils été partiellement privatisés** entre 2002 et 2008? Entre 1.1.2002 et 31.12.2008 • Nombre de services de la fonction publique partiellement privatisés entre 2002 et 2008: / / / / *Unités administratives directement subordonnées à un département, respectivement directement subordonnée à un conseiller d'Etat. Ne sont pas inclus: les tribunaux, les préfectures ainsi que les établissements et autres organisations de droit public. ** Avec contrôle limité de l'Etat	Privatisation CMOD287b	ESAC08 IDHEAP
C2.87e	Combien de contrats de partenariat public-privé (PPP)* ont-ils été signés entre 2002 et 2008? Entre 1.1.2002 et 31.12.2008 • Nombre de PPP entre 2002 et 2008..... / / / / *Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.	PPP CMOD287e	ESAC08 IDHEAP http://www.ppp-schweiz.ch/contents/20-public-private-partnership-in-der-schweiz
C2.87c	Quel était le nombre de contrats de partenariat public-privé (PPP)* encore en vigueur au 31.12.2008 ? • Nombre de contrats de partenariat public-privé (PPP) en vigueur au 31.12.2008..... / / / / *Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.	Agentification CMOD287c	ESAC08 IDHEAP

C2.82a	<p>Combien d'agences* ont-elles été créées entre 2002 et 2008? Entre 1.1.2002 et 31.12.2008</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agences créées entre 2002 et 2008..... <p>* Autorités administratives plus autonomes de l'Etat, rattachées à aucun département, avec contrôle limité de l'Etat.</p>	Agentification n CMOD282a	ESAC08 IDHEAP
C2.82b	<p>Quel était le nombre d'agences* au 31.12.2008 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agences au 31.12.2008..... <p>* Autorités administratives plus autonomes de l'Etat, rattachées à aucun département, avec contrôle limité de l'Etat.</p>	Agentification n CMOD282b	ESAC08 IDHEAP
C2.82c	<p>Quel était le nombre d'employés de ces agences en EPT au 31.12.2008?</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'employés de ces agences en EPT au 31.12.2008... <p>* Autorités administratives plus autonomes de l'Etat, rattachées à aucun département, avec contrôle limité de l'Etat.</p>	Agentification n CMOD282c	ESAC08 IDHEAP
<p>5.4 Nouvelle gouvernance / nouvelle gestion publique (NGP)</p>		Thème	Nouveau thème
<p>Voici encore quelques questions portant sur les principes de la nouvelle gouvernance / gestion publique⁷</p>			
C2.85a C2.85b C2.85c C2.85d C2.85e C2.85f C2.85g C2.85h C2.85i C2.85j C2.85k C2.85l C2.85m	<p>Quelle est la part des services de l'administration centrale cantonale utilisant les outils de la nouvelle gestion publique suivants? Situation au 31.12.2008; Si oui, fournir une estimation en pour cent, p.ex. 60, sinon mettre 0 (arrondir à l'unité)</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget global Transparence des coûts et des prestations..... Contrat de prestations Flexibilisation du personnel Définition des produits NGP..... Output et mandat par objectifs Système d'information de conduite des affaires de l'Etat Instruments de planification Evaluation intégrée Création d'agences publiques (autonomisation / agentification)..... Comptabilité analytique Instruments de planification Cyberadministration (gestion électronique des dossiers GED)..... 	NGP CNGP285a CNGP285b CNGP285c CNGP285d CNGP285e CNGP285f CNGP285g CNGP285h CNGP285i CNGP285j CNGP285k CNGP285l CNGP285m	ESAC08 IDHEAP
C2.84a C2.84b C2.84c	<p>L'administration centrale cantonale (ou partie de celle-ci) fonctionne-t-elle selon les principes de la nouvelle gestion publique (NGP) ? Si oui, fournir une estimation (en pour cent, p.ex. 60), de la part des services, du personnel et du budget ; Sinon mettre 0 ; Situation au 31.12.2008</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelle est la part des services de la fonction publique cantonale centrale qui fonctionnent selon les principes de la NGP..... Quelle est la part du personnel de la fonction publique cantonale centrale travaillant selon les principes de la NGP..... Quelle est la part du budget de la fonction publique centrale cantonale géré selon les principes de la NGP..... 	NGP CNGP284a CNGP284b CNGP284c	ESAC08 IDHEAP

⁷ La nouvelle gestion publique est un concept de gestion publique né dans les années 1970 aux Etats-Unis. Il prône la modernisation du management des administrations publiques dans le but d'en améliorer le rapport coût/service. Elle prône également le pragmatisme de gestion. La nouvelle gestion publique est basée sur un partage des rôles entre le pouvoir politique, qui prend les décisions stratégiques et fixe les objectifs, et l'administration, qui prend les décisions opérationnelles (Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Nouvelle_gestion_publicique).

N° question	6	Ordre public et justice (New)	Thème	Nouveau thème IDHEAP OFS GE
Partie destinée au secrétaire général du département de justice et police, lequel pourra sous-traiter certaines parties et les saisir ensuite.				
	6.1	Forces de police	Justice et police	ESAC08
C7.40	<p>Comment la police est-elle organisée dans votre canton au niveau institutionnel? Situation au 31.12.2008</p> <ul style="list-style-type: none"> Police entièrement cantonalisée (uniquement police cantonale).....1 suite 7.41b Polices cantonale + communale*.....2 <p>* ou municipale</p>		Organisation de la police CORDR740	ESAC08
C7.40b	<p>Quelle est la part des communes possédant une police communale ou municipale, en %? Situation au 31.12.2008 ; NB mettre zéro si aucune police communale</p> <p>Part des communes possédant une police communale..... </p>		Organisation de la police CORDR740b	ESAC08
C7.41a C7.41b	<p>Quel est le nombre de postes de police dans le canton? Situation au 31.12.2008?</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de postes de la police cantonale..... suite 7.41c Nombre de postes de la police communale (si connu) 		Postes de police CORDR741a CORDR741b	ESAC08
C7.41c C7.41d	<p>Y-a-t-il eu une variation du nombre de postes de police dans le canton entre le 1.1.2002 et le 31.12.2008? (si pas de changement, laisser vide)</p> <ul style="list-style-type: none"> Variation du nombre de postes au niveau cantonal..... (p. ex. +2) Variation du nombre de postes au niveau communal (si connu) (par ex. -5) 		Postes de police CORDR741c CORDR741d	ESAC08
C7.42a C7.42b C7.42c C7.42d C7.42e C7.42f	<p>Quel est l'effectif (en EPT) de la police dans le canton? Situation au 31.12.2008 ; Total, y.c le personnel administratif</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectifs de la police cantonale en EPT : assermentés* Effectifs de la police cantonale en EPT : aspirants..... Effectifs de la police cantonale en EPT : autres..... Effectifs de la police cantonale en EPT : total..... <p>Autres effectifs de police:</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectifs des forces de police des communes en EPT (Total)..... Mettre 0 si pas de police communale et suite C7.42i Autres effectifs avec mission de police (à préciser dans les remarques) <p>*Policiers brevetés, agents dotés de pouvoir d'autorité, y.c personnel administratif assermenté appelé à agir et à témoigner dans le cadre d'enquêtes.</p>		Effectifs de la police CORDR742a CORDR742b CORDR742c CORDR742d CORDR742e CORDR742f	ESAC08

C7.42i C7.42j	Y a-t-il eu une variation des effectifs de la police (en EPT) dans le canton entre le 1.1.2002 et le 31.12.2008? (si pas de changement, laisser vide) <ul style="list-style-type: none"> Variation des effectifs de la police cantonale (total)..... : (p. ex. +50) Variation des effectifs de la police communale (si connu) : (par ex. -25) 	Effectifs de la police CORDR742i CORDR742j	ESAC08
	6.2 Interventions policières et dépenses pour la sécurité	Justice et police	ESAC08
C7.44	Quel a été le nombre d'interventions de la police cantonale lors de manifestations nécessitant un service d'ordre ? Situation entre le 1.1 et le 31.12.2008 Nombre d'interventions de la police cantonale lors de manifestations nécessitant un service d'ordre..... :	Interventions policières CORDR744	ESAC08
C7.44a	Quel a été le montant des dépenses des interventions de la police cantonale lors de manifestations nécessitant un service d'ordre ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. En milliers de francs, par ex. 22 (arrondir au millier). Montant total des dépenses des interventions de la police cantonale lors de manifestations nécessitant un service d'ordre :	Interventions policières CORDR744a	ESAC08
C7.45a C7.45b C7.45c C7.45d	Quel a été le nombre total d'interventions de la police cantonale lors de manifestations sportives ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. Nombre d'interventions de la police cantonale pour le Foot : Nombre d'interventions de la police cantonale pour le Hockey : Nombre d'interventions de la police cantonale pour d'autres manifestations sportives : Nombre d'interventions de la police cantonale lors de manifestations sportives (Total des 3 rubriques)..... : <i>* Foot, Hockey et autres manifestations sportives</i>	Interventions policières CORDR745a CORDR745b CORDR745c CORDR745d	ESAC08
C7.46a C7.46b C7.46c C7.46d	Quel a été le montant des dépenses des interventions de la police cantonale lors de manifestations sportives ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. En milliers de francs, par ex. 22 (arrondir au millier). Montant des dépenses de la police cantonale pour le Foot : Montant des dépenses de la police cantonale pour le Hockey : Montant des dépenses de la police cantonale pour d'autres manifestations sportives : Montant total des dépenses de la police cantonale lors de manifestations sportives (Total des 3 rubriques)..... : <i>* Foot, Hockey et autres manifestations sportives</i>	Interventions policières CORDR746a CORDR746b CORDR746c CORDR746d	ESAC08
C7.47	Y a-t-il eu des contrats de prestations entre la police cantonale et des agences de sécurité privées* ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. NB. Si aucun, mettre 0. Nombre de contrats de prestations avec des agences de sécurité privées : <i>* p. ex. avec Securitas</i>	Interventions policières CORDR747	ESAC08
C7.47a	Quel a été le coût de ces contrats de prestations entre la police cantonale et des agences de sécurité privées* ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. En milliers de francs, par ex. 22 (arrondir au millier). NB. Si aucun, mettre 0. Coût des contrats de prestation avec des agences de sécurité privées (en milliers de francs) : <i>* p. ex. avec Securitas</i>	Interventions policières CORDR747a	ESAC08

	6.3 Autres activités de la justice	Thème 7 Justice et police	ESAC08
	Nous aimerions encore vous poser quelques questions sur les activités suivantes :		
C7.48a C7.48b C7.48c C7.48d C7.48e C7.48f	Votre canton a-t-il soutenu des programmes d' actions de prévention dans les domaines suivants ? Entre le 1.1 et le 31.12.2008. NB Si non, mettre 0, si oui mentionner l'effectif engagé en EPT (par ex. un emploi à 40%=0,4 EPT) <ul style="list-style-type: none"> Prévention des abus sexuels : Prévention des cambriolages : Prévention routière : Prévention de la violence domestique : Prévention de la violence à l'encontre des mineurs..... : Prévention de la fraude fiscale : Autres programmes d'actions de prévention (préciser dans les remarques)..... : 	Prévention de la violence CORDR748a CORDR748b CORDR748c CORDR748d CORDR748e CORDR748f	ESAC08
C7.49a C7.49b C7.49c C7.49d	Les brigades suivantes existent-t-elles dans votre canton? Situation au 31.12.2008 NB Si non, mettre 0, si oui mentionner l'effectif en EPT (par ex. un emploi à 40%=0,4 EPT) <ul style="list-style-type: none"> Une brigade des mœurs : Une brigade spécialisée dans la délinquance juvénile..... : Une brigade dans la délinquance des étrangers : Une brigade d'intervention rapide..... : Une brigade sur la délinquance économique..... : Autres types de brigades (préciser dans les remarques)..... : 	Activités policières CORDR749a CORDR749b CORDR749c CORDR749d	ESAC08
C7.50a	Quel a été le nombre d'affaires judiciaires traitées* par la police cantonale en 2008? Entre le 1.1 et le 31.12.2008 - Nombre d'affaires judiciaires traitées par la police cantonale:..... : <i>*Enquêtes enregistrées par écrit, protocolées.</i>	Activités policières CORDR750a	ESAC08
C7.50b C7.50c	Quel a été le nombre de personnes physiques suspectées par la police cantonale en 2008? Entre le 1.1 et le 31.12.2008 - Nombre de personnes physiques suspectées (double ou multiple comptage exclus)..... : - Nombre de personnes physiques suspectées (double ou multiple comptage inclus)..... :	Activités policières CORDR750b	ESAC08
C7.13a	Quel a été le nombre de cas traités par le tribunal administratif* en 2008 Entre le 1.1 et le 31.12.2008 - Nombre de cas traités par le tribunal administratif:..... : <i>* De compétence générale. Il est principalement chargé de décider des recours formés par les citoyens à l'encontre des décisions rendues par l'Administration publique (p. ex. permis de construire, impôts, octroi de bourses d'études etc.)</i>	Activités de la justice CORDR713a	ESAC91, 97 IDHEAP Source: Enquêtes suisses sur les administrations cantonales ESAC91 (question 1.35), ESAC97 (question 1.39) (cf. Tab. Excel Cs7.13) http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/competences/juridiction-s-administratives/

C7.51	<p>Quel est le nombre de magistrats* (en EPT) travaillant pour la poursuite pénale? (Juges, procureurs, y.c. juges d'instructions) Situation au 31.12.2008</p> <p>- Nombre de magistrats pour la poursuite pénale:..... *Juges, juges d'instruction, procureurs.</p>	Emplois dans la justice CORDR751	ESAC08
C7.52	<p>Est-ce que l'introduction du nouveau Code de procédure pénal (CPP), dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2011, va entraîner des changements en termes de personnel (en EPT)? Situation au 31.12.2011</p> <p>- Changements en terme de personnel liés à l'introduction du CPP (en EPT):..... (+/-)</p>	Emplois dans la justice CORDR752	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.53 C7.53a	<p>Y-a-t-il eu des sanctions à l'encontre de magistrats* en 2008? Entre le 1.1.2008 et le 31.12.2008. Si non, mettre 0</p> <p>- Nombre de sanctions pénales à l'encontre de magistrats..... - Nombre de sanctions administratives à l'encontre de magistrats..... *Juges, juges d'instruction, procureurs.</p>	Sanctions CORDR752	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.54 C7.54a	<p>Y-a-t-il eu des sanctions à l'encontre d'agents de la fonction publique cantonale* en 2008? Entre le 1.1.2008 et le 31.12.2008. Si non, mettre 0</p> <p>- Nombre de sanctions pénales à l'encontre d'agents de la fonction publique*..... - Nombre de sanctions administratives à l'encontre d'agents de la fonction publique*..... *Ensemble de la fonction publique, y.c police</p>	Sanctions CORDR754	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.60	<p>Existe-t-il une loi cantonale réglant la pratique en matière de vidéosurveillance? Situation au 31.12.2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	Protection de la population CORDR760	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.60a C7.60b	<p>Combien de caméras de surveillance du ressort de l'Etat y a-t-il dans l'espace public? Situation au 31.12.2008</p> <p>Nombre de caméras de vidéosurveillance dans l'espace public (sans cameras et radars de contrôle de la circulation routière):..... Nombre de caméras de vidéosurveillance dans l'espace public (uniquement cameras et radars de contrôle de la circulation routière)..... </p>	Protection de la population CORDR760a CORDR760b	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.61	<p>Existe-t-il au sein de l'administration cantonale un préposé à la protection des données? Situation au 31.12.2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	Protection de la population CORDR761	ESAC08 IDHEAP OFS
C7.70a C7.70b C7.70c	<p>Est-ce que votre canton a réalisé les enquêtes entre 2002 et 2008? Entre le 1.1.2002 et le 31.12.2008 NB Si non, mettre 0, si oui mentionner le nombre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête de victimisation • Enquête portant sur l'image de la police..... • Enquête portant sur l'efficacité du travail policier..... 	Qualité de la justice CORDR770a CORDR770b CORDR770c	ESAC08 IDHEAP OFS

Nous vous remercions infiniment d'avoir rempli ce questionnaire.
Les données que vous nous avez fournies seront traitées de manière confidentielle, plausibilisées et publiées sur le site www.badac.ch uniquement après avoir obtenu le feu vert des autorités cantonales.

Veillez à présent valider définitivement le questionnaire. Pour cela, il vous faut passer par le menu [\[consultation des réponses\]](#). Le bouton de validation définitive se trouve en bas de page. NB. Après cette opération, l'accès au questionnaire ne sera plus possible.

Nous vous prions de consulter nos pages news (www.badac.ch/FR/news/index.html) afin de vous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux.